TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11750 | DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 7 NOVEMBRE-LUNDI 8 NOVEMBRE 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 55 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 11

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Entente cordiale par défaut

« Cela va saigner à propos du budget communautaire. Les esprits pourraient s'échauffer à l'approche des élections. » Au moment où Mme Thatcher et M. Mitterrand prenaient congé, à Paris, avec des sourires pincés, M. Hurd, ministre britannique chargé de l'Europe, brandissait à Edimbourg un épouvantail familier : « Retenez-nous, ou l'électeur britannique fera un malheur. » Les partenaires de la Grande-Bretagne savent trop que le gouvernement britannique, quel qu'il soit, se remettra à ferrailler contre la Communauté pour que la menace ait de l'effet.

Le seul résultat concret du sommet des 4 et 5 novembre est d'instituer des rencontres mensuelles « entre des délégués des deux gouvernements », chargés d'examiner les « contentieux existants ». C'est peu.

Mettons aussi à l'actif de la réunion de Paris la levée préalable d'un embargo sanitaire britannique indéfendable contre les dindes françaises, coupables d'être trop bon marché (le procès inverse étant fait aux produits laitiers). Mais cette « concession » vient trop tard pour ouvrir le marché d'outre-Manche aux dindes de Noël.

Sur les problèmes de l'heure, les divergences n'ont pas été comblées. Mme Thatcher s'est montrée d'autant plus ravie de l'abstention française dans le débat sur les Malouines à l'ONU qu'elle avait été lâchée par les Américains. Mais, sur le fond, M. Mitterrand a souhaité l'ouverture de négociations qui mettent en cause la souveraineté de l'archipel, alors que, pour Mme Thatcher, elle ne peut être mise en doute.

A propos du gazoduc et de l'embargo américain, il y aussi plus que des nuances entre les deux gouvernements. La France accepte une « concertation » avec les Américains sur le commerce Est-Ouest, mais refuse toute contrepartie politique à la levée de l'embargo alors que la Grande-Bretagne concéderait volontiers quelques satisfactions d'amour-propre aux États-Unis.

Restent la principale pierre d'achoppement et l'apocalypse évoquée par M. Hurd : la réduction des versements au budget communautaire exigée par Mme Thatcher. Le premier ministre britannique a assuré que la question est « virtuellement réglée » pour 1982. Admettons encore que M. Mitterrand ait été moins catégorique. Mais le règlement à long terme n'a pas avancé d'un pouce. Paris et Londres, a dit M. Mitterrand ne sont pas d'accord sur « l'idée que l'on se fait » du problème. Pour Paris, « il s'agit d'un problème de circonstance » auquel il faut trouver une solution dégressive, alors que pour Londres c'est une situation permanente qui exige une correction illimitée.

A l'arrivée de la gauche au pouvoir en France, Paris et Londres soulignaient l'amélioration de leurs relations. Aujourd'hui, elle se mesure moins au nombre des litiges réglés qu'au seul fait que leur persistance ne débouche pas sur une crise ouverte. C'est « l'Entente cordiale par défaut ».

(Lire nos informations page 3.)

NOUVELLE ESTIMATION DE LA DETTE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE

(Lire page 15 la chronique de CHRISTOPHER HUGHES.)

• U.R.S.S.

Moscou durcit encore le ton à l'égard de Washington

A la veille du défilé militaire qui doit marquer, le dimanche 7 novembre, le soixante-cinquième anniversaire de la révolution bolchevique, Moscou a encore durci le ton à l'égard des États-Unis.

M. Victor Grichine, membre du bureau politique, a notamment déclaré, vendredi 5 novembre, dans un discours prononcé au Palais des congrès, que si des missiles Pershing-2 et les missiles de croisière étaient installés en Europe occidentale, l'U.R.S.S. « prendra des mesures indispensables de rétorsion » *pour* « garantir sa sécurité et celle de ses alliés ».

Faire échec aux Pershing

C'est à M. Victor Grichine, le chef de l'organisation du parti pour la région de Moscou, un membre du bureau politique auquel on ne prête pas de grandes chances de succéder à M. Brejnev, qu'est revenu le privilège de prononcer le traditionnel discours précédant les fêtes de l'anniversaire de la révolution d'Octobre.

Comme l'avait fait M. Brejnev, le 27 octobre devant un parterre de généraux (*le Monde* du 29 octobre), M. Grichine a employé un ton très dur à l'égard de Washington. En même temps, pour faire pression sur les opinions ouest-européennes, déjà troublées par les projets d'installations de fusées Pershing-2 et de missiles de croisière, il a insisté sur « *le danger de guerre nucléaire meurtrière pour l'humanité* » que contiendrait en germe la politique américaine.

« *Notre pays*, a notamment affirmé M. Grichine, *ne reconnaît à aucun autre le droit à la supériorité militaire. Si des tentatives ont lieu pour parvenir à cette supériorité avec le déploiement de plusieurs centaines de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe ou par un autre moyen, l'Union soviétique prendra des mesures indispensables de rétorsion. Elle saura garantir sa sécurité et la sécurité de ses alliés.* »

M. Grichine a aussi accusé Washington de chercher « *à rayer tout ce qu'on a obtenu de positif* (dans les relations Est-Ouest) *dans les années 70, d'enterrer la détente et de réanimer la guerre froide* ».

Après avoir affirmé qu'une parité militaro-stratégique existe actuellement entre les deux Super-Puissances, M. Grichine a ajouté : « *Tout cela se nourrit de la volonté aventurière et, disons-le carrément, dénuée de perspectives des cercles les plus agressifs de l'impérialisme américain, de prendre coûte que coûte une revanche sociale, de recouvrer les positions perdues dans l'arène internationale.* »

Evoquant ensuite la situation en Pologne, M. Grichine a déclaré que les Occidentaux « *cherchent par tous les moyens à compliquer et à saper la normalisation de la situation dans le pays. Mais les adversaires de la Pologne socialiste ne parviendront pas à atteindre leurs objectifs. Le peuple polonais a des amis et des alliés authentiques* ».

M. Grichine a aussi accusé Washington de chercher à déstabiliser les régimes d'Afghanistan, d'Angola, d'Ethiopie, du Mozambique et du Nicaragua. Reprenant les promesses faites le 27 octobre par M. Brejnev aux généraux soviétiques, M. Grichine a encore affirmé que le parti communiste soviétique « *est en train de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer* » les capacités des forces armées.

(Lire la suite page 3.)

• TURQUIE

Le général Evren fait avaliser son projet de Constitution

Quelque vingt et un millions d'électeurs turcs sont convoqués aux urnes dimanche 7 novembre pour se prononcer sur le projet de Constitution qui leur est soumis par le général Evren. Ce dernier, qui préside le Conseil national de sécurité mis en place au lendemain du coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, deviendra automatiquement président de la République si, comme tout semble l'indiquer, le projet est adopté par les électeurs.

La campagne référendaire n'a pas permis aux opposants de s'exprimer, mais le général Evren a fait à plusieurs reprises référence à un retour à la démocratie. La prise d'otages du consulat de Turquie à Cologne (*le Monde* du 5 novembre) et celle qui a brièvement eu lieu sans effusion de sang vendredi matin au centre d'information turc d'Amsterdam ont aussitôt été exploitées par la propagande officielle en faveur du régime militaire et du « oui » au référendum. Elles étaient l'une et l'autre l'œuvre de l'organisation d'extrême gauche Dev-Sol, à laquelle sont imputés une centaine de meurtres commis avant le coup d'Etat.

Des militaires en quête de légitimité

De notre envoyée spéciale

Ankara. – Eskisehir, ville industrielle, à 200 kilomètres d'Ankara, a réservé, le jeudi 4 novembre, au chef de l'Etat un accueil comme il les aime : chaleureux mais sans exubérance. Les écoles avaient été fermées et les enfants, en tablier noir, rassemblés sur le parcours du cortège officiel. Une foule compacte attendait le général Evren sur la place où il devait prononcer le dernier d'une série de discours dans une dizaine de villes de province avant le référendum de dimanche sur la nouvelle Constitution et son élection à la présidence de la République. Quelques drapeaux ornaient les rues de la petite ville, mais aucune affiche, sinon celle éditée par les autorités, qui appelle simplement les électeurs à voter le 7 novembre ; aucune banderole, sinon celle qui, à l'entrée de la ville, porte en permanence la devise nationale : « *Turc, sois fier, travaille et sois sûr de toi* » ; aucun portrait, sinon celui de Kamal Ataturk, aux façades de quelques maisons.

Devant la foule qui scande « *Evren pacha ! Evren pacha !* » (« *Général Evren ! Général Evren !* »), il apparaît à la tribune flanqué des quatre autres généraux du Conseil national de sécurité, selon un rituel indéfectible de l'armée depuis la prise du pouvoir, le 12 septembre 1980. S'il mène seul cette campagne, aucune opposition n'étant autorisée à s'exprimer, s'il est le seul candidat à la présidence de la République, c'est que seule l'armée, pour l'instant, est, selon lui, en mesure d'installer les institutions qui devront après elle assurer la stabilité du pays. Mais ce n'est, explique-t-il, ni par goût du pouvoir ni avec l'intention d'encourager le culte de la personnalité. « *Ne votez pas pour moi, dimanche, votez pour la Constitution* », répétait-il à Istanbul, où, dit-on, il aurait fait décrocher dans les rues de la ville quelques banderoles excessivement flatteuses à son égard.

Plus souriant que par le passé, convaincu, semble-t-il, que le peuple l'a compris et lui répondra dimanche par un « oui » massif, le général Evren achève ainsi une campagne que rien n'est venu troubler.

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 2.)

Les services secrets devront franciser leur informatique

Dotée d'un projet de budget avoué (non compris les fonds spéciaux du premier ministre) de 332 millions de francs pour 1983, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 1982, la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E.) devra franciser son informatique de renseignement – au lieu d'acquérir des ordinateurs étrangers – à la demande expresse du gouvernement.

A moins de crédits inscrits au prochain collectif budgétaire de fin d'année, le risque existe de prendre un peu de retard dans cet équipement essentiel au traitement des informations recueillies à l'heure où les services secrets français sont invités à accentuer leur lutte offensive contre le terrorisme.

LIRE PAGE 7 L'ARTICLE DE JACQUES ISNARD.

POINT

Le patronat en accusation

Le patronat se cabre. En annonçant qu'il ne se rendra pas à la négociation prévue pour le 8 novembre, avec les syndicats, sur l'aménagement de l'assurance-chômage, le C.N.P.F. entend réagir à l'augmentation de la cotisation patronale pour l'UNEDIC, dont M. Mauroy avait pourtant garanti qu'elle serait compensée.

M. Yvon Gattaz avait salué le « réalisme » *de la politique gouvernementale, mais, quarante-huit heures après, celle-ci se trouve en butte à ce que* l'Humanité *appelait, vendredi, la* « surenchère patronale ». « Ce que veut M. Gattaz, *affirmait le quotidien du P.C.F.,* c'est une reddition sans condition. » *Les communistes ne sont plus les seuls à s'indigner du comportement du patronat et à mettre en garde le gouvernement contre une complaisance excessive à son égard.* « Le gouvernement se trompe de route », *a déclaré, vendredi, M. André Laignel, membre du secrétariat national du P.S., en ajoutant :* « Nous n'avons pas été élus pour faire la politique du patronat. »

Le trésorier du P.S., proche de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, va peut-être un peu loin, pour un responsable du principal parti de la majorité, dans la mesure où il met en cause le gouvernement lui-même. M. Jean Poperen, numéro deux du P.S., se borne à observer que le patronat « exige sans cesse davantage ».

Le premier ministre se heurte aussi à des critiques de plus en plus vives de la part des dirigeants syndicaux, notamment de la part de M. Henri Krasucki.

Mais le fait nouveau est que, après le changement de ton de M. Edmond Maire, accusant le gouvernement d'hypocrisie, M. Jacques Chérèque, autre dirigeant de la C.F.D.T., affirme, carrément, que le gouvernement « risque de subir un sévère revers », *que M. Mauroy* « continue à cultiver ses grandes utopies », *et même que* « les socialistes n'étaient pas suffisamment préparés à la gestion des affaires ».

La perspective des élections prudhomales explique en grande partie cette radicalisation syndicale, comme aussi, d'ailleurs, la démarche du C.N.P.F. Celui-ci se met en position d'accusé, mais les critiques qu'il s'attire risquent d'atteindre aussi le gouvernement.

(Lire pages 6 et 12.)

Quels débats d'idées ?

par GILBERT COMTE

Jusqu'à ce début d'automne soudain rempli de mauvaises rumeurs par des fausses factures à Marseille et des éclaboussures à Paris, les hommes politiques de toute appartenance se déclaraient fort soucieux de maintenir leurs controverses dans les nobles et fermes limites du « *débat d'idées* », qu'ils affirmaient solennellement très supérieur aux stériles et sommaires disputes entre les personnes.

Mais, selon cette discordance coutumière entre les paroles et les actes propre à la vie française, voilà qu'ils s'ensevelissent à l'approche des élections municipales sous des tombereaux d'horreurs non sans utiliser leur vieille rhétorique partisane, qu'ils prennent innocemment pour une véritable argumentation intellectuelle.

Au lieu d'attaquer directement MM. Barre, Chirac ou quelques-uns de leurs amis, les vainqueurs du 10 mai dénoncent ainsi hargneusement « *la droite* » ; l'opposition giscardo-chiraquienne répond par des clameurs comparables contre « *le pouvoir socialo-communiste* », comme si l'un ou l'autre de ces termes résumait toutes les infamies concevables dans une impressionnante richesse théorique, sans jamais offenser quiconque.

Dans cette sournoise violence, où la désignation manichéenne de l'adversaire décide seule de sa turpitude par le fonctionnement d'un automatisme verbal, les rudes empoignades apparues depuis quelques semaines présentent l'avantage d'une saine brutalité.

Du moins, les antagonistes se rudoient sans feindre d'argumenter derrière des mots creux. Ils ne prétendront pas, là, instruire le peuple par leur inexistante dialectique. Sans qu'ils la recherchassent, voilà dont une excellente pédagogie d'obtenue. L'intelligence respire toujours plus librement quand les faux-semblants se dissolvent.

(Lire la suite page 6.)

M. GEORGES MARCHAIS invité du « Grand Jury R.T.L.-« le Monde »

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, sera l'invité de l'émission le « Grand Jury R.T.L.-« le Monde », le dimanche 7 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Georges Marchais, après le voyage qu'il vient d'effectuer en Chine et en Corée du Nord, et avant le comité central du P.C.F. des 8 et 9 novembre, répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

LA MORT DE JACQUES TATI

L'inventeur foudroyé

Le cinéaste français Jacques Tati est mort dans la nuit du 4 au 5 novembre d'une embolie pulmonaire. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Perché sur sa bicyclette modèle Peugeot 1911, François, facteur rural, moustachu, dégingandé, encombré de sa haute taille, fait la tournée dans un village d'Indre-et-Loire où se prépare la fête annuelle.

Après avoir assisté à la projection d'un film documentaire sur le service postal aux États-Unis où l'on utilise l'hélicoptère, il se laisse persuader par deux forains farceurs de se mettre à l'heure du modernisme. Alors, François, toujours sur son vieux vélo, entreprend une autre tournée ultra-rapide, « à l'américaine ».

Les rires spontanés qui accueillent, en 1949, *Jour de fête* consacrent le succès d'un acteur et cinéaste de quarante ans, Jacques Tati, formé à l'école du mime et du music-hall dans les années 30, et admiré par la grande Colette.

Le film revenait de loin. D'abord, les producteurs n'avaient pas voulu du sujet conçu par Tati lorsqu'il était réfugié à Sainte-Sévère-sur-Indre pendant la guerre. Ensuite, il avait été monté, en coopérative, grâce à l'appui financier de Fred Orain, et tourné, en 1947, en décors naturels, dans le village de Sainte-Sévère.

Pendant presque deux ans, il n'a pas trouvé de distributeur. Enfin sorti, son succès populaire lui a valu d'être présenté à la Biennale de Venise 1949, où il reçoit le Prix du meilleur scénario, alors que son originalité, sa nouveauté, tenaient à ses gags visuels, à sa mise en scène. Le Grand Prix du cinéma français 1950 rétablit les choses, heureusement.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

Cinéma

On verrait la France livrer à l'Angleterre – et remporter – une homérique bataille pour une dinde à étiquette variable ;

On verrait s'empiler à Poitiers (Vienne) des montagnes de magnétoscopes aveugles et muets punis pour japonité ;

On verrait les Français entrer en ronchonnant dans le blocage et en sortir à reculons et furieux ;

On verrait des P.-D.G. en pleurs jouer à cache-cache autour des tables de négociation avec des syndicalistes rouges de colère.

Nous jouerions tous dans ce « Tati » posthume, drôle à pleurer.

BRUNO FRAPPAT.

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Cameroun

SUCCÉDANT A M. AHMADOU AHIDJO

Le président Biya a prêté serment

Alors qu'aucun incident n'est signalé au Cameroun, le nouveau président de la République, M. Paul Biya, a prêté serment, ce samedi 6 novembre, à Yaoundé, devant les membres de la Cour suprême. Il devrait rapidement nommer son successeur au poste de premier ministre, qu'il a occupé pendant sept ans. L'ancien président Ahidjo, qui avait annoncé, jeudi soir, sa démission, après vingt-deux ans à la tête de l'Etat (*le Monde* du 6 novembre), pourrait, dès samedi soir, quitter Yaoundé pour un séjour de repos dans sa propriété de Grasse.

Jeudi soir, lors d'une réunion de l'Union nationale camerounaise (U.N.C.), M. Biya a été réélu vice-président de cette formation. M. Ahidjo conserve, pour l'instant, la présidence du parti unique, ce qui laisse penser qu'il n'a pas renoncé, dans l'immédiat, à tout rôle politique.

M. Ahidjo n'a toujours pas fourni l'explication de sa retraite, qui suscite une certaine appréhension chez les Camerounais. Selon l'A.F.P., à Yaoundé, on indiquait vendredi, de source autorisée, qu'à deux reprises ces derniers quinze jours, lors d'une cérémonie officielle et d'un conseil des ministres, l'ancien président avait paru *« las et fatigué »*. Il éprouvait notamment de *« sérieuses difficultés d'élocution »* en s'adressant, le 21 octobre, aux membres du conseil de l'enseignement supérieur. De source officielle, on se borne à indiquer que des *« problèmes de santé sont vraisemblablement à l'origine de sa décision »*.

A Paris, des sources généralement bien informées croient savoir que M. Ahidjo, qui n'est âgé que de cinquante-huit ans, souffrirait de diabète et d'un ulcère à l'estomac. On se refuse à spéculer sur les rumeurs selon lesquelles la situation intérieure — notamment des pressions convergentes de fonctionnaires, d'hommes d'affaires et de militaires, — aurait joué dans sa démission. On estime généralement que M. Ahidjo n'eût pas toléré de telles pressions. M. Ahidjo aurait pris sa décision lors du séjour qu'il a effectué à Grasse, du 28 octobre au 3 novembre.

Selon la Constitution, M. Biya doit occuper les fonctions de chef de l'Etat jusqu'à la prochaine élection présidentielle, prévue en 1985.

Tunisie

« La France apportera son concours au VI[e] Plan de développement »

déclare M. Jean-Pierre Cot

De notre correspondant

Tunis. — La France est prête à apporter son concours à la réalisation du VI[e] Plan tunisien de développement, en tenant compte des priorités qui y sont inscrites, a déclaré M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures chargé de la coopération et du développement, en quittant Tunis, le vendredi 5 novembre, au terme d'une visite de trente-six heures.

Au cours des entretiens que M. Cot a eus avec le premier ministre, M. Mohamed Mzali, et plusieurs membres du gouvernement, il a été décidé qu'après la tenue, le 15 décembre, à Tunis, de la réunion annuelle de la commission mixte de coopération culturelle et technique, des groupes d'experts seront constitués pour faire le point de manière approfondie sur les actions à entreprendre notamment au profit de l'agriculture, du développement rural et de la recherche scientifique, secteurs qui sont au premier rang des préoccupations tunisiennes.

En matière d'enseignement et de formation professionnelle, la coopération sera poursuivie dans le même esprit, mais un effort sera entrepris pour mieux l'adapter aux nouveaux besoins de la Tunisie. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, M. Cot a déclaré que la France fera un effort tout particulier lors du transfert aux autorités tunisiennes, à la rentrée 1983, du lycée Carnot de Tunis, qui deviendra le lycée Bourguiba. Il s'agira d'un établissement à vocation biculturelle chargé de préparer les Tunisiens aux grandes écoles françaises. « Ce sera, a dit le ministre, *une grande aventure franco-tunisienne et l'expression de la confrontation et de l'interpénétration de nos deux cultures.* »

Le projet de rétablissement du visa pour les ressortissants tunisiens se rendant en France n'a pas été évoqué au cours des entretiens, pas plus qu'il n'a suscité jusqu'ici de réaction de la part des autorités tunisiennes. Il doit d'ailleurs faire l'objet de négociations qui auront lieu lors de la réunion de la commission mixte consulaire, prévue pour le 6 décembre à Paris. Interrogé par des journalistes tunisiens, M. Cot a déploré que des voyageurs venant de Tunis aient pu être refoulés *« parfois arbitrairement »* et a rappelé la position du gouvernement selon laquelle les mesures envisagées tendent *« à assurer la sécurité et la stabilité auxquelles ont droit les travailleurs établis en France »*.

M. D.

Zaïre

M. KENGO WA DONGO EST NOMMÉ PREMIER MINISTRE

Kinshasa *(A.P., Reuter)*. — Le président Mobutu a procédé, vendredi 5 novembre, à un remaniement de son gouvernement. M. Kengo Wa Dongo est nommé premier ministre, tandis que le représentant permanent du Zaïre auprès de l'ONU, M. Kamanda Wa Kamanda, devient ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Le portefeuille de l'administration du territoire (intérieur) est confié à l'ancien « homme fort du Katanga », M. Munongo Msiri, actuellement membre du comité central du M.P.R., le parti unique.

Le poste de vice-premier commissaire d'Etat (vice premier ministre) a été supprimé et M. Vunduawe Te Pemako, qui l'occupait conjointement avec ses fonctions de ministre de l'administration du territoire, sera désormais chargé de la justice. M. Yoka Mangono, ancien ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, est nommé aux affaires foncières.

Ce remaniement, le deuxième depuis le début de l'année, intervient à la suite du renouvellement, en septembre, de l'Assemblée nationale zaïroise.

[Né en 1935, à Libenge (région de l'Equateur, dont M. Mobutu est également originaire), M. Kengo Wa Dongo est un ancien étudiant de l'université libre de Bruxelles. Docteur en droit, il a successivement occupé les fonctions de procureur près la cour d'appel de Kinshasa, de procureur général de la République et de président du conseil judiciaire du Zaïre. Il avait été nommé ambassadeur en Belgique en septembre 1980.]

LE MAROC NE PARTICIPERA PAS AU SOMMET DE L'O.U.A. A TRIPOLI

Le Maroc ne participera pas au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) qui doit s'ouvrir le 23 novembre à Tripoli (*le Monde* du 2 novembre), a annoncé, vendredi 5 novembre, M. Ahmed Alaoui, ministre d'Etat. Dans un éditorial publié par le journal pro-gouvernemental *Maroc-Soir*, il qualifie de *« machination »* et de *« scénario machiavélique »* la décision de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.) de ne pas assister aux travaux. *« Non moins suspecte est la hâte avec laquelle le secrétariat de l'O.U.A. a convoqué, sans aucune consultation préalable, le dix-neuvième sommet »*, ajoute-t-il.

Le gouvernement somalien a également fait savoir, à l'issue d'un conseil des ministres réuni jeudi soir à Mogadiscio, qu'il ne participerait pas à ces assises, *« en raison de l'appui accordé par la Libye au terrorisme international »*. Deux autres Etats membres, le Soudan et l'Egypte, devraient également s'abstenir pour manifester leur hostilité au colonel Kadhafi. — *(Reuter).*

● *M. Guy Penne*, conseiller du président de la République pour les affaires africaines et malgaches, effectue, du samedi 6 au mardi 9 novembre, une visite officielle au Sénégal.

● *M. Giscard d'Estaing invité au Maroc.* — Le roi Hassan II a invité M. Valéry Giscard d'Estaing à se rendre en visite au Maroc avant la fin de l'année, mais on ne saura que la semaine prochaine si l'ancien président de la République peut répondre à cette invitation, annonçait-on, vendredi 5 novembre, à son secrétariat à Paris.

EUROPE

Allemagne fédérale

M. Genscher a été réélu de justesse à la présidence du parti libéral

De notre envoyé spécial

Berlin-Ouest. — Rien de tel, pour faire s'évaporer les dissensions qui menaçaient de se cristalliser, qu'un bon congrès démocratique. Les libéraux ouest-allemands viennent d'en *faire l'expérience. Si* M. Genscher, vendredi 5 novembre aux assises du F.D.P. à Berlin-Ouest, a été réélu dans un grand tumulte et à une étroite majorité (220 voix sur 400), tandis que son rival, le très pacifique Uwe Ronneburger, en obtenait 169, aucune des options du vice-chancelier n'a été sérieusement mise en danger.

Durant tout l'après-midi, consacré à un débat ouvert et contradictoire, les orateurs, chacun disposant seulement de cinq minutes, se sont succédé à la tribune pour reprendre un des deux thèmes qui divisent le parti. Oui, disait l'un, M. Genscher et le comte Lambsdorff ont eu raison de déserter la coalition socialo-libérale pour en former une nouvelle avec la C.D.U.-C.S.U. Non, répondait l'autre, M. Genscher s'est comporté en mauvais démocrate : il a rompu la parole donnée aux élections de 1980 et n'a pas informé les instances du parti, encore moins la « base », de ses intentions. Il a donc discrédité le F.D.P. et s'est disqualifié lui-même en tant que chef du parti.

Querelle sans issue, dont les protagonistes ne se sont guère ménagés, mais qui, une fois étalée et étirée au grand jour, ne laissait pas à une minorité malheureuse d'autre ressource que d'exprimer sa déception. La rhétorique comme thérapeutique de la crise ? On avait l'impression que, vendredi, dans l'immense salle du centre des congrès de Berlin-Ouest, l'opposition à M. Genscher, qui avait trouvé dans les semaines précédentes un écho amplificateur dans les médias, se noyait dans ses propres paroles.

Il est à noter, cependant, que le congrès a adopté une résolution insistant pour que les élections aient bien lieu le 6 mars. Ce qui, après les désastres électoraux de Hesse et de Bavière, ne manque pas de bravoure... Il a également voté une autre résolution critiquant les négociateurs libéraux avec la C.D.U. pour la formation du nouveau gouvernement, pour avoir *« laissé tomber »* M. Gerhardt Baum, sous la pression des chrétiens-sociaux bavarois. Or cet ancien ministre de l'intérieur, qui pouvait aspirer à un poste dans la nouvelle équipe, représente l'aile marchante du F.D.P.

Dans la matinée, on avait entendu le discours-programme des deux candidats à la présidence du parti. Pour M. Genscher, ce sont les socialistes qui sont responsables de la rupture de la coalition. Le vice-chancelier a su faire le tour de toutes les questions, dans un exposé pourtant semé d'embûches, ce qui ne l'empêcha pas de fixer des objectifs optimistes à ses partisans.

« Nous ne voulons pas de recours aux armes, aussi bien aux armes atomiques qu'aux armes conventionnelles, a-t-il notamment déclaré. *La guerre conventionnelle est suffisamment cruelle, et la capacité de destruction des armes conventionnelles atteint plusieurs fois l'horreur de la deuxième guerre mondiale. C'est pour cela qu'il doit y avoir renonciation à la force, générale, complète et sans conditions. La voie qui mène à un ordre pacifique en Europe conduit seulement à une collaboration politique et économique entre l'Est et l'Ouest renforcée, et nullement rétrograde. C'est pourquoi il n'est pas question pour nous d'une guerre commerciale avec l'Est. »*

Bien entendu, cela ne signifie pas, d'après M. Genscher, que des mesures unilatérales serviraient la cause de l'équilibre — au niveau le plus bas — de l'arsenal Est-Ouest auquel il aspire. Ses protestations de bonne volonté n'ont pas empêché M. Genscher de déclarer que quiconque mettait en question la « double résolution » de l'OTAN faisait courir un danger à ces négociations. Qui exige maintenant une zone dénucléarisée en Europe, sans que les conditions conventionnelles et atomiques soient créées pour cela, compromet la sécurité et la stabilité de l'Europe, a-t-il souligné.

Comparée au discours de M. Genscher, bien structuré, bien étoffé, quoi qu'on pense de ses idées, l'allocution de M. Ronneburger qui suivit se distingua surtout par sa minceur et sa timidité. Il n'a presque rien dit de ce qu'il entendait faire en cas d'élection à la présidence du parti, et s'est d'avance rallié à son adversaire auquel, finalement, malgré sa sincérité et sa probité, il n'aura servi que de faire-valoir.

ALAIN CLÉMENT.

Espagne

LA SUITE DU VOYAGE DE JEAN-PAUL II

Accueil enthousiaste en Andalousie

Jean-Paul II s'est rendu, samedi 6 novembre, dans les provinces basques et en Navarre. Loyola, Javier et Saragosse étaient les étapes de cette journée placée, par la force des choses et les récents événements en Espagne, sous le signe de l'antagonisme entre le message de paix dont est porteur le pape et le terrorisme.

Un attentat mineur est encore venu rappeler, vendredi, ces problèmes de la violence en Espagne : un inconnu a lancé contre la chapelle de l'université de Navarre, à Pampelune, un cocktail Molotov. Une communication téléphonique anonyme à un journal de Saint-Sébastien a donné comme sens à ce geste une protestation contre la visite du pape.

La journée de vendredi avait été consacrée par le pape à l'Andalousie. Jean-Paul II s'est en effet rendu successivement à Séville et à Grenade. Les habituels rassemblements de foules énormes auxquels on a assisté depuis le début du voyage en Espagne se sont de nouveau produits. Selon certaines estimations, près de deux millions de fidèles ont acclamé le pape pendant cette journée.

A Séville, le pape a procédé à la béatification de sœur Angela de la Croix, fondatrice de la congrégation de la Croix. L'ordre créé par cette religieuse, née à Séville en 1846, morte en 1932, se consacre aux plus pauvres et aux déshérités. Cette cérémonie de béatification était la deuxième dans l'histoire de l'Eglise, après celle du père philippin Angelo Ruiz et de ses compagnons martyrs, à Manille le 18 février 1981, à être célébrée en dehors de Rome.

Après avoir souligné l'importance du mode de vie de sœur Angela de la Croix, qui a passé le plus clair de son temps auprès des « plus pauvres parmi les pauvres ». Jean-Paul II a mentionné *« les exigences de la doctrine de l'Eglise concernant la justice sociale »* et le devoir qui incombe aux pouvoirs publics « [d'] *affronter les problèmes urgents du secteurs agricole*, [de] *réajuster les revenus et les prix*, [de] *rationaliser la commercialisation des produits agricoles et* [d'] *améliorer la vie des paysans, surtout les jeunes* ». Propos qui devaient laisser assez indifférente une foule d'autre part très réceptive à toute allusion strictement religieuse, notamment lorsque Jean-Paul II a insisté sur le besoin de *« respecter et cultiver la religion populaire »*.

Dimanche 7 novembre, le pape devait se rendre à Barcelone et à Montserrat et le lendemain ordonner, à Valence, cent cinquante prêtres.

Italie

Tenu pour l'un des responsables de l'attentat de Bologne

PIERLUIGI PAGLIAI EST MORT A ROME

Rome *(A.F.P.)*. — Pierluigi Pagliai, considéré comme l'un des plus dangereux terroristes italiens d'extrême droite, est mort, vendredi après-midi 5 novembre, dans un hôpital romain. Plongé dans le coma depuis son arrestation, le 12 octobre dernier, il n'a pas pu faire à la police les révélations qu'elle espérait sur son rôle dans l'attentat néo-fasciste qui avait fait quatre-vingt-cinq morts le 2 août 1980 dans la gare de Bologne (*le Monde* du 6 novembre).

Agé de vingt-huit ans, issu d'une riche famille milanaise, Pierluigi Pagliai avait été expulsé, le 12 octobre, de Bolivie, où il vivait depuis plusieurs années. Une spectaculaire opération de police avait conduit à sa capture deux jours auparavant, à Santa-Cruz, dans le sud du pays. Les nouvelles autorités civiles boliviennes n'avaient pas hésité à l'extrader, bien qu'il ait été grièvement blessé au moment de son arrestation.

Pologne

Solidarité appelle les Varsoviens à défiler le 10 novembre

Varsovie *(A.F.P., U.P.I.)*. — *« Walesa résiste, et toi ? »*, tel est le texte des affichettes apparues dans le centre de la capitale polonaise et dans certaines banlieues à la fin de la semaine. La direction clandestine de Solidarité a appelé, pour sa part, les Varsoviens à se rendre, après les huit heures de grève prévues pour le 10 novembre, *« par petits groupes »*, devant le palais de justice où eut lieu, il y a deux ans, l'enregistrement du syndicat indépendant de M. Lech Walesa. Elle les invite aussi à se rendre ensuite au monument au Soldat inconnu, selon l'itinéraire suivi, en 1980, par le cortège conduit par le président de Solidarité.

Dans une interview à l'hebdomadaire *Polityka*, M. Ciosek, le ministre des affaires syndicales, tout en faisant l'éloge de la nouvelle loi sur les syndicats *« sans précédent dans un Etat socialiste »*, reconnaît que ses dispositions (notamment la mise hors la loi des syndicats indépendants tels que Solidarité et Solidarité rurale) ont fait subir à l'opinion publique un *« choc postopératoire dont les effets ne sont pas encore passés. Les gens sont amers, pleins de ressentiment, méfiants, prudents et remplis de crainte devant l'ostracisme possible des autres (...). La formation des nouveaux syndicats prendra au moins deux à trois ans. »* C'est reconnaître qu'il y a peu de volontaires pour constituer ces nouvelles organisations.

Les autorités poursuivent leur campagne de persuasion pour tenter d'éviter des manifestations mercredi 10 novembre. Les principaux dirigeants sillonnent le pays et les entreprises pour porter la bonne parole. A Varsovie, le jeudi 4 novembre, le général Jaruzelski a réuni les représentants des forces armées pour définir leurs tâches *« pour la période la plus proche et pour 1983 »*. L'armée *« continuera à agir en faveur de la normalisation, de la paix sociale et de la sécurité »* du pays. En clair, même si l'état de guerre instauré le 13 décembre 1981 était levé, l'armée continuera à jouir de pouvoirs particuliers.

Un Belge, M. Roger Noël, arrêté en juillet dernier, va, d'autre part, comparaître devant le tribunal militaire de Varsovie. Selon l'acte d'accusation, il aurait été arrêté alors qu'il remettait à deux activistes de Solidarité, Zofia et Zbigniew Romaszewski, un émetteur radio. Selon la télévision polonaise, il aurait reconnu les faits. Le cas de ce militant libertaire a suscité de nombreuses protestations des différentes fédérations anarchistes dans le monde.

Les autorités polonaises affirment aussi avoir démantelé trois émetteurs clandestins de Radio-Solidarité, dont l'un émettait une fois par semaine à Gdansk. Elles auraient aussi saisi du matériel d'impression dans un appartement du sud de Varsovie et procédé à six arrestations sur place.

Enfin, à Paris, la C.F.T.C. (Confédération française des travailleurs chrétiens) lance une campagne sur le thème « Une heure de salaire pour Solidarnosc ». Les fonds récoltés serviront à appuyer l'action pour la libération de M. Walesa et de ses compagnons, et pour le rétablissement des libertés syndicales en Pologne. Les dons sont à adresser à la C.F.T.C., 13, rue des Ecluses-Saint-Martin, 75483 Paris Cedex 10 ou au C.C.P. 15 578 W Paris, C.F.T.C., Solidarité syndicats polonais).

Turquie

Des militaires en quête de légitimité

(Suite de la première page.)

Les opposants n'ont pas cherché à violer l'interdiction qui leur était faite, hormis quelques personnes arrêtées ces jours derniers à Istanbul et près d'Ankara pour avoir distribué des tracts hostiles à la Constitution, ou quelques autres appréhendées à Kayseri pour ne s'être pas levées pendant l'hymne national.

« Ces temps-là sont révolus »

Même à Istanbul, où il a prononcé jeudi son avant-dernier discours, aucun incident n'a été signalé. Bien plus, dans ce centre industriel du pays, ancien fief de la DISK, la centrale syndicale progressiste, aujourd'hui interdite et dont les dirigeants comparaissent depuis des mois devant un tribunal militaire, la foule venue écouter le général Evren était comparable, en nombre, à celle des grands rassemblements ouvriers de la période du gouvernement Ecevit.

Le général Evren se devait de rappeler là, comme il l'avait fait déjà dans d'autres villes industrielles, pourquoi des limites vont être imposées aux libertés garanties par la Constitution. Et pourquoi, en particulier, le syndicalisme ne pourra plus être ce qu'il a été. *« Souvenez-vous*, disait-il sur la grande place de Taxim, lieu traditionnel des rassemblements à Istanbul, *qu'autrefois, ici-même, on arborait le drapeau rouge et non le drapeau turc, les portraits de Marx, de Lénine, et non celui d'Ataturk, et qu'on a même voulu rebaptiser cette place, « place du Premier-Mai ». « C'est jours-là sont révolus »*, ajoutait-il, en évoquant la manifestation du 1[er] mai 1976 où des affrontements sur cette place avaient provoqué la mort de trente-six personnes.

Empêcher que la Turquie ne revienne à la situation d'avant le 12 septembre 1980, tel est le fondement de la Constitution proposée, le leitmotiv des discours du général Evren et l'argument dont une large partie de la population semble prête à se satisfaire. L'essentiel de cette série de discours aura été consacré à dénoncer les responsables de la situation passée, que le général Evren assimile d'ailleurs aux partisans du « non » : *« les traîtres qui veulent diviser la nation ; ceux qui ont toujours poursuivi des activités frauduleuses et des malversations ; les politiciens dont les intérêts sont affectés »*.

Les travailleurs, explique-t-il, étaient devenus le jouet des dirigeants syndicaux, qui puisaient dans les caisses pour leurs propres besoins, et — ce qui n'est pas tout à fait faux — sabotaient la production en déclenchant des grèves incessantes pour des motifs politiques et idéologiques. Les associations, détournées de leur but, servaient des entreprises subversives, de même qu'une certaine presse extrémiste. Les universités, formaient des *« anarchistes »*, les jeunes étaient détournés de leur famille, entraînés à agir contre leur pays.

Ultimes responsables de ces maux : les hommes politiques. S'ils sont exclus pendant dix ans de la vie politique, c'est *« pour que le pays puisse respirer... ». « Nous n'avons pas l'intention de laisser au bon plaisir de certaines personnes mal intentionnées et des ennemis du pays l'avenir de cette Constitution (...). Grâce aux nouveaux pouvoirs reconnus à l'exécutif, par un texte d'une perfection dont ils ne pouvaient même pas rêver, ils tiendraient le pays tout entier sous leur coupe, et le gouvernement à leur merci. »*

Une classe politique « bien intentionnée »

On ne saurait mieux souligner le principal défaut du projet de Constitution proposé au référendum. L'idée des généraux est que, dans sept ans, une classe politique d'une nouvelle espèce, *« bien intentionnée »*, aura pu voir le jour en Turquie. Ils lui transmettront cette Constitution qu'ils sont les seuls, pour l'instant, à pouvoir appliquer, justement parce que seuls désintéressés et impartiaux. A ceux qui s'étonnent, par exemple, que le droit au lock-out soit inclus dans la Constitution à côté du droit de grève, et qui reprochent au régime de favoriser les chefs d'entreprise, le général Evren répond : *« Nous sommes des soldats ; nous ne sommes l'émanation ni des milieux ouvriers ni du patronat. Et c'est pourquoi nous pourrons juger d'un regard totalement impartial et ne favoriserons personne. »*

Enfin — et c'est un thème qui, revenant dans tous ses discours, flatte un orgueil national offensé — le général Evren attend de la légitimité populaire que lui conférera la consultation de dimanche de pouvoir enfin clouer le bec à ses détracteurs européens. Après avoir souligné l'irréalisme qu'il y a à mettre la Turquie sur le même plan que *« les pays qui ont commencé leur expérience démocratique depuis deux ou trois siècles »*, il affirme que s'il œuvre au rétablissement de la démocratie, ce n'est pas pour répondre au souhait des Européens, mais *« parce qu'elle est le mode d'administration le plus conforme à la nation »*. Il ajoute que ce processus serait allé plus vite sans les critiques et les tracasseries venues de l'étranger.

CLAIRE TRÉAN.

Pologne

Solidarité appelle les Varsoviens à défiler le 10 novembre

Turquie

DIPLOMATIE

LA FIN DU SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE ET LA CRISE DE L'« EUROPE BLEUE »

Les déclarations de M. Mitterrand et de Mme Thatcher mettent en évidence des conceptions différentes de la Communauté

Le sommet franco-britannique s'est déroulé dans *« un climat cordial »*, a déclaré M. Mitterrand après son dernier entretien avec le premier ministre britannique, Mme Thatcher, vendredi 5 novembre. *« En dépit de la difficulté que nous posent certaines des questions traitées, nous avons su les insérer dans une disposition d'ensemble et dans une définition politique »* qui conduiront à *« une plus grande harmonisation de nos démarches. »*

« Cette harmonie est déjà acquise dans de nombreux domaines parmi les plus importants », a encore dit le président de la République, qui a évoqué *« la vie du monde »*, les relations Est-Ouest et Nord-Sud, *« l'attitude de nos deux pays à l'égard des Etats-Unis »* et notamment *« le problème posé par les sanctions sur le gazoduc »*, le Fonds monétaire international, le droit de la mer, les problèmes douaniers (GATT), le *« protectionnisme rampant »*, etc.

Au sujet des problèmes communautaires, M. Mitterrand a déclaré : *« On peut isoler un problème particulier, qui fait difficulté, qui n'est pas résolu, qui continuera à être discuté, c'est celui de la contribution* (britannique au budget européen) *»*, en rappelant que depuis 1980 *« on est arrivé vaille que vaille à différents accords »*, mais qu'*« on ne s'est pas mis d'accord sur les principes »*. Le désaccord subsiste sur *« le volume et la durée »* des versements en cause et même *« sur l'idée qu'on s'en fait »*. *« S'agit-il d'une nouvelle institution, d'une règle nouvelle, à quoi la France se refuse ? S'agit-il d'une circonstance qu'il convient de traverser ? »*

Pour *« resserrer la nature »* des relations franco-britanniques, chaque mois auront lieu des rencontres entre les délégués des deux gouvernements, soit à Londres, soit à Paris, qui permettront d'évaluer l'évolution des affaires et *« le degré de nos rapprochements sur les contentieux existants »*. *« La franchise de nos débats*, a conclu le président de la République, *ne peut que contribuer au progrès de nos relations. »*

Mme Thatcher s'est félicitée que la France n'ait pas appuyé la position argentine sur les Malouines aux Nations unies. Elle a remarqué qu'au sein de la Communauté des problèmes épineux comme celui de la pêche sont sur le point d'être réglés (il ne manque que l'accord du Danemark). Le problème de la contribution britannique est également réglé pour 1982, a assuré le premier ministre.

Revenant sur ce point en répondant aux questions, M. Mitterrand a souligné que la ristourne budgétaire accordée à la Grande-Bretagne *« ne doit pas être érigée en principe »*, ni *« s'installer en permanence dans les relations intracommunautaires »*, et que son volume doit être dégressif. *« C'est ce qui nous sépare »*, a-t-il dit. Quant à la solution pour l'année 1982 seule, M. Mitterrand n'a pas tout à fait confirmé la version de Mme Thatcher. La France avait fait une *« réserve »* sur l'accord intervenu à ce sujet au dernier conseil de la Communauté. Il ressort des propos de M. Mitterrand que vendredi elle n'était pas tout à fait levée (mais seules resteraient à préciser des modalités comptables).



(Dessin de PLANTU.)

De son côté Mme Thatcher a insisté sur le fait qu'une solution à long terme devait être trouvée parce que la situation actuelle est *« totalement inéquitable pour la Grande-Bretagne »*, parce que les ressources communautaires sont insuffisantes et qu'elles le seront plus encore après l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Nous devons trouver une solution *« rapidement »*, a-t-elle ajouté — et qui dure *« aussi longtemps que le problème »*.

A propos des Malouines (Falklands), Mme Thatcher a notamment déclaré : *« Nous n'avons aucun doute sur notre souveraineté* (sur l'archipel) *et les Falklanders sont des Britanniques et veulent le rester. »* Le vote américain (contre la Grande-Bretagne) à l'ONU a été, dit Mme Thatcher, *« incompréhensible et décevant »*.

De son côté, M. Mitterrand a souligné que *« les considérants de la France ne sont pas ceux de la Grande-Bretagne »*. *« Inviter les parties prenantes à négocier »* et charger le secrétaire général de l'ONU d'une mission de bons offices (comme le fait la résolution latino-américaine que la France n'a pas votée), *« correspond à notre pensée »*, a souligné le président. En revanche, la rédaction du texte proposé *« préjugeait la conclusion »* et *« plaçait la Grande-Bretagne en situation de culpabilité »*. C'est pourquoi, a expliqué M. Mitterrand, la France n'a pas voté la résolution. Au sujet des conversations entre Occidentaux sur les relations commerciales Est-Ouest, M. Mitterrand a dit que la France était *« bien entendu »* prête *« à débattre des conditions à poser dans les échanges commerciaux, surtout, dans les domaines technologiques, avec les pays de l'Est »*. En revanche, a-t-il ajouté, s'il s'agit de *« concessions nouvelles »* pour permettre aux Etats-Unis de lever des sanctions, *« ce ne peut être l'objet de négociation »*. M. Mitterrand se demande d'ailleurs si ces *« sanctions »* ne sont pas prises, en fait, par les Américains *« à l'égard de leurs alliés »*. *« La Grande-Bretagne et la France*, a-t-il dit, *souffrent d'une décision américaine unilatérale, injuste, juridiquement très contestable et politiquement inadmissible. Si on peut s'arranger, tant mieux, mais pas en échange de concessions sur d'autres terrains (...). Pour la France il n'en est pas question. »*

LE VOTE DE L'ONU SUR LES MALOUINES

L'abstention française est vivement critiquée à Buenos-Aires

Correspondance

Buenos-Aires. — Les quatre-vingt-dix votes favorables obtenus, jeudi 4 novembre, à l'Assemblée des Nations unies, ont fait l'effet d'un rayon de soleil en Argentine, dont l'isolement international était à peu près total depuis la chute des Malouines aux mains des Britanniques. Plus peut-être que l'ample majorité qui a approuvé le projet de résolution présenté par les pays latino-américains, c'est le fait d'avoir retrouvé leur place au sein de la communauté internationale qui a le plus satisfait les Argentins.

Tout le monde est cependant conscient que l'Argentine a dû faire de très nombreuses concessions pour parvenir à ce résultat et qu'il sera difficile d'amener la Grande-Bretagne à la table des négociations. Les journaux de la capitale, qui versaient facilement dans le triomphalisme durant le conflit, ont fait preuve cette fois d'un optimisme modéré. *Clarin* n'a pas manqué de souligner que cinquante-deux Etats s'étaient abstenus et que *« de nombreux pays qui ont finalement apporté leur soutien à l'Argentine ont évoqué le principe d'autodétermination »*. *La Nacion* estime de son côté que le vote de l'Assemblée générale des Nations unies représente *« le premier succès international de l'Argentine depuis le 14 juin »* et qu'il faut l'accueillir *« avec mesure et sérénité »*.

Même satisfaction modérée dans les milieux militaires, où l'on reconnaît qu'*« il n'est pas facile d'obtenir une victoire diplomatique moins de cinq mois après une défaite militaire »*. Les officiers que nous avons interrogés estiment que *« l'essentiel* (c'est-à-dire la reconnaissance de l'existence d'un litige à propos de la souveraineté) *a été préservé »*.

Bien que le général Bignone, chef de l'Etat, ait exprimé sa reconnaissance *« envers ceux qui ont choisi l'abstention, quelles que soient les raisons qui les aient animés »*, il est clair que l'attitude de Paris a fortement déplu. *« La France n'a pas tenu ses promesses »*, nous a déclaré un haut fonctionnaire du ministère des relations extérieures. M. Cheysson aurait, en effet, affirmé que la France appuierait le projet de résolution. *« Nous comprenons parfaitement la solidarité européenne, mais, ce qui nous paraît lamentable, c'est que le gouvernement français ait changé d'avis au dernier moment. »* Notre interlocuteur explique ce revirement par *« les pressions considérables »* qu'a exercées le premier ministre britannique sur ses partenaires de la Communauté.

Même réaction chez les dirigeants politiques de gauche, qui affirment avoir été une nouvelle fois déçus par le gouvernement socialiste. *« M. Mitterrand a sacrifié les grands principes à des intérêts mesquins »*, nous a déclaré un dirigeant radical.

Les militaires ne sont pas moins sévères. Un officier supérieur de l'armée de l'air, qui a été surpris que la France n'ait pas voté en faveur d'une résolution *« aussi modérée »*, ajoute : *« Nous devrons réexaminer nos relations. »* Cela laisse évidemment mal augurer des conversations sur la reprise des vols entre Buenos-Aires et Paris qui devraient s'engager prochainement. Seuls les officiers de marine se sont montrés un peu plus compréhensifs. Il est vrai que les neuf Super-Etendards et les cinq Exocet destinés à l'aéronavale, dont la livraison avait été retardée en raison de l'embargo décrété le 2 avril, arriveront en Argentine dans le courant de novembre. — J. D.

Le Danemark rejette l'accord sur la pêche conclu par ses neuf partenaires

Le Danemark a décidé le 5 novembre de rejeter l'accord sur la pêche intervenu le 27 octobre à Luxembourg entre les neuf autres partenaires européens.

Le ministre danois de la pêche, M. Henning Grove, a déclaré que son pays opposerait son veto à la proposition de la Commission européenne, à moins que la Communauté ne fasse une nouvelle offre plus favorable. La Commission a refusé jusqu'ici d'accéder aux exigences des Danois, qui réclament un quota de 20 000 tonnes pour la pêche aux maquereaux au large de l'Ecosse, ainsi que l'octroi d'au moins sept licences spéciales les autorisant à pêcher la morue au large des îles Shetland.

Il est peu probable que les Neuf acceptent de rouvrir les négociations alors qu'à Luxembourg ils ont adressé un véritable ultimatum au Danemark. « Il n'y a plus de place pour la négociation », *avait déclaré le ministre français de la mer, M. Louis Le Pensec, ajoutant qu'en cas de refus danois, le conseil sur la pêche prévu pour le 11 novembre aurait pour objet* « de délibérer sur la méthode à suivre pour appliquer l'ensemble des mesures déjà acceptées par neuf pays membres ». *Il semble exclu toutefois que les Neuf décident de procéder à un vote majoritaire sur la mise en place de l'« Europe bleue » et de passer outre à la volonté d'un pays membre, comme cela avait été le cas lors de la fixation des prix agricoles en 1982. La Grande-Bretagne a affirmé à plusieurs reprises qu'elle s'opposerait à l'adoption de la politique commune de la pêche sans un vote unanime des Dix.*

De notre correspondante

Copenhague. — Les dirigeants de Copenhague, qui, initialement, avaient semblé pencher vers la conciliation, ont donc finalement adopté une ligne dure. *« Nous sommes forts, car nous avons l'opinion derrière nous... »*, a déclaré le timide ministre de la pêche, M. Grove (libéral), à l'issue d'un long débat avec les représentants de tous les partis qui pour une fois s'étaient mis d'accord.

Le gouvernement danois paraît estimer que, d'ici au 31 décembre, deux mois de négociations permettront de régler la difficulté. Or, ces derniers temps, d'une réunion européenne à l'autre, le Danemark n'avait-il pas réussi à améliorer chaque fois ses positions auprès de partenaires qui ne désirent pas sans doute voir éclater une nouvelle crise au sein de la Communauté ?

L'opinion danoise a été très largement informée de l'évolution de la situation par la presse, la radio et la télévision. Les responsables des organisations de pêcheurs et les exportateurs de produits de la mer ne sont pas antieuropéens.

Ils reconnaissent publiquement que l'entrée du Danemark dans la Communauté leur a apporté de très importants avantages et a stimulé considérablement leur activité. Résultat : il n'y a pas de crise de la pêche au Danemark. Mais ces mêmes professionnels font aussi le raisonnement suivant : *« Dans le secteur de la pêche, nous sommes les plus efficaces de la C.E.E. Il serait paradoxal que la Communauté, qui nous a accordé des prêts pour nous permettre de nous développer et de nous moderniser, nous empêche maintenant de continuer notre expansion ou, même, nous oblige à un certain recul. »*

CAMILLE OLSEN.

Faire échec aux Pershing

(Suite de la première page.)

A propos des relations avec Pékin, M. Grichine a réaffirmé l'intérêt de Moscou pour une normalisation des relations sino-soviétiques, mais n'est pas allé au-delà de la position traditionnelle soviétique : *« La normalisation des relations soviéto-chinoises*, a-t-il dit, *serait une bonne contribution à la consolidation des bases de paix et de stabilité en Asie et dans le monde. L'U.R.S.S. aspire sincèrement et constamment à l'assainissement de ces relations, naturellement sans aucun préjudice pour les autres pays. »*

La cérémonie de vendredi, au cours de laquelle M. Grichine a aussi beaucoup insisté sur la nécessité de lutter contre la corruption, a permis aux observateurs de confirmer l'élimination *de facto* de M. André Kirilenko. M. Kirilenko ne figurait pas, en effet, à la tribune du Palais des congrès.

Le discours de M. Grichine confirme la volonté de l'U.R.S.S. de relever le « défi américain » en matière de course aux armements et de s'opposer à la mise en place, à partir de la fin de l'an prochain, des cinq cent soixante-douze fusées Pershing et missiles de croisière américains prévue par la décision de l'OTAN de décembre 1979. Ce discours fait suite à plusieurs interventions allant dans le même sens.

Ainsi M. Valentin Faline, ancien ambassadeur à Bonn et chef adjoint du département d'information étrangère du comité central du parti, écrit dans le numéro du 7 novembre des *Nouvelles de Moscou* que ce nouveau déploiement occidental ne sera pas *« un simple changement quantitatif dans le rapport des forces à l'avantage des Etats-Unis »*, mais *« un changement qualitatif aux conséquences imprévisibles »*. Evoquant le scénario d'une crise dans une région périphérique, telle que le Proche-Orient ou le sud de l'Afrique, qui conduirait Washington à mettre en état d'alerte renforcée ses missiles nucléaires en Europe, il affirme que cela entraînerait la mise en état d'alerte des moyens soviétiques *« qui seraient créés inévitablement »* pour faire pièce à cette menace et que, dans ces conditions, *« il ne resterait plus à l'Europe qu'à faire sa prière »*.

Les mêmes arguments sont développés par le général Constantin Mikhaïlov, conseiller du ministère soviétique de la défense, dans un entretien publié mercredi 3 novembre par le quotidien ouest-allemand *Frankfurter Rundschau*. Selon lui, l'application de la décision de l'OTAN sur les euromissiles *« rompra l'équilibre militaire »*, mais aussi entraînera *« une déstabilisation de la situation politique »*. En conséquence, l'U.R.S.S. *« y répondra sur le plan militaire aussi bien que politique, et les conséquences en seront très lourdes. »* Le général soviétique espère donc que *« les Européens de l'Ouest, de concert avec le peuple américain, empêcheront un déploiement, faute de quoi nous approcherons de la catastrophe »*.

On notera que ces responsables, tout comme M. Brejnev dans son dernier discours, s'attardent peu ou pas du tout sur les propositions soviétiques de ce printemps concernant l'arrêt de la mise en place des SS-20 dans la partie européenne de l'U.R.S.S., les négociations de Genève sur la réduction des armements, ou l'engagement « solennel » du numéro un du Kremlin de ne pas employer en premier l'arme atomique dans un conflit.

Pékin cherche à éprouver la fermeté de l'axe Moscou-Hanoi

De notre correspondant

Pékin. — De retour de New-York, où il avait assisté à l'Assemblée générale des Nations unies, le prince Sihanouk a été accueilli, le jeudi 4 novembre, dans la capitale chinoise avec tous les honneurs et selon le protocole habituellement réservés aux chefs d'Etat.

Au cours du banquet offert à cette occasion, le premier ministre chinois a présenté l'ancien monarque comme *« un patriote respecté par le peuple cambodgien et un homme politique actif et éminent dans le monde »*, avant d'ajouter : *« Nous admirons la détermination de Samdech de s'opposer aux agresseurs vietnamiens. »*

Critiquant au passage le « sabotage » par Moscou de la position du Kampuchéa démocratique à l'ONU, M. Zhao Ziyang a cependant réservé ses flèches les plus acérées à ceux qu'il a appelés *« les voraces et féroces agresseurs vietnamiens »*. Il a rendu hommage à l'action du peuple cambodgien pour défendre *« son existence nationale, contenir l'agression et l'expansion des hégémonistes, grands et petits, et sauvegarder la paix et la sécurité dans le Sud-Est asiatique »*.

Avec la même fermeté, le prince Sihanouk a réaffirmé : *« Nous n'accepterons jamais le « fait accompli » au Cambodge mis en scène par le Vietnam et l'Union soviétique »*.

Ces déclarations très déterminées doivent être notées dans la mesure où elles représentent les premières attaques portées publiquement contre l'U.R.S.S. par la Chine et l'un de ses principaux alliés depuis le départ de Pékin, le 29 octobre, de M. Ilyitchev, le diplomate russe chargé de mener des consultations avec les dirigeants chinois.

Au cours de ces conversations, Pékin, selon des sources chinoises, aurait particulièrement insisté sur l'urgence d'apporter une solution au problème du Cambodge en raison des combats qui continuent de s'y dérouler. L'argument vaut ce qu'il vaut : des affrontements armés n'ont-ils pas également lieu en Afghanistan entre la résistance et les troupes soviétiques ?

Il paraît probable qu'en mettant en avant la question cambodgienne lors de ses contacts avec les Soviétiques, Pékin cherche à éprouver la fermeté de l'axe Moscou-Hanoï. C'est ce qu'incline à penser également la publication, le vendredi 5 novembre, dans *le Quotidien du peuple*, d'un long article rédigé par M. Hoang Van Hoan, ancien haut dirigeant vietnamien réfugié à Pékin depuis plusieurs années, qui renouvelle les violentes attaques contre le numéro un vietnamien, M. Le Duan.

Pourquoi, dans la présente conjoncture, diffuser un tel article — qui sur le fond n'apporte aucun élément nouveau, — sinon pour exercer une pression politique sur Hanoï et démontrer que, si des obstacles demeurent sur la voie d'un rapprochement avec le voisin du Sud, ce n'est pas à Pékin qu'ils se trouvent, mais du côté des actuels dirigeants vietnamiens ? — M. L.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● L'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), qui combat le régime de Luanda, a décidé de libérer deux pilotes soviétiques, selon un communiqué du mouvement diffusé vendredi 5 novembre à Lisbonne. MM. Nikolaï Mollaev et Ivan Tchernietski, arrêtés en octobre 1980 en territoire angolais, seront élargis *« dès que le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), qui sert d'intermédiaire entre les pays concernés par l'opération, sera en mesure de garantir que les deux prisonniers partent directement pour l'U.R.S.S. »*, indique le communiqué. D'autre part, l'UNITA annonce que la libération de l'archevêque de Lubango, Mgr Alexandre do Nascimento, se fera *« sans condition »* mais qu'il ne pourra être libéré sur le territoire angolais, car *« il risque d'être assassiné par les forces du M.P.L.A. (au pouvoir en Angola), qui pourront ensuite rendre l'UNITA responsable de cet assassinat »*. Le communiqué ne donne pas d'autres détails sur la libération du prélat, enlevé le 15 octobre en compagnie de trois religieuses, lors d'une visite pastorale dans le sud angolais. — *(A.F.P.)*

Canada

● LA COUR SUPREME DE L'ONTARIO est favorable à l'extradition d'un criminel de guerre nazi Helmut Rauca, recherché par la justice ouest-allemande pour sa responsabilité dans la mort de plus de onze mille cinq cents juifs, dans le camp de concentration de Kaunas, en Lituanie, entre 1941 et 1943, peut être extradé vers la R.F.A., a décidé, jeudi 4 novembre, la Cour suprême de la province de l'Ontario. Entré au Canada en 1950, Helmut Rauca a obtenu la nationalité de ce pays en 1956 et réside au nord de Toronto Ontario). Helmut Rauca a décidé de faire appel. — *(A.P.)*

Éthiopie

● GRAVE MENACE DE FAMINE. — M. Shimelis Adugna, commissaire éthiopien aux secours et à la réinsertion des populations sinistrées (C.S.R.), a quitté Addis-Abeba pour Genève et New-York, où il doit avoir des entretiens avec des responsables de l'ONU à propos de l'accroissement de l'aide à son pays, victime de la sécheresse. Environ trois millions de personnes sont actuellement menacées par la famine.

Libéria

● RECTIFICATIF. — Le ministre de la défense, le général Karpeh, a été nommé, mercredi 3 novembre, directeur de la Compagnie nationale de minerai de fer. C'est par erreur que, dans nos éditions du 5 novembre, nous avions annoncé qu'il était passé du second poste au premier.

Pakistan

● LE PRESIDENT ET LE SECRETAIRE ADJOINT DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS DE KARACHI, M. A.-H. Kakhoo et M. A.M. Khan, viennent d'être condamnés à un an de prison ferme par un tribunal militaire pour avoir *« violé la loi martiale »*. Ils avaient invité un dirigeant de l'ancien parti gouvernemental, le parti populaire pakistanais, à participer à une réunion dans le cadre d'une campagne contre le régime militaire. — *(UPI.)*

République sud-africaine

● MORT D'UN DIRIGEANT DE L'EXTREME DROITE. — Le docteur Albert Hertzog, fondateur du Herstigte Nationale Party (extrême droite), est mort, jeudi 4 novembre à Pretoria à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Son père, le général J.B.M. Hertzog, avait été le premier chef de gouvernement sud-africain appartenant au parti national, arrivé au pouvoir en 1948. Le docteur Albert Hertzog avait été membre, pendant dix ans, du cabinet du docteur Hendrik Verwoerd, créateur du mot « apartheid » et initiateur de la politique des Bantoustans. L'objectif du docteur Hertzog, au cours de ces dernières années, fut la réunification des conservateurs afrikaans, malgré son éviction de son propre parti, le Herstigte Nationale Party, en 1977. — *(A.F.P.)*

Rwanda

● AIDE FRANÇAISE AUX REFUGIES. — La France a fourni au Rwanda une aide médicale et matérielle d'une valeur de 900 000 F destinée aux quelque 40 000 réfugiés d'origine rwandaise en provenance d'Ouganda, a annoncé vendredi 5 novembre le porte-parole du ministère des relations extérieures.

AMÉRIQUES

Brésil

LES ÉLECTIONS DU 15 NOVEMBRE

La campagne de Mario Juruna, « l'Indien au magnétophone »

Rio-de-Janeiro. — De tous les candidats qui se présentent aux élections générales du 15 novembre, au Brésil, Mario Juruna est certainement le plus inattendu. Indien de la tribu des Xavante, il n'avait jamais vu, à dix-sept ans, un seul Blanc. Il avait passé son enfance à fuir, avec ses compagnons, tout contact avec les éléments avancés d'une civilisation souvent mortelle pour les indigènes. Depuis, il a appris à lire, à écrire, à parler portugais. Il s'exprime à la manière indienne, de façon saccadée, négligeant les articles. S'il veut être élu député, c'est d'abord pour défendre ses frères de race. Mais il entend aussi plaider la cause de tous les opprimés du pays : les paysans sans terre, les habitants des bidonvilles, les femmes, les Noirs, les ouvriers.

Il y a six ans, Mario Juruna s'est rendu célèbre en débarquant à Brasilia avec un magnétophone. Il était déjà venu à plusieurs reprises dans la capitale pour discuter avec les autorités qui exercent leur tutelle sur les Indiens, considérés comme des mineurs par la législation brésilienne. Chaque fois il avait constaté que ses démarches n'aboutissaient à rien. Il avait donc décidé d'enregistrer, désormais, tout ce que ses interlocuteurs lui diraient. *« Blanc ment beaucoup »*, dit-il. *Il fait promesses, et puis il oublie. »*

Six ans après, Juruna a toujours son magnétophone, qui est devenu sa meilleure arme depuis qu'il a remisé son arc et ses flèches. Il s'en sert pour enregistrer les discours électoraux qu'il tient dans l'Etat de Rio-de-Janeiro, où il se présente sur la liste de M. Lionel Brizola, l'ancien ennemi numéro un du régime militaire, aujourd'hui leader du parti démocratique travailliste et candidat au poste de gouverneur.

Le visage taillé à coups de serpe, les pommettes énormes, le cou et le torse ne formant qu'une seule masse, Juruna est impressionnant. S'il sourit rarement, ses yeux, à peine bridés, ont de temps en temps une brève lueur de malice. Par exemple lorsqu'il raconte la vie étrange qu'il doit mener loin de son village du Mato-Grosso, dans une ville où il faut tout payer, *« même l'eau... même les femmes »*.

De notre envoyé spécial

Il y a trente ans, les Xavante étaient plus de vingt mille. Ils sont moins de cinq mille aujourd'hui. Ils ont été décimés par la variole, la grippe, toutes les maladies contre lesquelles les Indiens n'ont pas d'anticorps. Beaucoup ont succombé aussi au cours de la lutte incessante menée contre les *fazendeiros* (grands exploitants) qui s'emparaient de leurs terres. Après avoir fait la paix avec les Blancs, la tribu a été contrainte, en effet, il y a une dizaine d'années, de reprendre le sentier de la guerre. Juruna a été le cacique choisi pour cette mission, dans une communauté qui ne se donne de chefs que provisoires. *« Xavante est très bon. Mais à l'heure de la bagarre, il est très violent. »*

Juruna a d'abord mobilisé des dizaines de « guerriers » pour défendre les savanes que la tribu occupe dans la région du Rio-Das-Mortes. Puis il est allé à Brasalia, pour *« obtenir le respect de la loi »*, c'est-à-dire pour que soit délimité le territoire de sa communauté. Petit à petit, il a été amené à se battre pour d'autres communautés et est devenu le porte-parole — *« l'ambassadeur »*, comme il dit — d'une population indigène qui n'en avait jamais eu.

« Le Blanc est souvent triste »

Il est devenu aussi *« celui qui explique la vie du Blanc aux autres Indiens »*, car beaucoup vivent encore *« sans communication »*. Il estime, en effet, que l'Indien *« ne peut pas rester comme avant »* : il doit apprendre à lire, s'efforcer d'en savoir davantage, pour être *« moins facile à tromper »*. Il ne perdra pas pour autant *« ses caractéristiques »*. C'est ce que pense aussi l'ethnologue Darcy Ribeiro, candidat au poste de vice-gouverneur sur la même liste *« L'Indien a toujours résisté de façon extraordinaire,* nous dit-il. *Il a toujours eu conscience de lui-même, même lorsqu'il était acculturé, et qu'il n'avait aucun moyen de s'organiser. »*

D'ailleurs, s'il est élu, Juruna a bien l'intention de parler dans sa langue à la Chambre des députés. Et, quand on lui demande comment il sera compris, il fait mine de mettre des écouteurs sur ses oreilles.

Son premier travail consistera à demander un recensement — fait par des *« gens de confiance »* — de toutes les tribus existant au Brésil. Il réclamera, ensuite, la délimitation de leurs terres, là où elle n'a pas été faite. Il entend également changer la FUNAI, cette Fondation nationale de l'Indien chargée, théoriquement de la défense des indigènes, mais qui fait trop souvent, consciemment ou non, la politique des grands propriétaires. Il voudrait que la FUNAI soit dirigée par des Indiens qui auraient fait *« des études supérieures »* et aussi, pourquoi pas, par de *« bons Blancs »*.

Il a d'autres souhaits. Comme il a beaucoup voyagé, beaucoup vu ces dernières années, il a pu constater que le Blanc était *« souvent triste »*, ce qui explique qu'il soit souvent *« si mauvais »*. Il trouve que le *posseiro* (le paysan sans titre de propriété) ne devrait jamais être expulsé de sa terre : or ils sont des millions dans cette situation. Il ajoute que le *favelado* ne devrait pas être chassé du bidonville qu'il habite, à condition, bien sûr, que celui-ci soit amélioré. Il pense également que tous les ouvriers devraient avoir leur *« samedi libre »*, et que les femmes devraient être affranchies de la tutelle de leur mari, comme les Indiens de celle de l'Etat.

De l'avis général, Juruna n'est pas seulement un homme énergique, mais aussi un homme *« très intelligent »*. Selon les derniers sondages, il a de bonnes chances d'être élu. Dans un ville qui est restée la capitale culturelle du Brésil, et qui est hautement politisée, il peut obtenir de nombreux suffrages *« écologistes »*. C'est pourquoi, d'ailleurs, il l'a préféré à son Mato-Grosso natal, car les illettrés n'ayant pas le droit de vote, la plupart des Indiens n'auraient pas pu voter pour lui.

L'un de ses « parrains », M. Darcy Ribeiro, a confiance. Il pense que les Indiens du Brésil, actuellement au nombre de deux cent mille, seront à l'avenir *« de plus en plus nombreux »*. *« Aux Etats-Unis, ils étaient tombés à trois cent mille,* dit-il, *or ils sont deux millions aujourd'hui »*. Encore faut-il leur garantir la possession de leurs terres, et leur laisser *« le droit d'être Indiens »* : *c'est-à-dire de ne pas être « à la merci de la FUNAI et des missionnaires »*.

CHARLES VANHECKE.

Argentine

Marcelo Dupont a été torturé et assassiné

L'affaire Marcelo Dupont vient de connaître un nouveau développement. Le cadavre de M. Marcelo Dupont a été découvert le 8 octobre au pied d'un immeuble à Buenos-Aires (le Monde datés 9 et 12 octobre). Il était le frère de M. Gregorio Dupont, un ancien diplomate, qui a fait des révélations embarrassantes pour le régime militaire. Il a en effet affirmé que l'amiral Massera, ancien membre de la junte, avait rencontré à Paris un dirigeant du mouvement des Montoneros, M. Firmenich, lui remettant 1 million de dollars en échange du soutien de son organisation (pourtant pourchassée par les autorités) à la candidature à la présidence de la République. M. Gregorio Dupont disait tenir cette information de Mlle Holmberg, attachée de presse à l'ambassade d'Argentine à Paris à l'époque de la rencontre. Depuis, Mlle Holmberg a été assassinée Sa famille a mis en cause l'amiral Massera. La polémique rebondit avec l'annonce, jeudi 4 novembre à Buenos-Aires, que M. Marcelo Dupont a été torturé et assassiné et n'est pas mort accidentellement comme le prétendaient les autorités.

Les militaires de nouveau sur la sellette

Correspondance

Buenos-Aires. — L'affaire déclenchée il y a plus d'un mois par la disparition de M. Marcelo Dupont semble être parvenue à un tournant décisif. Il est prouvé, en effet, que la victime a été torturée avant d'être assassinée.

Les spécialistes réunis à la demande du juge d'instruction pour déterminer si M. Dupont avait subi des sévices, comme le soutenait l'un des médecins légistes, ont confirmé, le jeudi 4 novembre, l'existence de brûlures au bras gauche *« provoquées par l'application d'électrodes »*. Par ailleurs, la reconstitution de la « chute » de M. Dupont depuis le quatrième étage d'un immeuble en construction, considérée jusqu'à présent comme la cause la plus probable de sa mort, a permis d'écarter la possibilité d'un suicide et renforce l'hypothèse selon laquelle le cadavre de la victime aurait été en réalité abandonné sur le trottoir par les auteurs du crime.

Autre révélation importante : M. Dupont a été torturé vingt-quatre heures au moins avant d'être assassiné. Il est donc pratiquement impossible qu'il soit rentré d'un voyage au Brésil et en Uruguay quelques heures seulement avant sa mort comme semblerait le prouver une fiche à son nom remplie à la frontière entre l'Uruguay et l'Argentine. *« Seul un groupe d'individus parfaitement organisé est capable de brouiller les pistes de cette manière »*, affirme le frère de la victime, M. Gregorio Dupont.

Quelle sera la réaction des autorités devant l'évidence qu'il s'agit d'un crime politique ? Le ministre de l'intérieur, le général Llamil Reston, et le chef de la police fédérale, le général Sasiain, qui, au début de l'enquête, se montraient *« optimistes »*, gardent depuis plusieurs jours un total mutisme. M. Gregorio Dupont, qui n'a jamais cru au suicide ni au crime de droit commun, est décidé, quant à lui, à les mettre au pied du mur. *« Mon frère a été tué par les assassins d'Elena Holmberg. Pourquoi le juge d'instruction n'interroge-t-il pas les services d'intelligence, en commençant par ceux de la marine ? »* L'ancien conseiller à l'ambassade d'Argentine à Paris est convaincu que le redoutable service de renseignements de l'armée de terre, le « bataillon 601 », connaît les noms des coupables.

JACQUES DESPRÉS.

Uruguay

LES « SUICIDÉS » DE LA PRISON LIBERTAD

Nous avons reçu l'appel suivant du pianiste Miguel Angel Estrella, qui a lui-même été détenu dans les prisons uruguayennes :

« Le fait d'avoir purgé sa peine n'est pas une raison suffisante pour être libéré de la prison en Uruguay. Pendant mon séjour à la prison militaire de Libertad, à 45 kilomètres de Montevideo, j'ai connu l'angoisse de ces prisonniers qui restaient en prison malgré l'ordre de la « justice » militaire de les libérer. Certains de ces prisonniers, que les militaires ne voulaient pas libérer, ont subi un autre sort : « le suicide ».

» En décembre 1980, Hugo Dermit, sur le point d'être libéré (après huit ans) se serait « suicidé », son corps portait des marques évidentes de tortures. En avril 1982, Edgar Sosa se « suicide », lui aussi. Il était arrivé à la fin de sa peine (neuf ans). Sosa était isolé dans un baraquement vide de la prison. Dans ce même mois d'avril, un autre détenu : Juan Pino Garin, ami inoubliable, voyait sa peine arriver à terme (dix ans). Au lieu d'être libéré, Juan fut transféré dans une caserne militaire. Le 16 juin, son corps a été remis à sa famille ; un « suicide », selon les militaires uruguayens.

» Dans cette même caserne, quelques jours après la mort de Juan, Jorge Selves, qui avait purgé sa peine depuis seize mois, fut transféré. Dans la prison de Libertad, j'avais beaucoup entendu parler de lui et des horribles tortures qu'il avait subies pendant deux ans d'emprisonnement secret. Arrêté en 1973, sa détention ne fut reconnue qu'en 1975. Avant d'être transféré en juin dernier, Jorge Selves a dit à ses compagnons qu'il ne se suiciderait pas.

» Depuis, il n'y a plus eu de nouvelles de lui. Sera-t-il le prochain « suicidé » ? »

Etats-Unis

M. HODEL EST NOMMÉ SECRÉTAIRE A L'ÉNERGIE

Washington *(A.F.P.)*. — Le président Reagan a nommé, vendredi 5 novembre, M. Donald Hodel secrétaire à l'énergie, en remplacement de M. James Edward, qui a présenté sa démission. Cette nomination doit être ratifiée par le Sénat.

Sous-secrétaire à l'intérieur depuis l'arrivée de M. Reagan à la Maison Blanche, M. Hodel, qui est âgé de quarante-sept ans, avait auparavant fondé sa propre firme de conseil en matière énergétique, après avoir occupé des postes de direction dans des entreprises privées. Au département de l'intérieur, il avait appliqué la politique, très critiquée par les écologistes, de son ministre, M. James Watt, pour la mise en exploitation des ressources énergétiques des terres du domaine public.

Le président Reagan souhaite toujours supprimer le département de l'énergie, créé par le président Carter, mais n'a pas encore transmis au Congrès de demande en ce sens.

ASIE

Chine

Plusieurs anciens dirigeants des gardes rouges seraient actuellement jugés

De notre correspondant

Pékin. — Un procès serait actuellement en cours, à Pékin, contre quelques-uns des principaux chefs des gardes rouges de la capitale durant les premières années de la révolution culturelle. Publiée le jeudi 4 novembre dans le *Ta Kung Pao*, organe officieux du parti communiste chinois à Hongkong, l'information n'avait été, samedi matin, officiellement confirmée *ni* démentie.

Sept anciens dirigeants des gardes rouges se trouveraient dans le box des accusés, parmi lesquels : M. Kuai Dafu, ancien chef des « rebelles » de l'université Qinghua, Mlles Nie Yuanzi, qui était en 1966 chargée de cours de philosophie à l'université de Pékin (Beida), et Tan Houlen, ancienne étudiante à l'Ecole normale supérieure, MM. Wang Dabien, chef du groupe l'Orient est rouge à l'institut de pédagogie, Han Aijing, de l'Ecole d'aéronautique, et Shi Qun. La plupart des accusés sont en prison depuis plusieurs années.

La plus célèbre de ces anciens gardes rouges est certainement Mlle Nie Yuanzi. Secrétaire du comité du parti de son département dès 1961, elle placarda, le 25 mai 1966, à Beida, *une affiche attaquant* violemment le recteur de l'université et le maire de Pékin, M. Peng Zhen, *redevenu aujourd'hui* membre du bureau politique. Ce pamphlet fut qualifié à l'époque par Mao Zedong de *« premier dazibao marxiste-léniniste de Chine »*, et son texte fut diffusé à la radio. Devenue en avril 1967 présidente de la commune de la nouvelle université de Pékin, elle accéda ensuite à des responsabilités de premier plan dans le comité du parti de la capitale, puis fut élue membre suppléant du comité central lors du neuvième congrès du parti, en août 1969.

Moins connu, M. Kuai Dafu acquit cependant un certain renom en 1966-1967 en s'opposant vigoureusement, dans son université, aux partisans de Liu Shaoqi.

Ce procès paraît s'inscrire dans une action d'ensemble engagée par le pouvoir contre d'anciens « gauchistes », car des informations en provenance de plusieurs provinces font état d'initiatives judiciaires du même genre,

Il faut noter que, au cours du premier semestre de l'année, avant la tenue du congrès du parti, c'est contre d'anciens représentants du mouvement démocratique que s'était abattue la répression.

MANUEL LUCBERT.

PROCHE-ORIENT

Liban

Une conférence de presse de l'ambassadeur à Paris

« Reconstruire, et rendre une vie normale aux jeunes »

Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi 4 novembre à l'occasion de la *« Campagne nationale d'action humanitaire en faveur du peuple libanais »*, lancée par l'Association des Lyons Clubs de France, M. Boutros Dib, ambassadeur du Liban à Paris, a dressé un tableau de la situation dans son pays à l'heure de la reconstruction.

Rappelant que le Liban compte 3 200 000 habitants (soit 300 au kilomètre carré), le diplomate a précisé que le coût global d'une remise en état est estimé à 16 milliards de dollars. Ce chiffre n'inclut ni les réparations déjà effectués à la suite des bombardements de 1975-1976, 1978 et 1981, ni le manque à gagner, la perte des marchés ou les conséquences de l'exode des cadres. M. Dib a précisé que le nombre des handicapés s'élève à 8 800, auxquels s'ajoutent 22 000 orphelins.

La perte du potentiel dans le secteur industriel, qui était de 30 % en 1975, était déjà, un an plus tard, de 80 %. Autre point préoccupant : le préjudice causé aux populations qui ont dû évacuer les villes.

Notant d'autre part que les particuliers détiennent actuellement quelque 600 000 armes, compte non tenu des armes de poing, l'ambassadeur a indiqué que des enquêtes dans les écoles avaient révélé que tous les dessins des enfants se rapportaient à la guerre. L'une des principales préoccupations des autorités est de faire reprendre « une vie normale » aux jeunes, ce qui n'est guère facile.

M. Dib a insisté sur le fait que la guerre du Liban, *« loin de se résumer en une guerre civile ou religieuse, ou en une conflagration inhérente à la « situation artificielle » du pays, ce qui est loin d'être prouvé, est en réalité la retombée de toutes sortes d'antagonismes d'ordre régional et international, la retombée en somme de la crise de civilisation qui secoue le monde »*. C'est la raison pour laquelle, à ses yeux, nul ne peut demeurer indifférent aux malheurs qui se sont abattus sur le Liban. Tout en soulignant que l'aide internationale, matérielle et morale, est *« essentielle »*, le diplomate a rappelé que le principal atout de son pays réside dans *« les Libanais eux-mêmes, leur dynamisme et la souplesse de leur système économique »*.

P. B.

M. CHEYSSON VA SE RENDRE A KOWEÏT, A BAHREIN ET A QATAR

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, fera un voyage dans trois Etats du Golfe à la fin de la semaine prochaine, apprend-t-on de bonne source. Le ministre partira pour Koweït le vendredi 12 novembre. Il se rendra ensuite à Bahrein et à Qatar. Il sera de retour à Paris, le 16 novembre.

La colonisation israélienne des territoires occupés

Le groupe des pays arabes demande la convocation du Conseil de sécurité

Le Maroc, au nom du groupe des pays arabes, a demandé, vendredi 5 novembre, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU, en raison de la *« persistance de la politique israélienne consistant à établir des colonies dans les territoires arabes des Palestiniens occupés »*. En outre, à quelques jours de l'arrivée de M. Menahem Begin aux Etats-Unis, où il doit être reçu à la Maison Blanche, l'irritation demeure vive à Washington à l'égard des initiatives israéliennes.

M. Michael Denkel, vice-ministre israélien de l'agriculture, a, en effet, confirmé, vendredi, à la radio que, au cours des douze mois à venir, vingt nouveaux établissements juifs seraient construits ou agrandis, et réaffirmé que l'objectif d'Israël est d'installer 100 000 juifs dans cent soixante points de peuplement en Cisjordanie d'ici à 1987. Environ 25 000 juifs et 850 000 Palestiniens vivent en Cisjordanie, occupée par Israël depuis 1967. Le Caire s'est aussitôt élevé contre cette décision qualifiée d'« illégale et illégitime ». Un communiqué du gouvernement égyptien demande à Israël de *« renoncer immédiatement à cette politique de sabotage »*.

Par ailleurs, le président Amine Gemayel a réagi avec vivacité à toutes les critiques qui mettent en cause le Liban. On indique ainsi au ministère des affaires étrangères que Beyrouth a exigé que le colonel Kadhafi retire les déclarations qu'il a faites récemment à Pékin, mettant en doute la légalité de l'élection du chef de l'Etat parce qu'elle *« a eu lieu sous occupation israélienne »*. En cas de refus, le Liban rappellerait définitivement son ambassadeur à Tripoli.

De même, le Liban a adressé une lettre très sèche à M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, qui avait, dans une note, accusé les autorités de Beyrouth d'avoir emprisonné deux mille cinq cents Palestiniens au cours d'opérations de police. La lettre, qui, selon la radio des phalangistes, aurait été rédigée par le président Gemayel, demande à M. Klibi *« de s'en tenir aux formes diplomatiques »* et souligne que le Liban n'acceptera pas d'être *« traité de façon arrogante, comme s'il était un pays faible ou coupable »*.

Enfin, M. Uffe Elemann-Jensen, président en exercice du conseil des ministres de la C.E.E., a annoncé, vendredi, à Beyrouth, qu'un protocole financier d'environ 50 millions de dollars pour la reconstruction du Liban a été signé, et que des entretiens sont en cours pour un prêt du même montant que les Dix consentiraient également. En outre, la Banque mondiale, à qui le Liban a demandé une aide de 500 millions de dollars, a envoyé une délégation à Beyrouth. — *(A.F.P., Reuter.)*

● *Le bureau exécutif de l'O.L.P.*, réuni les mardi 2 et mercredi 3 novembre à Tunis sous la présidence de M. Yasser Arafat, a convoqué, dans deux semaines à Damas, le conseil central de l'organisation, instance intermédiaire entre l'exécutif et le Conseil national (Parlement).

La guerre du Golfe

L'IRAN AFFIRME QUE LA ROUTE BAGDAD-BASSORAH EST A PORTÉE DE SON ARTILLERIE

L'opération Moharam lancée dans la nuit du lundi 1er novembre au nord Khouzistan a permis, aux forces iraniennes, de reprendre le contrôle de territoires iraniens d'une importance stratégique considérable dans le cas de développements futurs du conflit, a annoncé Radio-Téhéran en soulignant que l'ensemble de la plaine irakienne du tigre, dans la région d'Al Amarah, se trouve désormais à portée de l'artillerie iranienne ainsi que la route principale Bagdad-Bassorah,

Les forces iraniennes et irakiennes se sont affrontées dans les airs et sur mer, vendredi 5 novembre, près de la partie nord du Golfe, loin de l'endroit ou une importante offensive s'est déroulée au cours des derniers jours dans le secteur sud de leur front. Chacun des deux belligérant affirme avoir abattu un avion ennemi. Les affrontements ont eu lieu au-dessus de Khor Moussa, à une cinquantaine de kilomètres à l'est d'Abadan.

A Téhéran, plusieurs dizaines de milliers de lycéens ont manifesté jeudi devant l'ancienne ambassade des Etats-Unis pour marquer le troisième anniversaire de la prise d'otages des diplomates américains.

Les lycéens et des enfants, dont certains n'avaient pas plus de cinq ans, portaient des pancartes dénonçant *« le grand Satan »* et scandaient *« mort à l'Amérique »*. — *(A.F.P.-A.P.)*

Le Monde

politique

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DOM-TOM : débat immuable

C'est une loi du genre : les débats relatifs aux départements et territoires d'outre-mer ne se déroulent jamais dans la sérénité. L'histoire, la géographie, expliquent, dans une certaine mesure, ces passions non contenues, cette perpétuelle hantise des Français d'outre-mer d'être abandonnés par la *« mère patrie »*, ce côté freudien. De l'appréhension naissent l'invective, le procès d'intention. Le reste — mais c'est l'essentiel — relève de la politique, dans ce qu'elle a de moins clair, de plus insidieux, de dévastateur. On voit bien, à chaque fois, la logique de la thèse, c'est-à-dire la stratégie qui la sous-tend : faire apparaître la gauche comme organisant peu à peu le *« bradage »* de l'outre-mer français. Les profits espérés sont évidemment d'ordre électoral.

Dans ce domaine, le *« débat »* droite-gauche, en France, s'est toujours déroulé sur des questions de statuts, de liens institutionnels avec la métropole. La querelle est immuable, l'ambiguïté savamment entretenue entre *« autodétermination »* et *« indépendance »*.

Les débats sur les départements et territoires d'outre-mer ne peuvent rien apporter de nouveau, parce que les arguments et les discours, d'une année sur l'autre, sont identiques. Le budget des DOM-TOM n'échappe pas à la rigueur, ce qui, politiquement, est une aubaine pour l'opposition : *« Vous voyez bien que l'Etat se « désengage »* ! Si le gouvernement voulait vraiment resserrer les liens avec nos territoires lointains, il a les moyens de le démontrer : en augmentant les crédits ! Simpliste mais irréfutable... Il n'y a donc pas de débat, de dialogue viable. Il faut être un nouvel élu comme M. Salmon (R.P.R., Polynésie), pour quand on est dans l'opposition, oser parler de *« concertation »* souhaitable, voire possible, avec le gouvernement. M. Fontaine (N.I., la Réunion) sait bien, lui, que la gauche ne propose qu'une *« rupture »* aux Français d'outre-mer. Il affirme que c'est *« le plus mauvais budget »* qu'il a eu à connaître depuis quinze ans. Mais M. Fontaine ne dit pas qu'il dresse le même constat depuis presque aussi longtemps... *« Il est donc clair,* pour M. Dousset (U.D.F., Eure-et-Loir), *que le développement de l'outre-mer n'est plus une priorité nationale. »*

L'essentiel est là. Département par département, territoire par territoire, les élus de l'opposition se relaient pour démontrer, chiffres budgétaires à l'appui, le bien-fondé de leur thèse. Parfois, les députés de la majorité mêlent leurs voix à ces critiques. M. Hory (app. P.S., Mayotte) parle de *« pingrerie »*, s'étonne que le secrétaire d'Etat ne se soit pas encore rendu à Mayotte, et, soulignant la faiblesse des crédits qui sont attribués à l'île de l'océan Indien, se demande si — ceci expliquant cela — *« on »* veut décourager les Mahorais de rester dans l'ensemble français. Dans le même registre, M. Moutoussamy (app. P.C., Guadeloupe) déclare : *« L'économie léguée par la droite, caractérisée par l'inflation du secteur tertiaire, ne peut être redressée qu'avec une thérapeutique adaptée. Or, votre budget ne vous donne pas, dans l'immédiat, les moyens de l'appliquer. » « Si votre budget n'est pas satisfaisant,* ajoute M. Jalton (P.S., Guadeloupe), *nous le voterons quand même, compte tenu de l'important effort réalisé depuis 1981 à travers d'autres départements ministériels. »*

Qu'en est-il ? La masse totale des crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM s'élèverait à 1 187 millions de francs en 1983. Ils progressent ainsi de 8 % (11,8 % pour le budget de l'Etat) par rapport à 1982. Mais, comme l'a rappelé M. Pourchon (P.S., Puy-de-Dôme), rapporteur spécial de la commission des finances, ces crédits ne représentent qu'une faible part de l'effort total réalisé en faveur de l'outre-mer par les autres ministères : moins d'un vingtième pour les DOM ; un sixième pour les TOM. Devant ce qu'il a appelé une campagne *« largement orchestrée »* sur le thème du désengagement, M. Emmanuelli a dénoncé *« ceux qui jouent avec les espoirs »* des populations d'outre-mer, dans le but de conserver des *« positions acquises »*, et de *« faire peur »*. Tout porte à croire que, pour le budget 1984, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM sera confronté aux mêmes certitudes. Des certitudes qui ne procèdent pas de la raison. — L. Z.

DÉCENTRALISATION

L'Assemblée nationale a adopté, samedi 6 novembre, en nouvelle lecture, le projet de loi portant adaptation de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion. Le Sénat ayant profondément modifié ce texte, les députés ont adopté plusieurs amendements de la commission des lois tendant à rétablir le texte adopté par les députés en première lecture (*le Monde* des 1er et 2 octobre).

ÉDUCATION : dans l'attente d'un « nouveau souffle »

Quelle différence ! Le budget de l'éducation nationale de 1982 était *« euphorique »* ; celui de 1983 est *« de rigueur »*, selon l'expression de M. Gissinger (R.P.R., Haut-Rhin).

Moins d'emplois seront créés, peu de moyens financiers vont être affectés aux établissements scolaires et universitaires pour assurer leur fonctionnement (1). La *« rigueur »* est là, comme l'ont souligné avec ensemble les nombreux intervenants, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. D'ailleurs, selon M. Derosier (P.S., Nord), la rigueur n'empêche pas la qualité et *« le budget 1983 amorce un tournant significatif de la politique éducative française, affirmant le droit à l'éducation pour tous et favorisant l'ouverture de l'école sur la vie »*. Alors, bien sûr, il n'y aura que 5 839 emplois au lieu des quelque 37 000 de l'an dernier, mais, selon M. Derosier, *« en 1982, il s'agissait de mesures exceptionnelles destinées à donner à un secteur particulièrement abandonné jusqu'en 1981 les moyens qui lui manquaient »*. Ces moyens, même importants, n'ont pas été suffisants puisque M. Mortelette (P.S., Loir-et-Cher) l'a constaté : *« La rentrée 1982 s'est mal déroulée dans certaines académies. »*

De cette *« rentrée ratée »*, M. Haby (U.D.F., Moselle) connaît la cause. Il s'agit, selon lui, du retard apporté aux affectations de poste. L'ancien ministre de l'éducation nationale décèle là *« la marque de la dégradation de l'efficacité administrative »*. *« Une énorme machine*, selon M. Barrot (U.D.F., Haute-Loire), *où la moindre incohérence prend vite l'allure d'une catastrophe »* et surtout une machine où *« la priorité est donnée aux intérêts du personnel sur ceux du service »*.

M. Savary, ministre de l'éducation nationale, n'a pas apprécié ces critiques et a tenu à préciser que, pour l'éducation nationale, *« l'intérêt du service c'est, d'abord, l'intérêt des élèves »*. C'est pour eux que M. Savary entend rénover le système éducatif, mais cette rénovation ne doit pas aller trop vite, car, *« en matière éducative, on ne brûle pas les étapes, on les franchit »*.

Le ministre plaide pour un dialogue régulier des partenaires dans les services rectoraux ou centraux qui peut favoriser l'émergence d'un projet éducatif par rapport auquel chacun peut se situer. Il ne veut pas entendre parler de réforme imposée d'en haut et préfère *« l'appel à l'initiative, la concertation instaurée depuis un an, la recherche d'une autonomie accrue des établissements »*. Le ministre se montre même optimiste en annonçant que *« la concertation en profondeur a réussi et a commencé de produire ses effets »*. *« La rénovation du système éducatif amorcée sectoriellement peut et doit s'étendre »*, dit-il. L'année 1982 était celle de la mise en place de commissions et de groupes de réflexion. En 1983 *« viendront à échéance des démarches convergentes à propos notamment de l'enseignement supérieur, des lycées et collèges, des écoles »*.

Cette déclaration a satisfait M. Barrot, qui craignait que les rapports des groupes de travail ne soient jetés *« aux oubliettes, comme le rapport Schwartz, qui faisait apparaître les responsabilités d'un certain corporatisme »*. M. Hermier (P.C., Bouches-du-Rhône), qui réclamait *« une grande ambition pour l'école afin de sortir de la crise que connaît notre système éducatif »*, attendra donc l'année 1983 en espérant, avec d'autres députés, que les crédits d'équipement et de fonctionnement qu'ils ont adoptés pour cette année ne soient pas annulés, comme ce fut le cas le mois dernier pour toute une partie des crédits de 1982. Il s'agit là d'hypocrisie, selon M. Gantier (U.D.F., Paris) *« puisque les crédits annoncés ne correspondront pas aux crédits affectés »*. M. Gantier est inquiet. Il juge la politique universitaire désastreuse. Il souhaite que le C.N.R.S. *« revienne au sein de la famille universitaire »*. Il prône le rétablissement du ministère des universités, bref, il préconise... *« un souffle nouveau »*.

SERGE BOLLOCH.

(1) Le budget de l'éducation nationale a été analysé dans *le Monde* du 23 octobre.

FONCTION PUBLIQUE : un code de bonne conduite des administrations

L'Assemblée nationale a examiné, vendredi 5 novembre, le budget de la fonction publique. Le projet de loi de finances pour 1983 prévoit que les effectifs budgétaires passeront de 2 494 176 (au 31 décembre 1982) à 2 519 780 (+ 25 604, soit + 1,03 %). Les créations nettes d'emploi proposées dans le budget général s'élèveront en 1983 à 16 235, dont 12 902 emplois budgétaires. Il sera, d'autre part, procédé à 12 746 régularisations d'emploi. Dans son rapport effectué au nom de la commission des finances, M. Douyère (P.S., Sarthe) souligne : *« Dès la fin de l'année 1982, l'augmentation de l'offre d'emplois publics ou d'utilité collective sur le marché du travail, par rapport au début de l'année 1981, aura dépassé 203 000 emplois. L'objectif fixé par le président de la République sera en conséquence pratiquement atteint. »*

Les créations nettes les plus importantes bénéficient à l'éducation nationale avec 5 834 emplois ; l'économie et les finances avec 2 572 emplois ; l'intérieur avec 1 992 emplois ; la défense avec 670 emplois et la justice avec 568 emplois. L'essentiel des crédits de la fonction publique est constitué par les dépenses de rémunérations inscrites aux budgets des différents départements ministériels. La commission des finances demande que *« toute la clarté »* soit faite sur les rémunérations annexes perçues par les agents publics. Elle demande également que ces éléments de rémunérations, *« d'origine budgétaire ou non, soient bloqués à leur niveau atteint le 1er juin 1982 jusqu'à ce que lumière complète ait été faite à ce sujet, les économies ainsi réalisées devant prioritairement servir à financer la revalorisation des traitements les plus modestes »*.

Les crédits de fonctionnement prévus pour 1983 en faveur de l'Ecole nationale d'administration s'élèvent à 113,917 millions de francs (+ 11,93 %). M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a souligné que si, *stricto sensu*, le budget de la fonction publique ne représente que 242 millions de francs, les dépenses induites atteignent 390,6 millions. Après avoir indiqué que 107 000 emplois auront été créés en 1981, 1982 et 1983, alors que la loi de finances initiale pour 1981 n'en prévoyait que 1 890, M. Le Pors, parlant des rémunérations annexes, a observé : *« l'intérêt des fonctionnaires eux-mêmes commande que toute la clarté soit faite, pour couper court à toutes les campagnes qui leur portent tort »*.

Le ministre a rappelé que 1 361 000 titulaires de pensions — soit 63 % des effectifs — sont désormais mensualisés, et a insisté sur la préparation, par le gouvernement, d'une sorte de *« code de bonne conduite des administrations »*. Evoquant les réformes de la procédure d'enquête publique et de la création de comités de liaison, il a annoncé : *« Ces réformes seront testées dans quatre départements : le Pas-de-Calais, l'Essonne, la Drôme et la Sarthe, à l'occasion de l'opération A.V.S. : administration à votre service. »* Au cours du débat, l'opposition a accusé le ministre de la fonction publique de *« politiser »* les administrations, vidant ainsi de son sens la notion de service public. — L. Z.

Le projet de loi sur l'égalité professionnelle des femmes

LE P.C.F. REGRETTE L'INTERDICTION DE TOUT AVANTAGE SPÉCIFIQUE

Mme Gisèle Moreau, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a déclaré, vendredi 5 novembre, que le projet de loi sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes, adopté le 3 novembre par le conseil des ministres, *« bien que de portée limitée, comporte des dispositions intéressantes, pouvant servir de point d'appui pour l'action des femmes, pour l'évolution des mentalités »*.

« Cependant, observe Mme Moreau, *l'interdiction de tout avantage spécifique pour les femmes ne va pas sans poser de problèmes. Que deviennent la retraite à cinquante-cinq ans prévue dans le programme du président de la République, l'allongement du congé maternité ou bien l'extension des congés pour soigner les enfants ? »* Mme Moreau indique que les députés communistes tenteront d'*« améliorer le projet »*, notamment en étendant son champ d'application aux entreprises de moins de trois cents salariés.

● RECTIFICATIF. — Nous avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 2 novembre que les propositions de loi du groupe socialiste de 1966 (portant amnistie) et 1977 (sur les rapatriés) *« ne visaient pas les officiers »*. En réalité, la proposition de 1966 visait également les officiers. L'article 3 précisait en effet : *« L'amnistie entraîne la réintégration de plein droit dans les fonctions,* grades, *offices publics ou ministériels ainsi que dans les droits à pension »*.

● PRECISION. — Le président de Médecins sans frontières, M. Brauman, nous précise que son association ne reçoit aucune aide financière du gouvernement français pour son action humanitaire en Afghanistan. M. Cheysson, lors de son intervention au Sénat, avait cité cette organisation parmi celles aidées par l'Etat (*le Monde* du 6 novembre).

AU SÉNAT

Les compétences des collectivités territoriales

Le projet a été approuvé à l'unanimité des votants

Le Sénat a adopté vendredi 5 novembre en première lecture avant l'Assemblée nationale, l'ensemble du projet de loi sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'examen de ce texte, commencé quinze jours plus tôt et poursuivi pendant plus de trente heures de débat, a été marqué par une grande technicité et une sérénité qui n'est plus habituelle dans cette Assemblée où l'opposition reste majoritaire. Le score final (197 voix contre zéro, P.C., P.S. s'abstenant) témoigne de cet état de choses ; il est rare, en effet, que la gauche s'abstienne sur un projet aussi important modifié sensiblement par la majorité sénatoriale.

Au cours de la dernière séance, les principales modifications apportées par les sénateurs au projet gouvernemental, modifications souvent approuvées par l'auteur du texte, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre, ont été les suivantes :

● Dotation globale de décentralisation : le Sénat, sur proposition du rapporteur M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), a voulu que l'usage de cette dotation soit laissé à l'entière liberté des collectivités. Le projet précisait que les modalités d'emploi de la dotation seraient fixées par les lois de finances

● Autre amendement de MM. Fourcade et Raybaud (Gauche démocr., Alpes-Maritimes), concernant les impôts transférés : le Sénat a voulu qu'il soit dit que, ce qui est transféré, c'est l'assiette de l'impôt, et non son produit, de telle sorte que les collectivités puissent en fixer le taux. Le Sénat a aussi prévu le transfert aux collectivités locales d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

● Les sénateurs adoptent un amendement de M. Raybaud, qui diversifie les critères de répartition de la dotation globale d'équipement (D.G.E.) en introduisant de nouveaux paramètres. Ils ont voulu aussi que la fiscalité reste *« neutre »*. Le texte initial, selon le rapporteur, favorisait les communes qui investissent le plus et encourageait *« insidieusement »* au regroupement intercommunal.

● Le Sénat n'a pas voulu que l'Etat *« rembourse »* aux communes les frais de logement des instituteurs. Il a demandé que la dépense soit directement prise en charge par l'Etat.

● M. Fourcade a fait adopter un amendement fixant que le gouvernement soumettra au Parlement, trois ans après la date de publication de la loi, un rapport sur les résultats financiers et sur les modifications jugées nécessaires.

Avant le scrutin, M. Defferre a notamment déclaré : *« Le gouvernement a manifesté son désir de faire aboutir rapidement les choses, sur la base des propositions du Sénat. Le projet de statut des élus locaux sera connu avant les élections municipales... Nous ferons tout pour que les textes d'application du projet sur les compétences sortent vite, et je puis vous assurer que nous ne voulons pas instaurer des tutelles nouvelles. »* — A. G.

● *Le Comité de la charte de la nature* s'inquiète, au moment où le Sénat discute le projet de loi sur le transfert des compétences aux collectivités locales, des *« graves dangers pour la nature et l'environnement »* que ce texte, *« inacceptable,* dit-il, *dans son état actuel »*, peut présenter au niveau communal. Le Comité, créé il y a dix ans et qui rassemble plusieurs grandes associations nationales de protection de la nature, estime que le transfert des pouvoirs de l'Etat aux communes en matière d'urbanisme serait *« très dangereux pour la qualité de la vie »*. Une telle mesure devrait être précédée de deux séries de réformes : l'institution d'un véritable système de lutte contre la spéculation foncière, la mise en place de contrepoids (des directives générales d'aménagement) face aux nouveaux pouvoirs des communes.

Au baromètre mensuel de la Sofrès

LA COTE DE POPULARITÉ DE M. MITTERRAND PROGRESSE DE DEUX POINTS

La cote de popularité de M. François Mitterrand, telle qu'elle est mesurée par le baromètre de la Sofrès, progresse de deux points. Elle passe de 51 % au mois de septembre à 53 % au mois d'octobre. Le pourcentage de ceux qui lui refusent leur confiance reste stable (43 %).

En revanche, la cote de confiance de M. Pierre Mauroy baisse. Elle passe de 47 % à 45 %. Les avis négatifs augmentent d'un point : 47 % en octobre contre 46 % en septembre.

M. Michel Rocard reste en tête des personnalités de la majorité avec 61 % d'opinions favorables contre 59 % en septembre, mais c'est M. Bérégovoy qui bénéficie de la plus forte hausse : 25 % en octobre contre 20 % en septembre.

Dans l'opposition, Mme Simone Veil et M. Chirac gagnent deux points (43 % et 40 %), M. Barre, un point (30 %), tandis que M. Giscard d'Estaing recule de quatre points (31 % contre 35 %).

Ce sondage, publié dans *le Figaro-Magazine* du 6 novembre, a été réalisé du 22 au 28 octobre, sur un échantillon représentatif de mille personnes.

Dans le sondage mensuel réalisé par B.V.A. pour *Paris-Match*, publié vendredi 5 novembre, la cote du président de la République reste stable à 52 % d'opinions favorables (1 034 personnes interrogées du 12 au 20 octobre). M. Mauroy perd quatre points (43 %).

La convention nationale du Mouvement des démocrates

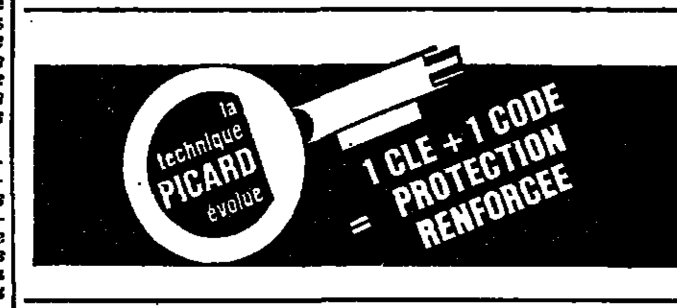
M. JOBERT : réunir les Français pour réussir la France

Le Mouvement des démocrates que préside M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, réunit samedi 6 et dimanche 7 novembre, à Paris, sa convention nationale. Ses travaux s'organisent autour de plusieurs rapports qui ont trait à la commune, au travers notamment de sa fiscalité, de la participation du citoyen à la vie de la cité, de la fiscalité locale.

Dans une interview accordée à *la Croix*, datée du 6 novembre, M. Jobert précise l'ambition de son mouvement : *« Réunir les Français pour réussir la France. »* Il déclare notamment : *« C'est une ambition qui déborde de loin les intérêts de partis ou les querelles de boutiques. (...)*

» La majorité présidentielle est diverse et va bien au-delà de l'arithmétique parlementaire. Avec d'autres, le Mouvement des démocrates y représente des sensibilités qui ne s'identifient ni à la doctrine communiste, ni au programme socialiste. On a souvent évoqué l'émergence possible d'un courant démocrate de soutien à l'action du président de la République, qu'attendent peut-être aussi les déçus d'une opposition manichéenne et sans programme. Les Français souhaitent certainement un renouvellement de la pensée et des habitudes politiques. L'ambition du Mouvement des démocrates est claire à cet égard. »

● *Une délégation du Mouvement gaulliste populaire*, conduite par M. Edme Boiche, président délégué, a été reçue jeudi 4 novembre par M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du parti socialiste. Les deux délégations ont souhaité que se constituent dans toutes les communes de larges listes d'union de la majorité présidentielle dès le premier tour.





TUNISIE
Fantastique, une semaine au soleil.
1995 F
tout compris*
A l'Hôtel-Club Oamarit***
à Jerba Zarzis.
Tennis. Equitation.
*1 semaine en pension complète (vin à table inclus) au départ de Paris ou de Lyon.
(Vols spéciaux du 12 Novembre au 16 Décembre 82 et du 7 au 27 Janvier 83.)
REPUBLIQUE TOURS
Le droit de choisir.
Tél.: Paris: (1) 355.39.30 - Tél.: Lyon: (7) 837.72.38.
Lic. A 504. France International Paris

POLITIQUE

APRÈS LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Un four ?

Dans son discours de Figeac, le 27 septembre, M. Mitterrand avait donné le ton en souhaitant que le gouvernement et les *« forces vives »* du pays concluent un *« contrat »* de *« confiance »* qui permette de protéger contre l'inflation les conquêtes sociales de la première année de son septennat. Refusant de choisir *« entre la faillite et l'inflation »*, il avait aussi fixé les trois thèmes sur lesquels le gouvernement devait travailler pour venir en aide aux entreprises menacées d'asphyxie : diminuer les charges, réduire les taux d'intérêt, alléger l'endettement.

Il appartenait à M. Mauroy de mettre ces directives en musique. Voilà qui est fait.

La gamme était difficile à exécuter. Il y fallait du doigté politique. Le premier ministre savait par avance que de nouvelles mesures en faveur des entreprises lui vaudraient, à nouveau, des critiques de la part des syndicats ouvriers et du parti communiste, qui lui avaient déjà reproché de trop céder à la *« pression de la droite et du patronat »*.

Afin de prévenir ces réactions de la majorité, M. Mauroy s'était employé à prendre les devants. Il l'avait fait en répétant, à l'adresse du P.C.F., que pour le gouvernement l'objectif fondamental demeure *« le maximum de croissance possible »* et que la rigueur ne signifie pas automatiquement la déflation. Il l'avait fait également en essayant de démontrer que, contrairement aux affirmations syndicales, la politique salariale appliquée ces derniers mois a permis de maintenir, en moyenne, le pouvoir d'achat, et même d'augmenter celui du SMIC. Il l'avait fait, enfin, en prenant l'engagement de poursuivre l'action commencée pour éliminer les causes structurelles de l'inflation et en dressant l'inventaire des *« gagnants du changement »* que sont, à ses yeux, tous les smicards, les foyers à revenu modeste, les personnes âgées, les retraités et même les agriculteurs.

Cette argumentation de caractère préventif n'a pas dissipé le scepticisme des syndicats ni atténué les réserves du parti communiste.

Comme la réaction du C.N.P.F. n'exprime aucun sentiment particulier de reconnaisance, on est fondé à considérer que la conclusion du *« contrat »* de *« confiance »* que M. Mitterrand appelle de ses vœux n'est pas pour aujourd'hui. Quels que soient ses aspects positifs, la politique du gouvernement ne reçoit, de part et d'autre, aucun appui chaleureux. Faut-il en conclure que le premier ministre a fait un four ? Dans la mesure où sa déclaration n'a modifié en rien l'appréciation d'ensemble que les uns et les autres portent sur la politique gouvernementale — on ne saurait dire, en tout cas, qu'il ait remporté un succès. Ses appels à l'effort collectif au nom des « intérêts du pays » sont, pour le moins, tombés à plat. Dans le domaine des relations sociales, comme ailleurs, la *« nouvelle citoyenneté »* demeure, pour le moment, une chimère.

Le commentaire, de M. André Laignel, inciterait même à formuler un jugement plus abrupt. *« Trop c'est trop !,* s'est écrié le député socialiste de l'Indre, au micro de Radio-Berry-Sud. *A force de faire plaisir à nos adversaires nous risquons de désespérer nos amis. Le gouvernement se trompe de route. »* Plus significative est la réaction du numéro deux du P.S., M. Jean Poperen, qui dénonce, comme la C.G.T. et le P.C.F., les surenchères du C.N.P.F. Dans ce contexte, les analyses théoriques de M. Michel Rocard, selon lequel il convient de distinguer le sort des entreprises de celui des patrons (*le Monde* du 6 novembre), ne semblent pas tout à fait adaptées à une situation sociale qui reste empreinte de manichéisme.

Comment faire en sorte — avant les élections municipales si possible — que la politique du gouvernement apparaisse plus attractive, non seulement aux chefs d'entreprise mais aussi aux travailleurs ? Tel est le problème psycho-politique auquel le premier ministre est confronté. Face au patronat M. Mauroy atteint, en faisant ces nouvelles concessions, un seuil maximal de conciliation.

Face aux salariés, principale composante de l'électorat de gauche, le premier ministre n'a visiblement pas d'autre choix que de répéter sa gamme pour convaincre que rigueur rime avec justice. Il se propose donc d'entreprendre, au cours des prochains jours, une énième campagne d'explication. Sa tâche sera d'autant plus ardue que les perspectives qu'il a tracées pour 1983 indiquent que, dans cette période de l'après-blocage, la plupart des salariés, loin de recevoir l'assurance de figurer bientôt parmi les *« gagnants du changement »*, sont conviés à parier sur l'avenir en jouant, en quelque sorte... à qui perd gagne. Un jeu dont, en général, on se lasse vite. Pourtant, au-delà des apparences et des humeurs, la patience manifestée depuis dix-huit mois par les intéressés, et confirmée aujourd'hui par la modération des principaux syndicats, n'ôte pas tout espoir au chef du gouvernement.

ALAIN ROLLAT.

M. LAIGNEL (P.S.) : le gouvernement se trompe de route

M. André Laignel, député socialiste de l'Indre, a adressé, vendredi 5 novembre, une mise en garde au gouvernement après la déclaration, jeudi, de M. Pierre Mauroy sur la politique économique et sociale.

« Je voudrais dire très simplement au gouvernement, en sachant bien entendu que tout ce qui a été fait depuis dix-huit mois est fondamental (...), qu'il se trompe de route et que trop, c'est trop », a déclaré M. Laignel au micro de Radio-Berry-Sud.

« Très franchement et avec beaucoup de modération, je veux dire que je suis scandalisé, et je suis persuadé que l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité des salariés, l'est avec moi », a poursuivi le trésorier du P.S., avant de souligner : *« Il est temps de dire très clairement qu'à force de faire plaisir à nos adversaires, nous désespérons nos amis. »*

Evoquant la prise en charge par la fiscalité des allocations familiales, M. Laignel a déclaré : *« Ça ne pourrait être admissible qu'à une seule condition essentielle, c'est qu'enfin dans notre fiscalité les revenus du capital soient taxés au moins autant que les revenus du travail. Tant que cette égalité fiscale n'aura pas été établie, il est inconcevable qu'on veuille faire payer par la voie de la fiscalité ce que payaient antérieurement les entreprises. »*

M. CHÉRÈQUE (C.F.D.T.) : le gouvernement risque de subir un revers

M. Jacques Chérèque, secrétaire national de la C.F.D.T., a estimé, vendredi 5 novembre à Périgueux, que *« le gouvernement risque de subir un sévère revers sur sa politique économique actuelle »*. Selon M. Chérèque, qui présidait un meeting dans les cadre des élections prud'homales, *« un effort non négligeable a été fait dans le domaine des libertés, des nationalisations, des lois Auroux, du crédit de la France à l'étranger »*. *« Mais*, a-t-il ajouté, *au nom du sacro-saint combat contre l'inflation, d'autres impératifs restent sous le boisseau comme les bas salaires, la réduction du temps de travail, la protection sociale et la fiscalité. »*

Il a également estimé que M. Pierre Mauroy *« continue à cultiver ses grandes utopies »* et que *« les socialistes n'étaient pas suffisamment préparés à la gestion des affaires »*.

« Si les syndicats aujourd'hui n'ont pas la volonté de se mobiliser pour gagner la bataille de l'emploi et du changement, a conclu M. Chérèque, *ils seront coresponsables de la dérive conjoncturelle qui pourrait à terme se traduire par un échec, car les électeurs risquent de manifester leur mécontentement lors des prochaines élections municipales. »*

M. PIERRET (P.S.) : il faut serrer les rangs

La majorité *« doit serrer les rangs autour du gouvernement de la France pour poursuivre le processus de redressement : les gasconnades ne sont plus de saison »*, a déclaré, vendredi soir 5 novembre, M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges.

Répondant à la mise en garde au gouvernement faite par M. André Laignel, député socialiste de l'Indre, le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a rappelé *« tout ce qui a été fait de fondamental depuis dix-huit mois »*. Il a estimé que *« l'aide aux entreprises est le contraire d'un cadeau au patronat qui sera, quant à lui, frappé notamment par l'impôt sur les grandes fortunes »*.

M. MÉHAIGNERIE (C.D.S.) : la « folle » politique du gouvernement

Evoquant la déclaration de M. Pierre Mauroy et les commentaires qui l'ont suivie, M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., a déclaré vendredi 5 novembre : *« Le débat consistant à se demander qui est gagnant des salariés ou des patrons est artificiel et très dangereux pour le pays. Les deux sont perdants du fait de la folle politique menée depuis dix-huit mois. L'important est de constater l'état des entreprises. Je mets au défi le gouvernement de sortir sur la place publique l'évolution des comptes d'exploitation et des déficits des entreprises publiques dont il est responsable. Je mets également au défi M. Pierre Mauroy de dénombrer les maires qui parviendront à tenir à l'intérieur d'une hausse de 8 %, alors qu'ils sont soumis à des charges croissantes. »*

M. Méhaignerie a précisé que son parti *« n'imagine pas une seconde qu'il puisse y avoir un rapprochement avec l'actuel gouvernement, tant qu'il n'aura pas changé fondamentalement de politique et de langage. » « Nous n'avons*, a-t-il ajouté, *aucun goût, aucune idée, aucune envie de nous rapprocher d'un gouvernement dont le langage, de type marxiste, nous apparaît tellement éloigné de la solution des problèmes du pays. »*

Le président du C.D.S. a rappelé les principaux thèmes de réflexion de son parti : le logement, la politique industrielle, la défense et l'Europe. A propos de la politique industrielle, il a estimé que *« seul un choc psychologique de grande ampleur pourrait permettre d'éviter la dégradation de l'appareil industriel français »*. Il a ajouté : *« Le plus grave danger actuellement est que la logique de l'échec conduise la France au repli sur elle-même. Ce repli qu'attend l'une des composantes de la majorité. »*

● *Une délégation d'Initiative républicaine et socialiste*, conduite par M. Léo Hamon, et une délégation du Mouvement des radicaux de gauche, menée par M. Roger-Gérard Schwartzenberg, se sont rencontrées, vendredi 5 novembre, au siège du M.R.G. Constatant leur convergence de vues, elles ont *« enregistré l'effort présentement fait pour faire prendre conscience au pays des nécessités et des voies de la rigueur économique au service de la justice sociale »*. Elles ont estimé qu'il *« appartient aux pouvoirs publics, gardiens de l'intérêt général, d'assurer au travers des concertations nécessaires, et par-delà les intérêts légitimes des particuliers, la satisfaction des exigences du bien public »*.

LE CLUB DE L'HORLOGE ET LA NOUVELLE DROITE

A la suite de notre article sur les « Nouveaux Circuits de l'opposition » (*le Monde* des 19, 20, 21 et 22 octobre), M. Yvon Blot, président du Club de l'Horloge, invoquant le droit de réponse, nous prie de publier le texte suivant :

« Le Club de l'Horloge, cercle de réflexion politique, récuse l'étiquette de nouvelle droite ainsi que celle d'élitiste. En effet, et bien au contraire, le Club de l'Horloge estime que les notions de droite et de gauche sont inadaptées au temps présent.

» En particulier, la notion de « nouvelle droite » recouvre des idées qui nous sont totalement étrangères.

» Le Club se réfère aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, qui s'opposent aux idées socialistes d'étatisme, de nivellement et de lutte des classes.

» Enfin, les conditions pécuniaires d'adhésion n'ont pour but que d'assurer son indépendance et de ne recruter que des personnes profondément motivées. Des exceptions sont prévues pour les personnes aux revenus modestes (notamment les étudiants). »

[Nous maintenons les appréciations formulées dans l'article mis en cause par M. Blot. — P. J.]

ANCIENS COMBATTANTS

● *L'Association républicaine des anciens combattants* (ARAC) est réunie actuellement en congrès national à Malakoff (Haut-de-Seine). Le ministre des anciens combattants, M. Jean Laurain, participera le dimanche 7 à la séance de clôture. A l'ordre du jour du congrès, comme l'explique M. Marc Pandelle, secrétaire national, l'insuffisance du projet de budget 1983, qui n'a rien prévu *« en faveur d'une deuxième étape de rattrapage du rapport constant, alors que le blocage des salaires et traitements a touché de plein fouet les anciens combattants en supprimant les augmentations prévues pour les fonctionnaires au 1er juillet et au 1er septembre 1982. »*

● *Le vingt-septième congrès national de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance*, dont le président est M. André Jarrot, Compagnon de la Libération, ancien ministre, se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris, les 6 et 7 novembre. M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants, participera aux travaux du congrès, le samedi 6 novembre ; une réception par M. Jacques Chirac aura lieu à 19 heures, à l'Hôtel de Ville de Paris.

● *L'Association des résistants déportés*, internés et emprisonnés politiques en Afrique du Nord (1940-1944) organise, le dimanche 7 novembre, de 9 heures à 12 h 30 (salle Médicis au Sénat), un colloque sur le débarquement allié en Afrique du Nord, pour célébrer le quarantième anniversaire de cet événement historique (8 novembre 1942). Ce colloque sera présidé par M. Louis Périllier, assisté de MM. Fernand Grenier et Etienne Fajon.

Quels débats d'idées ?

(Suite de la première page.)

Dans la majorité comme dans l'opposition, chacun cogne, intrigue ou gronde sans grands soucis des apparences, ni prétendre raisonner des causes et des conséquences par pur esprit philosophique. A la bonne heure ! Continues ! Encore un bon résultat d'acquis. L'honnêteté ne sait s'en plaindre.

En France, hélas ! elle dérange trop d'habitudes pour se prolonger sans inconvénients. D'ici à la fin décembre, quelque puissant ténor national réaffirmera soudain, l'œil humide, son impérissable attachement envers le fameux « débat d'idées ». Adversaires et amis confondus saisiront aussitôt la formule au vol, selon ce mimétisme propre aux mœurs contemporaines, où n'importe qui s'empare sans vergogne des paroles et des gestes du voisin par exploitation des réflexes de la société de spectacle.

Une fois de plus, les actes démentiront les paroles, et la nation, déjà sceptique sur la conscience collective, ressentira un peu plus la déprimante conviction de vivre dans un système globalement truqué. En profondeur, cependant, le fameux « débat d'idées » l'emporte-t-il vraiment par ses vertus spécifiques sur des controverses individuelles médiocres et vulgaires ? Quitte à surprendre, l'histoire et la morale fournissent à cette question apparemment simple des réponses beaucoup plus subtiles et nuancées qu'il semble de coutume.

***

Par nature, une controverse d'intérêt général gagne bien évidemment à prendre de la hauteur et à se dégager des circonstances comme de l'impondérable des caractères. Dans un célèbre ouvrage, Tocqueville analysa les origines de la Révolution française sans se référer à la faiblesse de Louis XVI, aux ambitions déçues de Mirabeau ni au sectarisme de Robespierre, pourtant essentiels dans la genèse du drame. Le traité de Versailles à peine conclu, Jacques Bainville annonça, plus près de nous, son échec total avec l'Anschluss, la crise des Sudètes, Dantzig et le pacte germano-soviétique à la clef, sans soupçonner l'existence de Hitler et de Staline, encore dans une demi-pénombre. Une connaissance approfondie des grandes forces historiques dispense effectivement de recourir aux rivalités entre les personnes pour entrevoir l'avenir.

Mais, en même temps, la prétention de combattre une erreur sans contredire ses adeptes relève de l'inconséquence. Elle inflige aux principes eux-mêmes l'affront bizarre de les croire affranchis de tous liens temporels. Etrange dérision ! Age d'or de nos grandes disputes civiles, religieuses et morales, la IIIe République confondit rudement, sèchement, toute politique avec ses défenseurs et n'estima jamais la séparation légitime.

Qu'on en juge ! *« Nous ne voulons pas vous entendre, nous ne voulons pas discuter avec vous des grands intérêts de la patrie*, jetait Clémenceau à Jules Ferry après le désastre de Langson. *Nous ne vous connaissons plus, nous ne voulons plus vous connaître... Ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés de haute trahison sur lesquels, s'il subsiste un principe de responsabilité et de justice, la loi ne tardera pas à s'abattre. »* Ce tonnerre couvre de ses grondements nos pauvres clapotis de marécage, à commencer par une boutade de M. Michel Poniatowski récemment montée en épingle.

***

En vérité, la guerre civile morale sortie de la Révolution bouillonna dans les mœurs et survécut dans les mots tout au long du dix-neuvième siècle. Faute de s'égorger sur les barricades, comme en juin 1848, ou pendant l'écrasement de la Commune, les Français se fusillèrent ensuite en paroles à la Chambre, ou par des articles vengeurs à la première page des journaux. Entre les deux guerres, sans doute, leur fureur dégénéra en irresponsabilité absolue. Après 1940, elle alimenta les hystéries successives de la presse pro-allemande, puis de l'épuration.

Instruites par ces excès atroces, les générations ultérieures manièrent si précautionneusement la haine qu'elles finirent par évacuer la vigueur elle-même. Ensuite, le courage individuel s'abîma de proche en proche dans le déclin des grandes justifications globalisantes. Naguère, Victor Hugo foudroyait le second Bonaparte au nom d'une confiance absolue dans l'avenir de la démocratie. Le monde moderne marche selon des lois trop complexes pour croire encore qu'une seule explication contienne la vérité du monde. Mais, hors d'un civisme mis aujourd'hui en sommeil par le culte de la consommation, au nom de quel absolu rabattre des têtes et relever l'espoir ?

***

Au fil des jours, cependant, les bonnes causes ne manquent pas. Cet été, M. Jack Lang prononça un discours capital sur la culture et les multinationales de l'abrutissement. Il reçut en réponse des injures, des ricanements, des interprétations tendancieuses ou mensongères. Et la France attend toujours un vrai « débat d'idées » sur ce sujet fondamental. Pour son deuxième anniversaire, l'attentat de la rue Copernic méritait, lui aussi, de susciter quelques réflexions approfondies sur le « néo-nazisme », omniprésent dans les discours mais insaisissable dans les faits. Aucune des belles consciences ardentes à traquer ce fantôme n'a pris cependant le risque d'y revenir...

Ecrivain, parlementaire, journaliste, chacun aborde ces affaires selon son tempérament, sa vaillance ou sa pusillanimité, sa clairvoyance ou son aveuglement. A bien des égards, la distinction sur la querelle entre les personnes et le « débat d'idées » ressemble bien souvent à une argutie spécieuse, tant il arrive aux êtres et aux théories de se mélanger. A voir l'actuelle atonie de notre vie nationale, la France n'assiste guère, pour le moment, à une lutte entre des principes, ni à un combat entre des hommes. Lorsqu'ils prétendent vertueusement préférer la première au second, les bateleurs du forum pourraient-ils nous réserver la grâce de prendre un peu mieux la mesure de leurs vraies dimensions ?

GILBERT COMTE.

CARNET

Décès

— On apprend la mort de notre confrère

Lucien CASSAGNE,

décédé à Paris le jeudi 4 novembre, à l'âge de quarante-neuf ans.

Ses obsèques ont lieu en l'église Saint-Vincent-de-Paul, Paris (10e), ce samedi 6 novembre.

[Né le 23 novembre 1932, Lucien Cassagne, docteur en médecine, était devenu rédacteur en chef du journal d'informations médicales « le Généraliste ».]

— Nous apprenons le décès de

M. Roger CATROUX,

ancien député,

survenu le 3 novembre à Cannes.

[Né le 17 janvier 1913 à Saïda (Algérie), Roger Catroux, agriculteur, conseiller général de Saïda, avait siégé dans la deuxième Assemblée nationale constituante élue le 2 juin 1946. Apparenté au groupe P.R.L. (Parti républicain de la liberté, droite), il ne s'était pas représenté aux élections de novembre 1946.]

— M. Gaston Champagnac,

Le docteur Jean-Claude Depoutot et Mme, née Edith Champagnac, et leurs enfants,

Le docteur et Mme André Champagnac et leurs enfants,

Le docteur Benjamin Champagnac, Mme Jean Trouplin, ses enfants et petits-enfants,

M. et Mme Pierre Champagnac, leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Mme Gaston CHAMPAGNAC,

née Danièle Jouard,

survenu à Paris le 2 novembre 1982.

Le service religieux sera célébré le mardi 9 novembre, à 10 h 30, en l'église réformée, 185, rue des Pyrénées, Paris (20e), suivi de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.

« Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure. »

Matthieu, XXV, 15.

93, rue Falguière, 75015 Paris.

— Créteil, Pont-Evêque (38).

François-Régis et Wania,

Pierre et Colette Chaumartin, ses enfants,

Chantal, Damien, Marie-Pierre, Vincent, Françoise et François-Régis, ses petits-enfants,

Les familles Schneider, Mallecourt, Fournier et Blanc,

Parents et alliés,

font part du décès du

docteur Henry CHAUMARTIN,

lauréat de l'Académie de médecine,

survenu le 4 novembre 1982. Il a rejoint, dans la paix du Seigneur, son épouse,

Noëlie SCHNEIDER.

La messe de funérailles a été célébrée ce jour, samedi 6 novembre, à 9 h 30, en l'église de Pont-Evêque, corps déposé.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vienne le lundi 8 novembre, à 8 h 30.

La famille remercie tous ceux qui, de près ou de loin, s'uniront à eux en cette circonstance.

27, square Edison, 94000 Créteil.
Mas de Morne, 38780 Pont-Evêque.

— Mme Paul Philippart, son épouse,

M. et Mme Antonin Philippart,

M. et Mme Robert Philidor,

Leurs enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul PHILIPPART,

ancien administrateur
et directeur général
de la Librairie Maloine S.A.,
éditeur Paris,

survenu le 5 novembre, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 novembre, à 14 heures, au cimetière de Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Maria Valadares, son épouse,

M. Manuel Valadares, son fils,

Mme Edith Fidler, sa nièce,

Et sa famille,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-dix-huit ans, survenu le 31 octobre 1982 à Paris, du

professeur Manuel VALADARES,

ancien élève de Mme Marie Curie,
directeur honoraire
du Centre de spectrométrie nucléaire
et de spectrométrie de masse
(C.N.R.S.),
grand officier
de l'ordre militaire
de Sant'Iago da Espada,
docteur « honoris causa »
de l'Université classique de Lisbonne.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès, survenu le 3 novembre, du

professeur Jean VERNE,

ancien président
de l'Académie nationale de médecine.

[Né le 4 octobre 1890 à Saint-Julien (Haute-Savoie), Jean Verne était docteur en médecine, agrégé d'histologie et docteur ès sciences. Il a enseigné la biologie médicale et l'histologie de 1923 à 1962 à la faculté de médecine de Paris. Directeur de l'Institut d'histochimie médicale de cette faculté, il était aussi le président-fondateur de la Société française d'histochimie. Membre de l'Académie nationale de médecine, il avait été élu à la présidence de cette compagnie en 1968.]

Anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire de la disparition du

docteur Stanislas BORNSTEIN,

son souvenir est présent parmi nous.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde »*, *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Une pensée ou une prière est demandée à tous ceux qui ont connu et aimé

André KLEINBAUER-MOSSAND

— Pour le cinquième anniversaire de la disparition de

[illegible] NE MAN,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée, ainsi qu'à ceux qui sont restés fidèles au souvenir de son mari,

Abram NEIMAN,

disparu il y a quinze ans.

Avis de messes

— L'Association des Français libres fera célébrer, le mardi 9 novembre 1982, à 19 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe anniversaire (portes ouvertes) à la mémoire du

général de GAULLE,

chef de la France libre
et président d'honneur
de l'Association.

Il est recommandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et de déléguer leur porte-drapeau.

Communications diverses

— M. Franck Arnal, ancien ministre, a remis les insignes d'officier de la Légion d'honneur, au titre du ministère des finances, à M. Raoul Altieri, président de la Caisse d'épargne de Toulon. Cette caisse est à l'origine de l'« Opération Viking », qui multiplie les échanges culturels et économiques entre le Var et les pays scandinaves.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université Paris-V (René-Descartes), lundi 8 novembre, à 9 heures, amphithéâtre Durkheim, M. Bui Dang Ha Doan : « Les médecins en France - Perspectives de démographie professionnelle et d'organisation sanitaire. »

هكذا من الأصل

Quels debats d'idées ?

Le Monde

société

UNE ENQUÊTE DE L'INSEE

Les Français et leurs fusils

Si un peu plus d'un million huit cent mille Français sont titulaires d'un permis de chasser, le nombre de fusils et de carabines s'élève à environ quatre millions cinq cent mille. Une disproportion aussi marquée entre le nombre des chasseurs et celui des armes destinées – en principe – à la chasse pourrait *a priori* surprendre.

Pourtant, comme le fait observer M. Daniel Verger, auteur d'une étude intitulée « Le fusil de chasse : une affaire d'homme et de rural », publiée par *Économie et statistique*, la revue de l'INSEE, dans son numéro de septembre, si fusils et carabines sont des armes quasi indispensables aux chasseurs, *« une valeur affective s'attache fréquemment »* à ce genre d'armes, et, ajoute-t-il, *« il n'est pas rare qu'on conserve précieusement* [ces armes] *même quand il n'y a plus de chasseur dans le ménage »*. Autre explication à cette prolifération d'armes, la crainte des cambrioleurs, qui a mené certains ménages à faire l'acquisition d'un fusil, et, enfin, le fait qu'un même chasseur puisse posséder plusieurs armes.

Dans son étude, M. Verger note l'importance du lieu d'habitation. Ainsi souligne-t-il que 34 % des ménages résidant en Aquitaine ont un fusil à la maison, comme les habitants du Limousin, alors que seulement 6 % des ménages alsaciens en possèdent un. De la même manière, il a remarqué qu'un tiers des ménages vivant en milieu rural sont armés, tandis que moins de 8 % des habitants de la région parisienne ont un fusil, et que le taux d'équipement décroît régulièrement à mesure que la taille de l'agglomération grandit. Autre observation, concernant, celle-ci, la répartition des fusils chez les célibataires des deux sexes, si 16 % des hommes vivant seuls en ont un, 2 % seulement des femmes seules sont propriétaires d'une arme de chasse.

« Soins jaloux »

L'auteur note ensuite que si la chasse est un sport « coûteux », elle n'est pas réservée, en milieu rural, aux plus riches : 55 % des agriculteurs français possèdent un fusil, alors que chez les commerçants, artisans et industriels, le taux d'équipement ne dépasse pas 36 %. Quant à l'âge et à l'état du « parc » des fusils, M. Verger signale, *« pour ce bien existant depuis fort longtemps, une longévité exceptionnelle »*. En effet, plus de 17 % des armes en service en 1981 avaient été achetées en 1950, ou antérieurement. Pour l'auteur, ces chiffres dénotent non seulement une grande robustesse de fabrication, mais aussi le signe du *« soin jaloux »* avec lequel chaque propriétaire veille sur son arme, *« en raison de sa valeur tant marchande qu'affective »*.

Enfin, l'enquête a montré que si les Français boudent volontiers l'achat d'un matériel d'occasion, dès lors qu'il s'agit de lave-vaisselle, de lave-linge ou de réfrigérateurs, par exemple, près de 27 % des fusils actuellement en service n'ont pas été achetés neufs.

J.-M. D.-S.

DÉFENSE

Les services secrets sont invités par le gouvernement à franciser leur informatique de renseignement

Le ministère de la défense a demandé à la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E.) de réexaminer son programme d'informatisation, dans le but de choisir des équipements français, de préférence à des matériels étrangers, même si l'exécution du projet initial devait en être légèrement retardée. M. Hernu, ministre de la défense, a précisé que des crédits supplémentaires seront, si nécessaire, inscrits au profit des services français de renseignements dans la loi de finances rectificative (le « collectif » budgétaire) présentée en fin d'année.

Après 1974, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), qui a donné naissance, en avril 1982, à la D.G.S.E., a commencé à utiliser des ordinateurs loués pour l'informatique de gestion et la transmission de données. En 1981, le conseiller scientifique et technique du nouveau directeur général des services secrets, M. Pierre Marion, a été chargé de concevoir un plan informatique de trois ans, appliqué au renseignement.

La D.G.S.E. suit en cela, mais avec quelques années de décalage, des centrales étrangères, aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne notamment, qui sont très en avance en ce domaine.

Si l'on en croit des fonctionnaires de la D.G.S.E., l'opération en cours représente *« un saut qualitatif »*. Le système qui sera mis en place cessera d'être embryonnaire, comme il l'a été longtemps, pour devenir un réseau informatique accumulant et stockant les renseignements recueillis. Il permettra aussi des recoupements d'informations et sera capable à terme – ce qui constitue une voie originale – d'aider à l'élaboration des hypothèses interprétatives.

Plusieurs solutions avaient été retenues et, pour des raisons de rapidité de mise en œuvre, la préférence des experts de la D.G.S.E. s'était portée sur des matériels de conception étrangère.

Mais, considérant qu'il s'agit, pour l'essentiel, d'équipements tout-venant et qu'il convient – même au prix d'une dépense supplémentaire – de tenir compte de l'intérêt économique national, le ministère de la défense, qui exerce la tutelle administrative de la D.G.S.E., a choisi de retarder quelque peu l'équipement informatique des services de renseignements en leur donnant pour consigne d'acquérir des matériels et des logiciels français.

Sécurité

A la D.G.S.E., on laisse entendre que le retard ne sera pas préjudiciable si les fonds nécessaires sont bien débloqués à l'occasion du prochain « collectif budgétaire », à propos duquel le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a déclaré (*le Monde* du 29 octobre) qu'il concernerait, cette année, les armées françaises.

Le problème à résoudre par les installateurs sera de garantir qu'aucune personne non expressément habilitée ne puisse avoir accès aux renseignements touchant, principalement, à l'origine des sources d'une information. Cette sécurité, qui protège la source, est probablement la plus exigeante de toutes les contraintes qui affectent le fonctionnement d'un service secret.

Pour éviter des « entrées » indues dans le système, il est d'ores et déjà prévu que puissent être instaurés des clés d'interdiction sur certaines archives ou certains fichiers, et un contrôle permanent avec la mise en mémoire de l'interrogation, de manière à savoir qui a demandé quoi. D'autre part, le fichier proprement dit des sources, qui est longtemps resté manuel et qui est le « cerveau » de la D.G.S.E., sera protégé spécifiquement par des mini-systèmes privatifs, interdisant les éventuelles connexions.

La généralisation de l'informatique, à la D.G.S.E., devrait nettement modifier le travail de nombreux agents, à l'heure où le service réoriente ses activités sur l'initiative du gouvernement.

Réorientation

En effet, il a été demandé à M. Marion de renforcer, au sein de la D.G.S.E., le contre-espionnage (C.E.) pour lui confier des missions plus offensives, qu'il avait négligé de mettre au premier rang de ses priorités du temps de M. Alexandre de Marenches.

Le C.E. était, dans son rôle traditionnellement défensif, plus occupé à assurer la protection de l'autre grande division de la D.G.S.E., le service de renseignement (S.R.), et à veiller à l'authenticité des sources ou des informations rassemblées précisément par le S.R. A ce titre, il a longtemps été un frein. On lui demande aujourd'hui de passer à l'offensive :

1) Tenter d'infiltrer les S.R. étrangers et – mission suprême – les C.E. étrangers pour connaître leurs plans de recherche du renseignement sur la France et, donc, leurs véritables objectifs ;

2) Tenter d'infiltrer les réseaux terroristes aux fins de « manipulation » de certains de leurs membres.

Dans la pratique, cette réorientation des activités de la D.G.S.E. se traduit par un transfert interne de fonctionnaires du S.R. (ou des unités rattachées) vers le C.E. dont les effectifs, passant à quelques centaines d'agents, auront finalement été doublés.

Ce déplacement de personnels a été critiqué, de l'intérieur, par des fonctionnaires – souvent anciens – qui ont estimé qu'on « déshabillait » le S.R. pour « habiller » le C.E., dans la mesure où les effectifs globaux de la D.G.S.E. (environ deux mille huit cents personnes) sont constants depuis la création du SDECE à la Libération. Avec mille cinq cents agents, le S.R. continue d'occuper le gros des effectifs de la D.G.S.E.

A effectifs constants, l'augmentation des missions, en particulier la lutte contre le terrorisme international, soulève une difficulté plus sérieuse. Il est moins malaisé d'infiltrer des services étrangers, qui sont généralement assez structurés et dont les agents peuvent être connus ou repérés malgré les précautions prises, que d'infiltrer des réseaux terroristes, plus dilués dans le temps et dans l'espace, plus diffus et plus changeants.

Pour crédibiliser, auprès des autres membres de son réseau, un terroriste que l'on « manipule » et pour l'accompagner dans son ascension, de manière à mieux contrôler ultérieurement le mouvement, il faut parfois savoir fermer les yeux en acceptant qu'il agisse contre les propres intérêts de celui qui le « traite ». Sinon, faute d'avoir donné des gages, au besoin en faisant lui-même le coup de feu, ce terroriste restera spectateur dans son réseau. C'est dire combien cette tâche nouvelle de contre-terrorisme peut valoir de cas de conscience à des agents de la D.G.S.E.

JACQUES ISNARD.

M. MAUROY PRÉVOIT UN « RATTRAPAGE » EN 1982 DE CERTAINES DÉPENSES MILITAIRES

Recevant vendredi 5 novembre une délégation du bureau de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, s'est engagé à porter de 11,2 % à 12 % la progression, en 1982, des crédits de paiement alloués à l'équipement militaire, à l'occasion du prochain « collectif budgétaire » de fin d'année, à propos duquel le président de la commission, M. Louis Darinot, député P.S. de la Manche, a dit qu'il pourrait être un « *rattrapage* » pour certaines dépenses militaires.

Les parlementaires entendaient attirer l'attention du gouvernement sur les effets de l'annulation de 13 500 millions de francs d'autorisations de programme et de 3 200 millions de francs de crédits de paiement sur le budget de la défense pour 1982. La progression portée à 12 % des crédits de paiement, compte tenu des annulations précédentes, représente une somme de 800 millions de francs environ, selon une estimation des députés.

D'autre part, selon M. Darinot, le premier ministre a assuré le bureau de la commission de la défense que l'effort militaire de la France sera maintenu à 3,9 % du produit intérieur brut marchand (PIBm) durant la prochaine loi de programmation militaire 1984-1988, qui est à l'étude et qui sera soumise à l'approbation du Parlement au printemps 1983.

DES COMITÉS DE SOLDATS DÉNONCENT « LE SERVICE A LA CARTE »

Le mouvement Information pour les droits du soldat (I.D.S.) a distribué, dans les gares parisiennes, un bulletin, tiré à 4 000 exemplaires, qui dénonce, en le qualifiant d'inégalitaire, « *le service à la carte* » ou le service à durée variable que le premier ministre a récemment proposé (entre six et dix-huit mois).

« *Ce projet est dangereux à plus d'un titre*, est-il écrit dans le bulletin d'I.D.S. *Qui va pouvoir s'offrir les six mois avec une solde aussi minable ? Certainement pas les jeunes chômeurs, qui demeureront des assistés. Encore une fois, les jeunes issus des classes populaires vont faire les frais de la réforme. Il faudrait s'engager pour douze ou dix-huit mois pour pouvoir vivre décemment. Inacceptable !* »

« *Nous, soldats d'I.D.S., disons clairement que six mois dans les conditions actuelles sont toujours inacceptables (...). Ce que nous voulons, c'est une véritable formation militaire, le temps de service devant être limité à ces besoins de formation* », conclut le mouvement qui réunit certains comités de soldats.

JUSTICE

UNE NOUVELLE INTERPELLATION DANS L'AFFAIRE DU CORAL

Les policiers du S.R.P.J. de Montpellier, agissant en vertu d'un mandat d'amener délivré par un juge d'instruction parisien chargé de l'affaire de pédophilie du Coral (1), ont arrêté le 4 novembre un jeune homme âgé de vingt-trois ans, M. Philippe Robert. Il devait être présenté au juge d'instruction parisien pour se voir notifier une éventuelle inculpation.

M. Robert, après avoir été pensionnaire au Coral, alors qu'il était mineur, y était resté après sa majorité, jusqu'au début de 1982. Philippe Robert avait été arrêté il y a quelques mois, après son départ du Coral, pour une tentative d'incendie volontaire dans l'Ariège. A sa sortie de prison de Foix, à la fin d'octobre, il s'était rendu à Nîmes et c'est à son domicile que les policiers l'ont interpellé. Il a été arrêté après l'audition de certains mineurs entendus dans l'affaire du Coral.

(1) Il s'agit de M. Robert Feneyrou, qui remplace momentanément M. Michel Salzmann, absent pour des raisons de santé.

● *Le gouvernement philippin* a l'intention de faire arrêter et d'expulser tous les « *pervertis sexuels étrangers* », dans le but d'enrayer la prostitution enfantine aux Philippines, a-t-on indiqué, jeudi 4 novembre, à la commission de l'immigration.

Une brigade spéciale sera chargée d'arrêter les étrangers qui exploitent sexuellement les enfants. Les centres de vacances situés dans le nord et le centre du pays, y compris les îles isolées, seront contrôlés. – (*A.F.P.*)

FAITS ET JUGEMENTS

Eric Moreau dépose une plainte contre la police

Mes Jacques Vergès et Isabelle Coutant-Peyre ont déposé, le 5 novembre, auprès du doyen des juges d'instruction de Paris, une plainte pour tentative d'assassinat, avec constitution de partie civile, formulée par Eric Moreau contre les policiers, qu'il accuse d'avoir tiré sur lui le 20 octobre. Membre présumé d'Action directe, Eric Moreau, âgé de vingt-six ans, avait échappé, le 20 octobre, peu avant minuit, aux policiers de la brigade antigang qui avaient tenté de l'interpeller rue Saint-Fargeau, à Paris (20e). Au cours de cette action, Eric Moreau aurait, selon leurs dires, ouvert le feu sur les policiers avant de disparaître (*le Monde* du 22 octobre).

Toutefois, un communiqué signé du Collectif révolutionnaire du 1er août, et adressé à l'A.F.P. quelques jours plus tard, affirmait que le jeune homme, qui est toujours en fuite, n'avait pas fait usage de son arme et que tous les impacts de balles relevés sur les lieux avaient pour origine les seules armes des policiers (*le Monde* du 28 octobre). Dans la nuit du 2 au 3 novembre, les services de police ont procédé à une reconstitution des faits, dont les conclusions de justice ne sont pas connues (*le Monde* du 5 novembre), mais qui pourraient établir que Eric Moreau n'a pas tiré.

Dans sa plainte, Eric Moreau donne sa version des faits, expliquant qu'il s'était enfui peu après qu'un homme, « *plutôt blond, un pistolet à la main, l'allure et la voix d'un truand* », lui eut crié : « *Ne bouge pas !* » C'est alors, poursuit Eric Moreau, *qu'« un coup de feu claquait, suivi d'une fusillade nourrie, sous les hurlements* « Arrêtez-le ! ». Eric Moreau affirme *qu'« une dizaine de balles ont percé le blouson et l'écharpe »* qu'il portait.

Après avoir indiqué qu'il avait appris par la lecture des journaux que « *cette bande de tueurs* » – il les avait pris « *pour des gangsters* » – étaient des policiers, Eric Moreau estime *qu'« il n'est plus tolérable de voir, depuis l'ouverture de la prétendue campagne antiterroriste, les policiers transformer la France en cirque, aux applaudissements du secrétaire d'Etat à la sécurité et devant le silence coupable de M. le ministre de la justice »*.

En France

« TXUXO » MIS EN LIBERTÉ SOUS CONTROLE JUDICIAIRE

Un Basque espagnol, Jesus Abrisketa Korta, dit « Txuxo », chef présumé d'une branche de l'ETA politico-militaire, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, jeudi 4 novembre, sur ordonnance de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau (Pyrénées-Atlantiques). Objet d'un avis de recherches depuis la découverte, le 27 avril, à Bayonne, d'un stock d'armes et d'une documentation comprenant notamment une liste d'industriels espagnols contraints de payer l'*« impôt révolutionnaire »* au mouvement basque, il avait été arrêté le 13 octobre (*le Monde* du 15 octobre) sur la côte basque française. Abrisketa avait, alors, été inculpé *« d'association de malfaiteurs »* par le juge remplaçant le magistrat chargé du dossier. Mais ce dernier, estimant le dossier insuffisant pour maintenir Abrisketa en prison, a décidé de rendre une ordonnance de mise en liberté sous contrôle judiciaire. Le parquet a fait appel. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau a suivi, jeudi, l'ordonnance du magistrat.

Cette décision intervient alors que l'ETA politico-militaire est affaiblie par la dissolution, fin septembre, de sa branche politique minoritaire et au moment où la victoire du parti socialiste ouvrier de M. Felipe Gonzalez peut laisser penser à une nouvelle collaboration entre Paris et Madrid dans la lutte contre le terrorisme.

● *Des explosifs découverts au Larzac.* – Un spéléologue toulousain a découvert, fin octobre, dans une grotte du Larzac, à proximité d'une ferme inhabitée située dans la région de Millau (Aveyron), quelque 80 kilos de dynamite agricole et plusieurs centaines de mètres de cordon allumeur.

Le traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis va être révisé

M. William French Smith, ministre américain de la justice (attorney general), vient d'effectuer une discrète visite en France au cours de laquelle il a rencontré MM. Defferre et Badinter, ainsi que le secrétaire d'Etat à la sécurité publique, M. Joseph Franceschi. Dans une déclaration remise à la presse, M. French Smith a indiqué, vendredi 5 novembre, que des discussions destinées à actualiser et à « *parfaire* » le traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis, qui date de 1909, commenceront le 29 novembre à Washington. Le nouveau texte devrait permetttre de mieux « *combattre toutes les formes de crime organisé, y compris le terrorisme* », a précisé l'attorney general.

M. French Smith, qui a qualifié d'« *étendues* » et de « *fructueuses* » ses conversations avec les responsables français, a indiqué que au cours de celles-ci, avaient été également abordées la possibilité d'accroître la coopération judiciaire entre les deux pays et l'éventualité de transférer des détenus de l'un à l'autre.

M. French Smith, qui était arrivé à Paris venant d'Extrême-Orient, où il s'est occupé, notamment en Thaïlande et à Hongkong, de la lutte contre le trafic de drogue, s'est rendu, samedi, à Rome.

● *Une inculpation après l'incendie de l'école Decroly.* – Un seul des quatre jeunes gens interpellés le 3 novembre après l'incendie criminel commis à l'école Decroly (*le Monde* du 5 novembre) a été inculpé, le 5 novembre, d'incendie volontaire. M. Olivier Buisson, âgé de dix-huit ans et demi, aurait été reconnu par un témoin qui l'avait vu en compagnie d'autres personnes sortir de l'école Decroly, située à Saint-Mandé (Val-de-Marne), peu de temps avant l'incendie. L'adolescent a été remis en liberté.

LA FRANCE LIVRERA AUX ÉTATS-UNIS DU MATÉRIEL DE CHASSE AUX MINES

L'entreprise américaine Raytheon s'est associée avec la société française Thomson-C.S.F. pour la fourniture, à la marine de guerre des États-Unis, de trois sonars prototypes destinés à la détection et à la chasse aux mines. Ce contrat, de l'ordre de 175 millions de francs, reviendra pour un quart de son montant à Thomson-C.S.F., qui a été choisie, pour partenaire, par Raytheon, qui considère la société française comme ayant la plus grande expérience des techniques de sonars pour la chasse aux mines.

Retenu par la marine américaine, de préférence à des offres d'autres fournisseurs nord-américains, britanniques ou ouest-allemands, le matériel développé par Raytheon-Thomson-C.S.F. a été baptisé A.M.S.S. (Advanced Minehunting Sonar System) et consiste en l'association de deux sonars (un de détection et un autre d'indentification) montés dans un engin de formes hydrodynamique remorqué à différentes vitesses et à différentes profondeurs par un navire chasseur de mines. Ce premier contrat porte sur l'étude et la fabrication de trois sonars prototypes, dont la livraison devrait commencer dans un délai de vingt-quatre mois.

Une deuxième étape, prévue à partir de 1985, de ce marché consiste en l'installation du système A.M.S.S. sur trente et un chasseurs de mines américains (de la classe M.C.M.-1 de 1 000 tonnes et de la classe M.S.H.-1 de 600 tonnes). Pour Thomson-C.S.F., ce deuxième contrat devrait être de 150 à 200 millions de francs.

ÉDUCATION

Quand les parents recrutent des enseignants

Mécontents de l'absence de certains professeurs plusieurs conseils de parents d'élèves ont pris une initiative originale : recruter et payer eux-mêmes des enseignants. Tel a été le cas notamment au collège Chinchon de Montargis (Loiret) et à Voreppe (Isère).

De notre correspondant

Grenoble. – *« Nous recherchons un professeur de mathématiques intérimaire. Rémunération assurée et garantie par les parents. »* Cette publicité parue le 22 octobre dans les colonnes du quotidien régional *le Dauphiné libéré* émanait de parents des élèves du collège de Voreppe (Isère), excédés par les mauvaises conditions de la rentrée dans ce nouvel établissement de la banlieue grenobloise ouvert en septembre.

Deux professeurs avaient fait des apparitions éphémères devant les élèves de troisième et de quatrième, leur assurant au total depuis le début de l'année scolaire, cinq heures de cours seulement. Faisant valoir que tous les maîtres auxiliaires de mathématiques avaient déjà été affectés dans l'académie, le rectorat avait prêché la « la patience » aux parents d'élèves.

Ceux-ci envisagèrent alors de recruter un enseignant d'un organisme privé local, Math' Assistance ; mais ils se tournèrent d'abord vers la presse pour lancer leur appel. Cette initiative a été mal reçue par le maire (R.P.R.) de Voreppe, M. Michel Hannoun, qui a regretté que *« les carences de l'éducation nationale aboutissent à la mise en place de solutions tendant à dénaturer la laïcité ou à l'abandon de l'unité de l'enseignement public »*.

Une vingtaine de candidats devaient répondre à l'annonce dont un professeur certifié, actuellement sans affectation, et une maîtresse auxiliaire récemment congédiée par le rectorat de l'académie de Grenoble où, selon l'administration, tous les postes de mathématiques avaient déjà été pourvus.

Les parents des élèves du collège ont aussitôt présenté « leur » candidat au rectorat. *« Entre temps nous avions rassemblé près de 2 000 francs pour pouvoir tenir avec un enseignant intérimaire pendant dix ou quinze jours »*, explique l'un des parents, M. Michel Mollier. Le 2 novembre, la maîtresse auxiliaire se présentait au collège de Voreppe avec la certitude d'être employée et payée par les services académiques qui l'avaient récemment « remerciée ».

CLAUDE FRANCILLON.

SPORTS

RUGBY

LA TOURNÉE DES ARGENTINS EN FRANCE

Les Pumas ont des griffes

Avant que le quinze national subisse un nouvel échec à Bucarest et après que l'équipe seconde fut étrillée par les Soviétiques à Mérignac, une sélection régionale a encaissé à Clermont-Ferrand sept essais (38 à 15) des Pumas argentins qui ont ainsi entamé par un coup d'éclat leur tournée de six matches en France dont deux tests, le 14 novembre à Toulouse et le 20 novembre à Paris.

Les rugbymen sud-américains devaient cependant s'incliner mercredi 3 novembre à Valence devant une sélection française (25-15) avant de rencontrer, le 11 novembre à Dax, les Barbarians français.

Au même titre que les Roumains, les Argentins, dont le rugby est de tradition britannique mais le jeu d'inspiration latine, sont une force montante.

« A Buenos-Aires, ceux qui lancèrent le rugby appartenaient à la haute société, possédaient des fortunes et pouvaient ainsi former des clubs agréables aux structures solides. En revanche, dans les villes de l'intérieur du pays, le rugby ne prit pas parmi les classes riches et, sauf exception, une petite bourgeoisie le pratique, des gens qui ne peuvent donner que leur enthousiasme au sport, rien de plus. » L'auteur de ces lignes (1) parues en 1950 dans une éphémère revue de rugby argentine était « Che » Guevara. Le révolutionnaire latino-américain était en effet un passionné de ballon ovale. Avant de rejoindre Fidel Castro et de périr dans le maquis bolivien, il a poussé en mêlée aux côtés de son frère Roberto. Tout aussi passionné, son père, un architecte, avait fondé la revue dans laquelle le « Che » signa ses collaborations sous le pseudonyme de Chang-Cho.

Le rugby a été introduit en Argentine à la fin du siècle dernier par les Anglais qui installèrent et exploitèrent le chemin de fer entre Rosario et Buenos-Aires. Ancêtre de la fédération argentine actuelle, une fédération du Rio-de-la-Plata fut fondée en 1899, année où fut organisé le premier championnat. Le sport ovale connut jusqu'au début des années 20 une popularité comparable à celle du football. En raison de ses origines britanniques, il resta cependant une pratique de la bourgeoisie aisée et des étudiants.

Le véritable essor du rugby argentin eut lieu après la seconde guerre mondiale. Suivant les équipes d'Oxford et de Cambridge, le quinze de France mené par Jean Prat fit une tournée en Amérique du Sud en 1949. Ce fut une révélation qui fit écrire au « Che » : *« Lorsque les Français vinrent en Argentine, nous sommes restés sous le charme de leur jeu de très grande qualité et nous avons appris ce que nous ignorions jusqu'alors, à savoir que le rugby bien joué est un agréable spectacle, même pour ceux qui méconnaissent totalement ses règles. »*

Isolement

Les élèves avaient des dispositions naturelles : l'inspiration du jeu de main derrière vint facilement compléter les qualités des avants. Ceux-ci inventèrent d'ailleurs une manière de pousser en mêlée fermée qui en a fait un des packs les plus redoutés du monde : la *« bajatida »*, c'est-à-dire une position très basse des huit avants brisant les reins des adversaires et permettant au numéro deux de talonner avec... la tête. En 1974, la mêlée française, pourtant ordonnée autour des indéracinables, Iraçabal, Paco et Vaquerin, vola en éclats.

Il est vrai que, depuis 1965, les Argentins avaient aussi pris les leçons des Sud-Africains qui, outre des entraîneurs, allaient leur donner le surnom de « Pumas » à la suite d'une méprise : l'animal figurant sur leur emblème est en fait un jaguar débaptisé par les journalistes sud-africains et rhodésiens.

Bien qu'isolé sur un sous-continent presque entièrement voué au football, le rugby argentin s'est étoffé durant cette période : près de vingt mille licenciés, plus de trois cents clubs, une championnat des clubs et des provinces d'avril à octobre. Chaque tournée dans ce pays devint une expédition de plus en plus périlleuse. En 1977, les Français concédèrent le match nul lors du second test à Buenos-Aires ; en 1979, les All Blacks néo-zélandais eurent les pires difficultés pour dominer les Pumas qui battirent ensuite les Australiens. La consécration suprême arriva le 3 avril dernier : après avoir encaissé un cinglant 50-18 lors du premier test-match de leur tournée en Afrique du Sud, les Pumas ont battu 21-12 les Springboks à Bloemfontein, temple afrikaner de l'ovale. L'homme qui a inscrit les 21 points de la victoire s'appelle Hugo Porta, une architecte de vingt-neuf ans qui joue demi d'ouverture. Buteur et attaquant de grande classe, il détient le record des points marqués en test-match. Sélectionné depuis dix ans dans l'équipe des bleus et blancs, il est le capitaine des Pumas qui évoluent cette année en France avec la formation victorieuse des Springboks à quatre individualités près et avec la ferme intention de battre la dernière équipe européenne à leur avoir résisté avec l'Angleterre. Leur nouvel entraîneur, Rodolfo O'Reilly, les a entraînés dans ce but pendant deux semaines avant leur départ pour l'Europe.

Après la défaite des Pumas à Valence devant une sélection du Sud-Est renforcée par Rives, Salas et Maraval, Jacques Fouroux, l'entraîneur du quinze national, a déclaré dans la perspective des tests-matches de Toulouse et de Paris : *« Je crois les Argentins encore inférieurs aux Roumains, même s'ils ont beaucoup progressé depuis que je les ai rencontrés. Mais à Valence, après leur facile victoire de Clermont-Ferrand, ils ont péché par excès de confiance. Et je ne suis pas certain que l'équipe de France soit aussi bien armée en touche que la sélection du Sud-Est. »* En clair : prudence ! Car les Pumas ont des griffes.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Cité par Henri Garcia dans *la Fabuleuse Histoire du rugby*, Editions Odil.

TENNIS. — *Les jeunes joueurs français sont en verve. Au tournoi de Stockholm, doté de 200 000 dollars, Henri Leconte s'est qualifié pour les quarts de finale en battant le Tchécoslovaque Tomas Smid (7-5, 6-7, 7-6) ; il rencontrera l'Israélien Shlomo Glickstein. Au tournoi de Quito, doté de 75 000 dollars, le junior Bordelais Loïc Corteau s'est qualifié pour les demi-finales, aux dépens du tenant du titre, l'Américain Eddie Dibbs (6-4, 1-6, 7-5), et il doit rencontrer l'Espagnol José Higueras.*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3314

HORIZONTALEMENT

I. La première chair qui succomba. On s'en donne des coups plus souvent entre amis qu'entre ennemis. — II. Ceinture de garde forestier. Evasion pour un prisonnier imbu d'évasion. Eau d'importation belge en franchise de douane. — III. Unité de marche d'infanterie. Peut, selon le genre, vous raser ou vous ravir. Membre actif d'une haute société. — IV. Indéfini ou départ pour l'infini. Unité de division dans une affaire de volume. Son chapeau affirme son accent. Edenté. — V. Fait l'objet de recherches particulières lorsque d'urgentes réparations s'imposent. Cavalier parmi des charges gauloises. — VI. Donnent beaucoup de chaleur à l'intimité. Poète. Mention honorable. — VII. Objet d'un parallélisme monocorde. Servant du « canon » au sein de la Grande Armée. — VIII. Tempête pour l'auteur du « Bateau ivre ». S'allie à l'Allier. Superlatif. — IX. Personnel. Qualifie une fâcheuse extrémité. Siffleur ou chanteuse. Interjection. — X. Ce que peut rapporter un pied à terre dans le marais. Pièce de briquet. N'a de valeur que s'il est impayable. — XI. Dessous de table non dissimulé. Relief. Dès son enfance elle connut la vie d'Ur. — XII. Remplace l'outil pour qui plaint sa peine. Un rendez-vous d'affaires obligea un de ses convives à s'éclipser prématurément. Timbre de valeur pouvant être déprécié par une oblitération. — XIII. Joint souvent l'agréable à l'utile. Son prince ne peut prétendre que le roi n'est pas son cousin. — XIV. On la brûle dans la presse. Dîne, peut-être. Fait des points ou contribue à en faire. — XV. Un fameux conspirateur s'y trouva après l'invitation de son Auguste personnage. Petite quantité. Natif.

VERTICALEMENT

1. Effet épidémique de la coqueluche sur les foules. On peut lui casser les oreilles, il n'entend pas moins pour cela. — 2. Port d'Algérie. N'importe quel ballot la comprend. Attise l'ardeur de la meute ou ralentit la marche du chasseurs. — 3. Possessif. Fait appel à un protecteur haut placé. Illusoires. — 4. Personnel. Chinoiserie qui intervenait dans certains règlements de comptes. Affaires d'entrechats qui se règlent entre rats. — 5. Moissons hasardeuses. Peut faire trépasser quand on la dépasse. Le plus court parmi les plus longs. — 6. Joue un rôle important pour des haricots. Il faut attendre qu'il soit dépouillé pour répartir les vestes. Fabricants de monokinis. — 7. Allie l'audace à la vanité. Matière de troc qui ne se fait pas sans casse. — 8. Femme qui ignorait la jalousie. Il est bien élevé mais d'un abord glacial. Difficile à taper avec un « clou ». — 9. Article. Pièce musicale où les trompettes jouent un rôle important. Se recueille. Note. — 10. Se prête généralement avec intérêt. Désespère la rousse et réjouit le roussin d'Arcadie. — 11. Ce n'est pas celle qui renferme les plus beaux vers qui est le mieux goûtée. Torrent alpin. Moins bien que présentement, mais préférable à jamais. — 12. Point d'attache. Apporte de l'eau au moulin. Repère à vue de nez. — 13. Fait front. Elles mangent beaucoup et sifflent de même. Bande d'apaches dont les attaques s'effectuent avec une certaine diligence. — 14. Négation. Il eut onze frères. Charge de baudet. Article. — 15. Peut habiller une femme élégante ou peu exigeante. Se montrer curieux ou parcimonieux.

Solution du problème n° 3313

Horizontalement

I. Bouteille. — II. Ecriteau. — III. Let. Encre. — IV. Lait (cf. comté). — V. Encas. — VI. An. Rosa. — VII. Escamoter. — VIII. Noé. (Eon). Abîme. — IX. UNESCO. Es. — X. Insu. Tous. — XI. Te. Césure.

Verticalement

1. Belle de nuit. — 2. Océan. Somme. — 3. Urticacées. — 4. Ti. Tana. Suc. — 5. Eté. Mac. — 6. Iéna. Robots. — 7. Lac. Rôti. Ou. — 8. Lure. Semeur. — 9. Paresse.

GUY BROUTY.

INFORMATIONS « SERVICES »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 6 novembre :

DES ARRÊTÉS

● Relatif aux programmes des matières d'épreuves des concours pour l'accès aux instituts régionaux d'administration.

● Portant classement d'établissements d'hospitalisation publics (recrutement et statut du personnel médical).

PARIS EN VISITES

MARDI 9 NOVEMBRE

« De Carthage à Kairouan », 15 h, Petit Palais (Approche de l'art).

« L'Ile de la Cité », 15 h, métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Montmartre », 15 h, métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« De Carthage à Kairouan », 15 h, Petit Palais (Paris et son histoire).

« L'Ile Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« Notre-Dame », 14 h 30, façade (Mme Romann).

« Salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h 15, devant la poste (Tourisme culturel).

« La Cour des miracles », 14 h 30, 16, rue Etienne-Marcel (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

18 h : 12, rue Vivienne, M. Locquin : « Nous sommes tous des chimères biologiques et nous créons tous des chimères psychiques » (Ergonia).

20 h : 60, boulevard de Latour-Maubourg, M.-A. de Souzenelle : « Symbolisme du corps humain » (Université Holistique).

20 h : 62, rue Madame : « Les arcs de triomphe dans l'Afrique romaine » (Arcus).

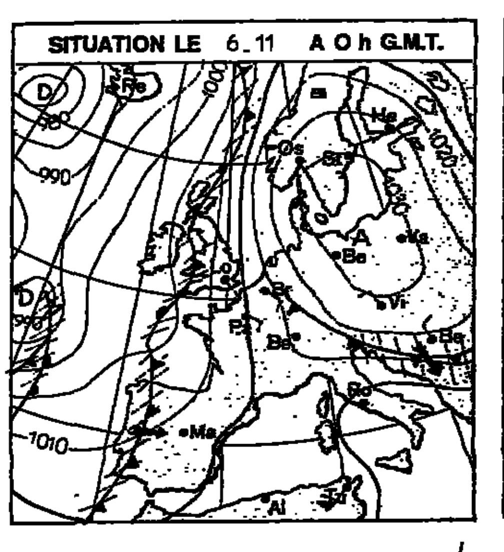
20 h 30 : 26, rue Bergère, Mme M. de Surany : « Les sephiroth de la kaballe et les trigrammes du Yi-King » (l'Homme et la Connaissance).

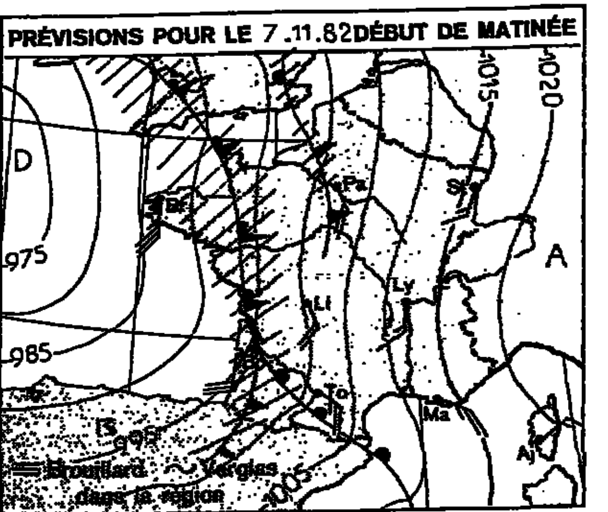
14 h 30 : 80, rue Taitbout : « Le temple égyptien » (Le monde et son histoire).

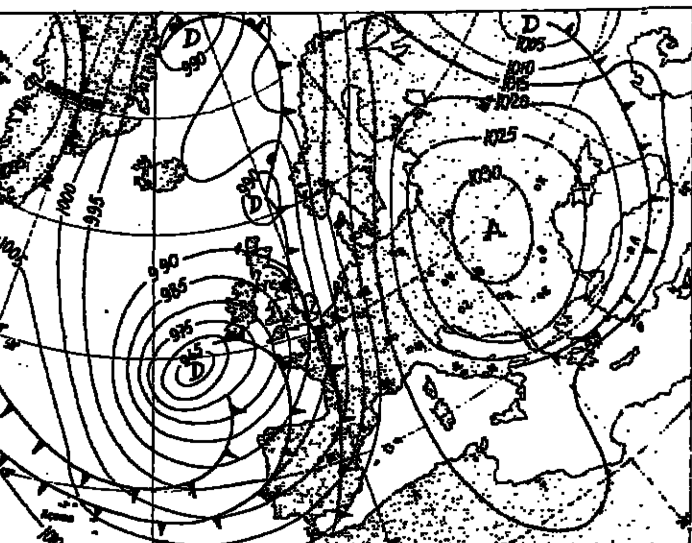
19 h : 62, rue Madame : « L'histoire du Japon » (Arcus).

15 h : 17, rue des Petits-Hôtels, Père M. Remand : « La foi d'un chrétien après un séjour en Israël » (Amitié judéo-chrétienne de France).

MÉTÉOROLOGIE


SITUATION LE 6.11 A 0 h G.M.T.


PRÉVISIONS POUR LE 7.11.82 DÉBUT DE MATINÉE


PRÉVISIONS POUR LE 7 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le samedi 6 novembre à 0 heure et le dimanche 7 novembre à minuit :

En liaison avec l'arrivée d'une vaste zone dépressionnaire au sud de l'Irlande, le vent va se renforcer très sensiblement sur la France. La perturbation qui arrivera dès samedi soir sur les côtes de l'Atlantique verra sa progression ralentie par le maintien sur l'Europe centrale des hautes pressions ; les pluies risquent donc d'être abondantes sur l'ouest et le sud-ouest de la France.

Dimanche, sur toute la moitié ouest, de la pluie et du vent fort dès le matin ; sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche, le vent du sud soufflera en tempête par moment (80 à 90 km à l'heure).

Au cours de la journée, sur l'ouest et le sud du Massif Central ainsi que les Pyrénées orientales, les pluies seront abondantes ; il pourrait y avoir des réactions des petites rivières. Sur la moitié est, le vent soufflera modérément, apportant de l'air doux. Le temps sera plutôt gris par des nuages assez bas. Le temps se dégradera sensiblement l'après-midi du Nord à la Champagne et à la vallée du Rhône. Les Alpes, la Franche-Comté et l'Alsace seront encore provisoirement épargnées.

Dans l'ensemble 9 à 10° le matin, sauf sur l'est où il ne fera pas plus de 5°, l'après-midi 12 à 13° sur la moitié nord, 16 à 18° sur la moitié sud.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 novembre ; le second le minimum de la nuit du 5 au 6 novembre) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 22 et 12 ; Bordeaux, 13 et 10 ; Bourges, 12 et 7 ; Brest, 14 et 11 ; Caen, 13 et 8 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 15 et 0 ; Dijon, 7 et 5 ; Grenoble, 15 et 0 ; Lille, 10 et 7 ; Lyon, 7 et 2 ; Marseille-Marignane, 17 et 11 ; Nancy, 9 et 3 ; Nantes, 16 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 9 ; Paris-Le Bourget, 10 et 8 ; Pau, 23 et 7 ; Perpignan, 21 et 11 ; Rennes, 12 et 9 ; Strasbourg, 10 et 6 ; Tours, 10 et 8 ; Toulouse, 16 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 9 degrés ; Amsterdam, 12 et 4 ; Athènes, 19 et 13 ; Berlin, 7 et 0 ; Bonn, 13 et 3 ; Bruxelles, 11 et 6 ; Le Caire, 29 et 14 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 4 et 1 ; Dakar, 32 et 25 ; Djerba, 21 et 16 ; Genève, 10 et 6 ; Jérusalem, 25 et 10 ; Lisbonne, 19 et 15 ; Londres, 13 et 11 ; Luxembourg, 8 et 4 ; Madrid, 18 et 8 ; Moscou, − 2 et − 6 ; Nairobi, 26 et 17 ; New-York, 13 et 7 ; Palma-de-Majorque, 21 et 12 ; Rome, 19 et 9 ; Stockholm, 3 et − 5 ; Tozeur, 21 et 16 ; Tunis, 21 et 12.

PRÉVISIONS POUR DIMANCHE 7 NOVEMBRE

La profonde zone dépressionnaire qui s'est établie au large immédiat de nos côtes atlantiques persistera et s'accompagnera de vents forts de sud sur l'ensemble de la France avec extension des perturbations océaniques à la plupart des régions.

Sur l'ensemble du pays, temps très nuageux ou couvert avec pluies passagères qui devraient généralement épargner les régions méditerranéennes du sud des Alpes à la Corse. Les vents forts risquent de souffler en tempête sur la Manche et l'Atlantique, mais les tempêtes resteront assez clémentes pour la saison.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

Rencontres-débats

OCCAJ-FAYARD

L'OCCAJ (Organisation centrale des camps et auberges de jeunesse) s'associe, cette année, avec les éditions Fayard pour organiser des rencontres-débats sur les thèmes suivants : vendredi 26 novembre 1982, « Le retour des savants », par André Lwoff, prix Nobel de médecine ; vendredi 17 décembre 1982, « La prostitution », avec Michèle, assistante sociale et écrivain ; vendredi 28 janvier 1983, « La détente... une poudrière internationale », par André Fontaine, rédacteur en chef du *Monde* ; vendredi 25 février 1983, « Karl Marx aujourd'hui et hier », avec Jean Elleinstein, universitaire, ancien membre du P.C.F. ; vendredi 25 mars 1983, « Les jésuites, conservateurs ou subversifs ? », avec Pierre Pierrard, historien ; vendredi 29 avril 1983, « Culture, pouvoir et espérance », avec Catherine Clément, journaliste et écrivain.

★ **20 F par personne et par séance. De 19 h à 21 h 30. 35, rue de Sèvres, 75006 Paris. Inscriptions : OCCAJ Contacts, 9, rue de Vienne, 75008 Paris. Tél. : 522-07-75.**

CIRCULATION

LES ACCIDENTS DE MOTO. — Répondant à une question écrite de M. Michel Noir, député R.P.R. du Rhône, le ministre des transports rappelle l'évolution du nombre des accidents de la circulation dans lesquels sont impliqués des motocyclistes. On en comptait, par exemple, 549 en 1971, 782 en 1978, 970 en 979, 1042 en 1980, 838 en 1981. En 1980, dernière année pour laquelle la ventilation a été faite, 422 motos de 50 à 125 cm3 et 620 de plus de 125 cm3 étaient impliqués dans les 1042 accidents dénombrés (*Journal officiel* du 4 octobre.

FISCALITÉ

IMPOT SUR LES GRANDES FORTUNES. — Les membres de la commission de fiscalité de l'ordre des avocats à la cour de Paris peuvent répondre aux questions de nos lecteurs au numéro suivant : (1) 634-12-34.

RELIGION

ALLIANCE MONDIALE DES RELIGIONS. — Le dix-septième colloque aura lieu samedi 13 novembre 1982, de 14 h. 30 à 18 h. 30 et dimanche 14 novembre, de 14 heures à 18 h. 30, amphithéâtre de la FACO, 115, rue Notre-Dame-des-Champs (75006), métro Denfert-Rochereau. Présidence : R.P. Michel Riquet. Thème : de la guerre à la paix.

La « table ronde » réunira : R.P. Michel Riquet, s.j., *Trois chrétiens artisans de la paix ; Constantin Andronikof (orthodoxie) ;* Armand Abecassis (judaïsme) ; professeur Chaine (islam) ; Paul Arnold (bouddhisme) ; Swami Ritajananda (hindouisme) ; docteur Paul Chauchard (physiologiste) ; docteur Hubert Larcher ; docteur Jacques Donnars (sophrologie) ; docteur Laurent Stevenin (neuropsychiatre). Textes de Maryse Choisy sur le dalaï-lama, dits par Alain Cuny.

Participation aux frais : chaque séance, 25 francs.

★ **Renseignements aux permanences téléphoniques (heures ouvrables) : 267-42-52 et 788-27-23.**

LOTO

TIRAGE N°44 DU 4 NOVEMBRE 1982

8 — 10 — 15 — 21 — 22 — 42

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 7

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	12	1 023 183,40 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	91	67 462,60 F
5 BONS NUMEROS	3 024	6 090,30 F
4 BONS NUMEROS	166 562	110,50 F
3 BONS NUMEROS	2 907 930	9,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 10 NOVEMBRE 1982

VALIDATION JUSQU'AU 9 NOVEMBRE APRES-MIDI

« SERVICES »

Le Monde

culture

TROIS DISPARITIONS

Jacques Tati, l'inventeur foudroyé

(suite de la première page.)

Jacques Tati, découvert, couronné, salué comme un génie, restera, toujours, un phénomène. Après *Jour de fête*, on s'empresse de relever chez lui les influences des précurseurs du burlesque français, Jean Durand, Max Linder, puis de René Clair. Le chauvinisme national sera longtemps aveugle à ce que Tati doit à Buster Keaton.

En fait, le cinéaste qui vient de se révéler est un inventeur tapi dans son univers, un artisan qui fera éclore des merveilles avec des bricoles, des idées humoristiques et poétiques germées dans sa tête pleine de rêves, et qui doivent tout à l'inspiration, à la recherche.

On l'imagine bien préparant des expériences dans des cornues de laboratoire qui lui éclatent au nez avant que n'en sortent, un beau jour, la pierre philosophale ou quelque chose d'incroyable, d'inédit.

Les films ne se font pas avec des cornues, c'est sûr. Mais Tati appartient bien à cette race de chercheurs entêtés pour lesquels l'idée scientifique n'est qu'une manière d'avoir raison contre le hasard et le matériel technique.

Au cours des années 30, les films comiques français (ceux de René Clair exceptés) s'étaient gavés de situations empruntées au théâtre, de mots d'auteurs que les acteurs se renvoyaient comme des balles de ping-pong. Avec le vélo du facteur François, Jacques Tati change tout. Il préfère la mimique, le geste, l'expression visuelle, à la parole.

La parole, il ne peut pas la supprimer, la refuser comme, jadis, Charlie Chaplin. Alors, lui, Tati, il en fait des sons, des bruits, des bouts de phrases, des murmures, qui n'envahissent pas l'image, qui se soumettent à elle, l'accompagnent, en renforcent le pouvoir burlesque.

Par ailleurs, Tati est un réaliste. Il a un sens aigu de l'observation sociale, des comportements. Ce qu'il montre dans *Jour de fête*, et qu'il montrera par la suite, c'est le quotidien, passé au filtre d'un regard qui capte le jeu des apparences, ce qu'il y a derrière et qu'on ne sait pas toujours voir, à cause des habitudes sociales.

Le premier, dans *les Vacances de M. Hulot*, Tati fait apparaître ce qui est seulement en germe dans la France du début des années 50 : les attitudes estivales de la classe moyenne dans les stations de bord de mer, les « petits trous pas chers », comme on disait alors. Lorsque des voyageurs, chargés de valises, de paquets, se précipitent d'un quai à l'autre, sur les indications inaudibles des haut-parleurs d'une gare, pour monter dans un train, la France vacancière est priée de se voir dans un miroir.

Dans ce deuxième long métrage un événement se produit : Tati, acteur, a dépouillé le costume du facteur rural. Il est devenu M. Hulot, petit bourgeois français que sa taille de 1,80 mètre oblige à se pencher en avant, qui avance sur la pointe des pieds, d'une démarche dansante et saccadée, fume la pipe, soulève poliment son chapeau de toile pour saluer les estivants et commet, en toute innocence, des maladresses qui dérangent l'ordre et la tranquillité d'un hôtel assoupi. Tati sera, désormais, inséparable de M. Hulot, témoin qui, dans les films, relaie le cinéaste pour faire naître la satire, la poésie. Tati devance le cinéma moderne de la nouvelle vague par la liberté de son écriture (scénario sans événements, étude de comportement, utilisation toute personnelle du son, dialogues escamotés) et la direction d'acteurs non professionnels. Hulot, l'innocent, l'optimiste, le maladroit, n'est plus un héros comique comme l'était, simplement, François, mais un homme qui affirme son individualité à l'égard d'une société dont les rites, les manies, les conformismes, décapés sans méchanceté par des gags désopilants, deviennent tableaux de mœurs d'une époque. Voyez ce qui arrive lorsque Hulot se mêle à une séance de gymnastique sur la plage ou fait exploser un feu d'artifice.

Tati prépare longuement, minutieusement, ses films. Mais, à l'écran, tout semble improvisé dès que Hulot se montre, traverse une rue, monte un escalier. Le personnage ne changera pas en vieillissant. Il sera le témoin des transformations de la société française. Six ans passent entre *les Vacances* et *Mon oncle* (premier film en couleurs de Tati), où Hulot donne une leçon de vie libre et ludique à son jeune neveu, fils d'un industriel ligoté par le confort moderne. En 1958, la France n'est pas encore entrée dans la société de consommation mais on commence à raser de vieux immeubles pour construire les quartiers résidentiels de la classe aisée. Hulot préfère sa maison biscornue d'un quartier populaire à la villa de son beau-frère Arpel où tout est automatisé, même le poisson rouge. Hulot ne refuse pas le progrès technique, comme un malentendu, qui dure encore, l'a fait dire. Il s'oppose au conformisme aliénant du progrès, il sème le désordre et la confusion pour garder la liberté de vivre, échapper à la déshumanisation.

L'échec de « Playtime »

De cette conception du monde naîtra *Playtime*, auquel Tati travaille pendant des années, et qui coûte une fortune : c'est un échec retentissant qui ruine l'inventeur. Avait-il eu la folie des grandeurs ? Mais non. Les immenses décors de la ville moderne semblable à celles que l'on voyait pousser, en 1967, dans les anciennes banlieues, à la périphérie de Paris, marquent l'énorme écart de dimensions entre un nouveau mode d'habitat et les fourmis humaines qui doivent s'y déplacer. Le style burlesque de Tati touche, alors, à l'absurde kafkaïen. Dans le dédale de *Playtime*, les personnages, touristes et autres, perdent leur libre arbitre, à l'exception de Hulot, qui défend — avant que ce n'en soit la mode — la « qualité de la vie » en semant la pagaille. Le cinéaste utilise des techniques raffinées (tournage en 70 mm, son stéréophonique) pour bricoler son petit univers au sein de l'ordre implacable, inhumain, enfanté par la civilisation moderne. En 1967, on en est encore à l'euphorie du progrès industriel. Le comique d'observation de Tati se trouve renforcé, renouvelé, par la vision d'un monde aseptisé, mécanisé, uniforme et glacial.

Les spectateurs refusent *Playtime* : c'est le drame de l'inventeur. Ses films précédents ont rapporté de l'argent. Celui-ci laisse un déficit de 8 millions qui le ruine. Il engage tous ses biens. Quelques années plus tard, les films produits par sa société en faillite seront vendus aux enchères. Entre-temps, Tati, tout de même, a pu tourner *Trafic*, film à petit budget où Hulot, toujours égal à lui-même, suit en témoin funambulesque les difficultés de la circulation automobile sur le trajet routier Paris-Amsterdam, avec carambolages de voitures, flâneries, rêveries, incitation au bonheur naturel. Le succès est revenu, éphémère. *Trafic* est le chant du cygne de Hulot. Toujours accablé d'ennuis financiers, Tati s'en ira tourner, à Stockholm, un spectacle de variétés dans un cirque, avec le système de vidéo mobile.

C'est *Parade*, où Hulot est devenu Monsieur Loyal, pour offrir une fête, tendre et comique, aux enfants et aux adultes. L'inventeur s'est fait saltimbanque. Et voilà que ses anciens films ressortent, au cinéma, à la télévision. Concert de louanges, redécouverte. L'inventeur foudroyé se remet à un projet, *Confusion*, qu'il allait réaliser. Maintenant il est mort, et on va le saluer comme un monument, célébrer son génie, regretter sa disparition, déplorer qu'il ait été écarté de la création cinématographique. Il faudra, un jour, plus tard, réexaminer sereinement son œuvre. Aujourd'hui, nous lui dirons simplement, et avec émotion : « Merci Monsieur Hulot ».

JACQUES SICLIER.

De la pantomime au cinéma

Jacques Tatischeff, qui deviendra Tati, naît le 9 octobre 1908, au Pecq (Yvelines) d'un père russe et d'une mère française. Il fait ses études au lycée de Saint-Germain-en-Laye, prépare le concours d'entrée à l'Ecole nationale des arts et métiers, pratique la boxe, le football, le tennis, le rugby.

En 1931, il se produit dans un numéro de pantomimes sportives et, par la suite, se consacre au cabaret et au music-hall. De 1932 à 1938, il s'essaie au cinéma, comme scénariste et interprète de courts métrages dont l'un Soigne ton gauche *est réalisé par René Clément. Après la guerre, il apparaît comme acteur dans* Sylvie et le fantôme *et* le Diable au corps *de Claude Autant-Lara.*

En 1947, il tourne un court métrage l'Ecole des facteurs *qui est, un peu, le brouillon de son premier long métrage* Jour de fête. *Ce film, produit de façon artisanale, au prix de mille difficultés, lui apporte la notoriété en 1949. Tati, brusquement célèbre, devient le cinéaste comique le plus original du cinéma français avec* les Vacances de Monsieur Hulot *(1952) où il invente le personnage fondamental de son univers, qu'il interprète lui-même.*

M. Hulot sera présent dans tous ses films : Mon oncle *(1958),* Playtime *(1967),* Trafic *(1971) qui forment une suite ordonnée et logique. Mais l'échec de* Playtime *cause la ruine de Jacques Tati et compromet ses activités cinématographiques.*

Il réalisera encore, en Suède, Parade *(1974), spectacle de cirque où dans le rôle de « Monsieur Loyal », il assure les transitions entre les numéros, par les sketches mimés de ses débuts. — J. S.*

Le cinéaste Yves Ciampi

Le cinéaste français Yves Ciampi, auteur notamment de *Typhon sur Nagasaki* et *Les héros sont fatigués*, est mort le 5 novembre à Paris. Il était âgé de soixante et un ans. Yves Ciampi achevait le montage d'un film sur la marine et devait commencer le tournage d'un téléfilm pour TF 1.

Né à Paris le 9 février 1921, fils du pianiste Marcel Ciampi et de la violoniste Yvonne Astruc, Yves Ciampi se découvre, en 1938, une vocation de cinéaste amateur. Au cours des années suivantes, il réalise quelques courts métrages tout en faisant de brillantes études de médecine. Il est nommé docteur en 1946 et reçoit la médaille d'or de la Faculté de Paris. Mais il choisit le cinéma en devenant l'assistant de Jean Dréville pour *la Bataille de l'eau lourde*, tourné en Norvège.

Yves Ciampi débute dans la réalisation de longs métrages avec deux comédies policières, puis s'impose, en 1951, avec *Un grand patron*, portrait d'un grand chirurgien, étude de mœurs du monde médical. Il traite le problème de la drogue dans *l'Esclave* (1953), puis celui de la médecine empirique dans *le Guérisseur* (1954). Yves Ciampi est alors, dans le cinéma français, un des meilleurs représentants du « réalisme psychologique », et il gardera toujours le goût des drames sociaux et des conflits de caractères, même dans des films d'atmosphère « exotique » comme *Les héros sont fatigués* (1955, des Blancs déracinés, au Libéria, Etat africain indépendant), et *Typhon sur Nagasaki* (1956, première coproduction franco-japonaise où le typhon final est un morceau de bravoure à la manière hollywoodienne).

Les idées généreuses, les bonnes intentions, une dramaturgie un peu trop appuyée, marquent *Le vent se lève* (1958), *Liberté I* (1961), *le Ciel sur la tête* (1964), mais *Qui êtes-vous M. Sorge ?* (1960, histoire d'un espion soviétique au Japon, de 1937 à 1944), est, dans un style d'enquête, une approche très intéressante d'événements réels de la seconde guerre mondiale. Mai 1968 et le « printemps de Prague » apparaissent dans *A quelques jours près*, coproduction franco-tchèque (1968).

Par la suite, Yves Ciampi travaille pour la télévision. *Christa* (1971) est un feuilleton d'aventures sentimentales, mais le cinéaste se distinguera, surtout, par des téléfilms politiques réalisés pour les « Dossiers de l'écran » : *Staline-Trotski* (1979), *le Grand Fossé* (1980), sur la division du mouvement socialiste au congrès de Tours, *Le président est gravement malade* (1980), histoire du président américain Wilson, et *Staline est mort* (1981), tous ces sujets ayant été écrits par Jean Elleinstein.

J. S.

Le sculpteur Alicia Penalba

Le sculpteur argentin Alicia Penalba a trouvé la mort le 4 novembre dans un accident de voiture, près de Dax. Elle était âgée de soixante-neuf ans.

Alicia Penalba est née en Argentine le 7 août 1913 ; elle a passé son enfance entre les grandes terres de Patagonie et les rochers de la cordillère des Andes où son père construisait des voies ferrées. Assurément, cela l'aura marquée, aura imprégné profondément sa sculpture, strictement abstraite, âpre, digne, sans complaisance aucune et toujours pensée, même dans les petits formats, à l'échelle monumentale. L'artiste avait un sens incontestable de l'espace. Elle a eu l'occasion, au cours des vingt dernières années de sa vie, de le prouver en organisant ses volumes, ses formes, ses reliefs dans et avec l'architecture, jouant sur l'étalement des masses sculptées, disposant celles-ci comme un lien entre le dedans et le dehors.

Penalba est venue tard à la sculpture. Après des études artistiques épisodiques en Argentine, elle obtient tout de même une bourse du gouvernement français et arrive à Paris en 1948. Elle entre aux Beaux-Arts, mais c'est surtout son travail, pendant trois ans, chez Zadkine, à la Grande Chaumière, qui la détermine à se consacrer entièrement à la sculpture.

En 1951, Penalba détruit presque tout ce qu'elle a fait auparavant, et, modestement, marquée par Arp et Brancusi, elle murit lentement une œuvre personnelle qui fut découverte en 1957 à sa première exposition, galerie Claude-Bernard. C'est à partir de cette date, après les Totems *d'amour, qui furent comparées à des pétrifications de plantes désertiques, et les « cathédrales » que le sculpteur commence à fractionner ses volumes, à les accrocher aux murs, en défiant la pesanteur.*

Pour Saint-Gobain, au CNIT, elle accroche ses « formes volantes » sur des panneaux de verres. Puis elle réalise de très grandes sculptures pour des lieux privilégiés : l'université de Saint-Gall en Suisse, le musée Kröller-Müller à Otterlo, le parc floral de Vincennes, le siège Roche à Neuilly, dans l'île de la Jatte, à Hakone, près de Tokyo, à Milwaukee, intégrant les plans d'eau, les murs, les pelouses, à ses volumes simples, francs, totalement inventés, mais animés d'un grand élan naturel.

En 1977, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris avait rendu hommage à ce travail.

GENEVIÈVE BREERETTE.

THÉATRE

« LES BAS-FONDS », A SAINT-DENIS

Les hasards de la misère

« Tout le monde est de trop sur terre », dit un soulard sarcastique, en réponse aux états d'âme d'une fille affalée. La scène se passe en un lieu indécis, un grand vestibule éclairé par des lignes de néon pauvre et des verrières sales. Les escaliers invisibles montent, descendent vers quelque part où les gens vont et viennent, ont des occupations sociales, produisent du travail, vivent, en somme. Là, dans le cul-de-sac, ils croupissent. Chacun a sa petite case qui donne sur le vestibule par des portes verdies. Les portent claquent, rageusement. Ce n'est pas un vaudeville que Gildas Bourdet présente au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis avec la Salamandre, centre dramatique du Nord. C'est l'enlisement d'une bande de larves, réunies par les hasards de la misère.

Martine Franck a réalisé un reportage photographique sur les bas-fonds de Lille (exposé devant le théâtre). La troupe a interviewé les clochards qui ont bien voulu parler. A partir de là, les acteurs se sont fait des gueules de travers, des chairs mollies sous les peaux cireuses, douteuses, marquées de couperose, de taches vilaines. Ils portent des vêtements étudiés, pas des loques. Ils ont pris des manières de se tenir, de marcher, de traîner, de s'écrouler, des gestes hésitants, déconnectés, inachevés, qui éclatent soudain dans la violence terrible. S'il n'y avait que les maquillages, les tissus « cheap », les attitudes significatives, ce serait juste une forme de perfection naturaliste, encore que, à y bien regarder, rien ne soit vrai, ne cherche à calquer le vrai, ça parle d'un monde vrai.

Il est arrivé à chacun de se heurter aux mendiants, jeunes en général, qui vous fixent sans vous voir de leurs yeux délavés et, machinalement, vous réclament deux balles. Ou qui ronflent sur un banc de métro, ou rigolent ensemble, ou se battent sans raison apparente, sauvagement. Il est arrivé à chacun, aux abords des gares, de se détourner des fantômes livides qui ne voyagent jamais. Peut-être est-il arrivé à quelques-uns de croiser, dans une cour d'hôpital, les vieillards gris dont l'existence condamnée a tordu les os, fait branler le cou.

Ces clochards *new-look* ou *old-fashion* brûlent les yeux comme le reflet fugitif de votre vérité. On a l'impression d'apercevoir son propre squelette, l'intérieur de ses viscères, là où on ne sait pas comment ça se passe. On éprouve alors un mélange d'horreur et de compassion, de la peur et aussi, quand on est en pleine confusion, on les envie. Eux au moins ont lâché la barre, ne se croient plus obligés de se tenir debout. Ils se laissent aller au courant du temps et n'en sont pas morts.

Devant la mort, ils en sont exactement au même point que les autres, leur angoisse est la même, ils ne savent ni plus ni moins ce qu'ils font là et pour combien de temps ils y sont. Mais eux osent s'abandonner au flot tiède de l'alcool, de tout ce qui peut amnésier la conscience, y compris la folie. Pourtant, le monde de la responsabilité et des lois ne se laisse pas oublier. La logeuse, la marchande de sommeil, s'en sert : elle se venge de son amant qui lui a préféré sa sœur, elle le fait arrêter pour avoir tué son mari au cours d'une bagarre...

Le spectacle est tiré des *Bas-fonds*, de Gorki. Il en reste l'intrigue centrale, la définition des personnages, leurs noms russes, quelques traces d'idéalisme moraliste, simple contrepoint à la dureté de cette cour des miracles contemporaine, à ce quart-monde de tous les temps. Vision poignante : les acteurs ne représentent pas des cas sociaux. Ils rendent compte de ce qu'ils éprouvent en adoptant la défroque d'individus qui se sont mis à vivre en eux. Vision détachée : ces individus sont à part entière des personnages de théâtre dans un magnifique décor également de Gildas Bourdet.

Les personnages vivent un temps de théâtre, durée concentrée sur des situations outrées, dont le caractère tragique est sans cesse limé, raboté par les interventions du trivial. Les personnages ne sont pas des héros. Leur langage est théâtral, écrit pour être parlé, pour faire entendre les jaillissements volcaniques de vaines révoltes, les spirales des pensées atrophiées par la misère sans doute, et aussi la veulerie, l'incapacité de sélectionner les innombrables problèmes posés par le fait de vivre ensemble. Langage inventé, calculé, sur lequel s'appuient les acteurs.

Les *Bas-fonds* par la Salamandre, c'est du théâtre de texte. Il est, par moment, rendu incompréhensible par l'accent du Nord, comme pour rappeler qu'on ne peut pas tout comprendre de ces gens. Ils ont passé une porte et nous les regardons, sans nous amuser d'eux ; les déchirements du violon trafiqué de Laurie Anderson qui arrivent par bouffées couperaient net, s'il en était besoin, toute velléité de rire...

Le spectacle se situe au-delà du pessimisme, au-dessus du désespoir, il dévoile brutalement ce que sont les bas-fonds des êtres humains glissés hors la loi. Il est d'abord et avant tout un spectacle — dont la fin a besoin d'être revue. Les images sont belles et vibrantes, les comédiens formidables et Marieff Guittier (Natacha, la sœur), sensationnelle.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre Gérard Philipe, Saint-Denis, 20 h 30.

Sigma 18 à Bordeaux

Sigma 18, manifestation de « recherche et d'action culturelle », se tient du 7 au 20 novembre, à Bordeaux, et présente plusieurs troupes venues des Pays-Bas : Mexicaanse Hond (ex Hauser Orkater), Prospekt, le Taller, Radeis, Joseph Van den Berg ainsi que 4 litres 12, Ta Fantastika, les Ateliers de recherche chorégraphique, la Compagnie Régine Chopinot, Suzanne Linke, François Verret, Kiva et Merce Cunningham. Il y aura l'orchestre de Bordeaux-Aquitaine et aussi le big band de Martial Solal, ainsi que du funk, avec Rip Rig + Panic, les Shows « gay » de Thierry Roth Platen et Divine. Le programme cinéma comprend des rétrospectives Depardon, Ulrike Ottinger, John Waters, etc. Une nuit du court métrage, une autre du film publicitaire sont prévues. Carte blanche est donnée au CREPAC et au Collectif jeune cinéma ; il y aura de la vidéo — dont les œuvres de Jean-Luc Godard. Des expositions, enfin, proposent des œuvres de Jean-Paul Chamba, Bernard Lassus, Kowalski, Monory, Pondruel...

★ Renseignements : (56) 81-48-50, 81-48-52, 48-55-50.

MUSIQUE

DANS LA SECTION SON ET VOIX DE LA BIENNALE

« Les Ballets roses », de Marc Monnet

Déguisés en bovins ou, disons plutôt, portant des masques de vaches placides, une trentaine de visiteurs insolites se sont mêlés le vendredi 5 novembre en fin d'après-midi aux visiteurs de la Biennale, mimant les va-et-vient, arrêts, retours, déambulations des habitués des cimaises, telles attitudes d'admiration pénétrée ou d'indifférence flagrante. Egaillées dans les étages du Musée d'art moderne, ces fausses bêtes ruminantes ont ensuite drainé un lot d'humains curieux vers le petit auditorium où l'Italien Rodolfo Natale, chef de file du troupeau, devait présider une « conférence musicologique » de dix minutes.

Cette « intervention » — on ne parle plus jamais de « happening » — était l'avant-dernière de la riche série des manifestations proposées, par la nouvelle section son et voix de la Biennale, en liaison avec France-Culture.

Ce samedi 6 et le dimanche 7 novembre, entre 14 heures et 20 heures sans interruption, d'autres surprises sont attendues, mais on ne dévoilera pas les détours du « parcours musical et chorégraphique » proposé par le compositeur Marc Monnet, ni encore les secrets de sa partition les Ballets roses : *les cent quatorze planches dessinées à l'intention des enseignants et élèves des conservatoires à la suite d'une commande du ministère de la culture ont été « interprétées » une première fois lors du dernier festival de La Rochelle. Les voilà expérimentées pour la première fois en présence de musiciens : ici des percussionnistes ayant travaillé sous la direction de Gaston Sylvestre, et sur une autre partition évolutive.* Musique inachevée. — M.L.B.

■ **Pour la première fois depuis 1973, le Staatsoper de Berlin-Est vient à Paris, au Théâtre des Champs-Élysées, où il présente les 4 et 5 janvier « les Maîtres chanteurs » et les 7, 8, 9 janvier « Tannhaüser ».**

ROCK

Telephone à Pantin

La tournée française de Telephone, qui avait dû être interrompue, a redémarré les 5 et 6 novembre, à l'hippodrome de Pantin. Une première chose frappe : Telephone en a terminé avec le misérabilisme habituel aux groupes français. Sono (1), éclairages sont à la hauteur du matériel des Anglo-Saxons.

En attaquant par *Dure limite*, Telephone définit le ton d'un répertoire dont l'inspiration s'est affinée. Les quatre musiciens ont su pallier les défauts qui ternissaient leurs précédentes tournées, où, étourdis par le succès, ils s'écoutaient jouer. Leur grande force est leur faculté de vivre la scène avec naturel et de faciliter l'identification du public qui, répond au quart de tour. Cinq mille personnes dansent et hurlent, connaissent les morceaux par cœur et les chantent, les classiques *(la Bombe humaine, Argent trop cher, Crache ton venin, Hygiaphone)* comme les nouveaux, écoutent attentivement les mélodies plus douces *(Cendrillon)* ou scandent le rythme du *Chat*, un morceau jazzy.

On a vu un groupe impressionnant, un groupe qui avait de la magie au bout des guitares, qui a des choses à dire et qui, simplement, les dit en français (2).

ALAIN WAIS.

(1) Une sono si éclatante que Henry Salvador, qui se produit tout près de là, en a fait partiellement les frais.

(2) *Le Monde Dimanche* publie ce jour un reportage sur la tournée Telephone.

★ Le 6 novembre à 20 h, à l'Hippodrome de Paris ; le 10 au Mans ; le 11 à Melun ; le 12 à Annecy ; le 15 à Toulouse ; le 16 à Bordeaux ; le 17 à Pau ; le 19 à Quimper ; le 21 à Nantes ; le 22 à Poitiers ; le 23 à Limoges ; le 25 à Saint-Etienne ; les 26 et 27 à Montpellier ; le 29 à Dijon ; le 30 à Strasbourg ; le 1er décembre à Mulhouse ; le 2 à Besançon ; le 3 à Nancy ; le 5 à Lille.

★ Discographie chez Virgin.

■ **C'est le film de Pilar Miro, *El Crimen de Cuenca* (Espagne), qui a remporté à Bastia le grand prix du jury du premier Festival du film des cultures méditerranéennes (*le Monde* du 28 octobre). Un prix spécial est allé à *Maria Zes*, de Cottafavi (Italie), également récompensé par le public, et à *l'Ombre de la terre*, de Taieb Louhichi (Tunisie). La critique a distingué *Traversées*, de Mahmoud Ben Mahmoud (Tunisie).**

■ **Le film *l'As des as*, de Gérard Oury, avec Jean-Paul Belmondo (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre), a enregistré 463 000 entrées dans quarante-neuf salles (Paris et périphérie) au cours de la semaine du 27 octobre au 2 novembre. Ce score n'avait, à ce jour, jamais été atteint.**

■ **La Société protectrice des animaux organise le 6 novembre, salle Pleyel, à 21 heures, un gala animé par Pierre Douglas, et au cours duquel sera projeté « Brisby », un dessin animé réalisé par les studios Walt-Disney (la révolte d'animaux dans un institut d'expérimentation). Brigitte Bardot a enregistré un disque qui sera vendu sur place (prix des places : 40 à 100 francs. Demi-tarif pour les enfants jusqu'à douze ans. Réservations :563-88-73).**

LOTO

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

VEGETAL PALACE. – L'Envol (347-33-06), sam. et dim., 20 h 45.
NOBLESSE ET BOURGEOISIE. – Comédie italienne (321-22-22), sam., 20 h 30.
SOLEIL. – Fontaine (874-74-40), sam., 23 h.
L'INVITATION. – Théâtre de la mer (589-70-22), sam., 21 h.
ENTRE CHIEN ET LOUP. – Petit Athénée (742-67-27), sam., 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), sam., 19 h 30 : Lear.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 et 20 h 30 : La vie est un songe.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, sam., 20 h 30 : les Petites Filles modèles.
TEP (797-96-06), sam., 14 h 30 : Vivre, Passion ; 20 h 30 : le Chantier, dim., 15 h : le Chantier, 20 h : Vivre, Passion.
PETIT TEP (797-96-06), sam., 20 h 30, dim., 15 h : l'Essuie-mains des pieds.
BEAUBOURG (277-12-33), Cinéma-vidéo : sam., dim., 13 h, 16 h, 19 h : nouveaux films B.P.I. ; sam., dim., 15 h : Arroyo, renvoi cinématographique ; sam., dim., 19 h : Couleur et mouvement. – Théâtre : sam., dim., 19 h et 20 h 30 : Tadeusz Kantor ; sam., dim., 21 h : Robert Ashley, Atalanta.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), Petite salle : sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : sam., dim., 14 h 30 : Une journée particulière.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), sam., 21 h, dim., 16 h : Carré magique.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), sam., 20 h 30, dim. 15 h 30 : Varieta ; sam., 22 h 30 : les Mirabelles.
ALLIANCE FRANÇAISE (544-72-30), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Nkenge.
ANTOINE (208-77-71), sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23), sam., 21 h, sam. et dim., 16 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉÂTRE (238-35-53), sam., 20 h 30 : le Malentendu ; dim., 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24), sam., 21 h, dim., 15 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), salle L.-Jouvet, sam., 21 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), sam., 20 h 30, mat. sam. 15 h : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. – Th. de l'Aquarium (394-99-61), sam., 20 h ; dim., 16 h : Correspondance ; – Théâtre du Soleil (374-24-08), sam., 18 h 30 : la Nuit des rois ; dim., 15 h 30 : Richard II.
CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE (354-30-75), sam., 20 h 30 : Chêne et Chien.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), sam., dim., 20 h 45, dim. 15 h : Journal d'un fou (dernière).
C.I.S.P. (343-19-01) sam., 20 h 45, dim. 15 h : Dieu nous gâte.
CITÉ INTERNATIONALE. Grand Théâtre (589-38-69), sam., 20 h 30 : Don Quichotte ; Galerie, sam., 20 h 30 : Oncle Vania ; Resserre sam., 20 h 30 : Trois cases blanches.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), sam., 21 mat. dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), sam., 20 h 45, dim., 15 h 30 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam., 18 h 30 : Ici et là ; 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.
CONSTANCE (258-97-62), sam., dim., 20 h 30, dim., 17 h : le Bonhomme qui avait un lion (dernière).
DAUNOU (261-69-14), sam., 21 h, dim., 15 h 30 : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49), sam., 21 h, dim., 15 h : la Dernière Nuit de l'été.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), sam., 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), sam., 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; sam., 22 h 30, dim., 18 h : Une chèvre sur un nuage ; Une tortue nommée Dostoïevski.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23), sam., 20 h 30 : Tambours dans la nuit (dernière).
FONTAINE (874-74-40), sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h : Lili Lamont. 18 h 30 : les Chaises.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam., 18 h 30, dim., 14 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; sam., 20 h 15, dim., 16 h 30 : Vive les femmes ; 22 h, dim., 18 h 30 : Michel Lagueyrie.
GALERIE 55 (326-65-51), sam., 20 h 30 : A View from a Bridge.
HUCHETTE (326-38-99), sam., 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), sam., 21 h, sam et dim., 15 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. sam., 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 + sam., 15 h : Numéro 4. – II. sam., 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Tchoufa. – Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), sam., 20 h 45, sam. et dim., 15 h : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41), sam., dim., 21 h, dim. 15 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74) sam., 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00), sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h 30 : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), sam., 18 h 15 et 21 h 15, dim., 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), Grande Salle, sam., 21 h, dim., 15 h : R. Devos ; Petite Salle, sam., 21 h, dim., 16 h : Eupalinos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 19 h : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), sam., 20 h 30 : Sarah et le Cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Rond comme un cube, Compagnie Philippe Genty.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam., 19 h 15 et 22 h : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉÂTRE (245-18-20), sam., 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.
PLAISANCE (320-00-06), sam., 20 h 30, dim., 17 h : les Jaloux.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), sam., 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), sam., dim., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30, Sol. : Je m'égalomane à moi-même.
SAINT-GEORGES (878-63-47), sam., 20 h 45, dim., 15 h : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.
STUDIO TH. 14, (545-49-77), sam., 20 h 30 : Point H.



Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 6, Dimanche 7 novembre

TAI THÉÂTRE D'ESSAI (278-10-79), sam., 20 h 30 : Huis clos ; dim., 18 h 30 : l'Écume des jours ; sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : la Maison de poupée ; sam., 22 h ; dim., 17 h : A. Allais ; sam., 17 h, dim., 20 h 30 : Français, encore un effort.
TANGO (272-17-78), sam., 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), sam., 20 h 30 : Bruissement d'elles ; 22 h : Liberté d'action.
THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), sam., 20 h 30 : les Babas cadres ; sam., 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉÂTRE EN ROND (387-88-14), sam., 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉÂTRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41), sam., 20 h 30, dim., 16 h : Un amour ; sam., 18 h 30 : A la rencontre de Marcel Proust.
THÉÂTRE DU LYS (327-88-61), sam., 21 h, dim., 17 h : Voyage en Dualie.
THÉÂTRE DU MARAIS (278-03-53), sam., 18 h 30 : Le silence de la mariée ; 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉÂTRE DE MÉNILMONTANT (366-60-60), sam., 20 h 30, dim., 17 h : 1936, l'espoir déçu, le Front populaire.
THÉÂTRE DE PARIS (274-22-77), Grande Salle, sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : Une journée particulière ; Petite Salle : sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉÂTRE DE LA PLAINE (842-32-25), sam., 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉÂTRE PRÉSENT (203-02-55), sam., 20 h 30, dim., 17 h : 1929 ou le Rêve américain.
THÉÂTRE DES 400 COUPS (633-01-21), sam., dim., 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.
THÉÂTRE DU ROND-POINT (256-70-80), sam., dim., 18 h 30 : Kalarippayat (dernière) ; 20 h 30, dim., 15 h : les Strauss ; – II. sam., 20 h 30, dim., 15 h : l'Ambassade.
THÉÂTRE 13 (588-16-30), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Lorenzaccio.
THÉÂTRE DU TOURTOUR (887-82-48), sam., 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : Le mal court ; 22 h 30 : le Radeau d'asphalte.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : Le retour du héros.
VARIÉTÉS (233-09-92), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30 : Chéri.

La danse

ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Théâtre national du Zaïre.
ESCALIER D'OR (523-15-10), sam., 21 h : Camera lucida-Camera oscura.
GALERIE A.-OUDIN (271-83-65), sam., 20 h 15 : Karine Saporta.
PASSERELLES (543-99-41), sam., 20 h 30 : M. Vossen-S. Kessler.
QUATRE-TEMPS (773-65-11), sam., 21 h ; dim, 18 h 30 : Tamar.
AMERICAN CENTER, sam. 21 h : Ch. Moulton.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), sam., 20 h 30, dim., 16 h : G. Moustaki.
CASINO DE PARIS (285-00-39), sam., 21 h, dim., 15 h : Tino Rossi.
ELDORADO (208-45-22), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Fantasias do Brasil (dernière).
GYMNASE (246-79-79), sam., 21 h, dim., 15 h : le Grand Orchestre du Splendid.
LUCERNAIRE (544-57-34), dim., 20 h 30 : D. Mac'Avoy.
NOUVEAU CHAPITEAU-PORTE DE PANTIN (758-27-43), dim., 15 h, sam., 15 h et 21 h : H. Salvador.
PALAIS DES CONGRÈS (758-27-78), sam., 15 h et 20 h, dim., 14 h et 17 h 30 : Ch. Goya.
OLYMPIA (742-25-49), sam., dim., 21 h, dim., 14 h 30 : P. Sébastien.
TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), sam., 20 h 30, dim., 21 h, mat. sam. et dim., 14 h 30 : M. Marceau.
TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), dim., 15 h, sam., 15 h et 20 h 30 : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), sam., dim., 21 h 30 : Café concert.
PLEYEL (563-88-73), 20 h 45 : Pierre-Douglas.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), sam., 14 h 30 et 20 h 30 ; dim., 14 h 30 et 18 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

SAMEDI

FIAP, 20 h 30 et 22 h 30 : S. Marendaz, J.-F. Tillard (Mozart, Schubert, Brahms).
THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 18 h : Orchestre des concerts Pasdeloup, A. Bernard (Beethoven, Hummel, Dvorak).
POCHE MONTPARNASSE, sam., 19 h : Roland Dyens, guitare (Villa-Lobos, Dyens).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Quatuor de clarinettes de Genève (Ulh, Maes, Bozza, etc.).
SALLE CORTOT, 20 h 45 : C. Laporte, L. Colladant (Schubert, Schumann, Brahms).
ÉGLISE SUÉDOISE, 18 h : Quatuor scandinave (Mozart, Schubert, Borodine).
LUCERNAIRE, 21 h : Ch. Mortagne, L. Sibourd (Schumann, Schubert, Poulenc...).
ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : la Grande Écurie et la Chambre du Roy (Beethoven).
SALLE GAVEAU, 17 h : Quintette Fauré (Fauré, Franck) ; 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez, alto : Birgit Finnila (Beethoven, Haendel, Bach...).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 16 h : Orchestre national de France, dir. M. Luig (Ferrari).
ÉGLISE SAINT-GERVAIS, 16 h 30 : A. Siekiersky.
BIBLIOTHÈQUE BEAUGRENELLE, 16 h 30 : H. Nagorsen, F. Martin.

DIMANCHE

NOTRE-DAME, 17 h 45 : G. Decker (Sowerby, D. Pinkham, Duruflé).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Ensemble vocal, six voix « Time flecs » (Palestrina).
THÉÂTRE DU ROND-POINT, 11 h : P. Gallois, L. Laskine, J. Koerner (Spohr, Bochsa, Donizetti...).
SALLE GAVEAU, 17 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. P. Wallez, alto : Birgit Finnila (Beethoven, Haendel, Bach), S. Richter (Szymanowski).
ÉGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h : M.-Cl. Alain (Alain).
ORATOIRE DU LOUVRE, 15 h 30 : Chorale Laudate Dominum (Beethoven, Mozart, Sweelinck...).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 17 h : Wilson, McAllister (Carulli, Bach, Petit, Presti...).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : Ph. Corre, E. Exerjean (Mozart, Schubert, Fauré).
ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DU 12e, 15 h 30 : Ensemble instrumental à vent de Paris (Vivaldi, Rossini, Ibert).
THÉÂTRE DE LA BASTILLE, 20 h 30 : Barsana Hendricks ; Neil Shicoff (Verdi, Offenbach, Puccini, Gounod).
POCHE MONTPARNASSE, 17 h : Roland Dyens, guitare (Villa-Lobos).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), sam., dim., 21 h 30 : Marc Laferrière.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), sam., 20 h 30 : Azenzar.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), sam., 22 h : Avan. Van ; dim., 1 h 22 : Roots of Exile.
CHEVALIERS DU TEMPLE (277-40-21), sam., dim., 22 h et 24 h : les Etoiles (dernière).
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), sam., dim., 20 h : F. Gueière : sam., 23 h : Azuquita y su Melao.
DUNOIS (584-72-00), sam., 20 h 30 : R. Guérin.
HIPPODROME DE PARIS (205-25-68), sam., 20 h : Telephone ; dim. : Tropica Fête.
NEW MORNING (523-51-41), sam., H. Guédon.
PALACE (246-10-87), sam., 19 h 30 : J. Jett.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), sam., 20 h 30, dim., 17 h. : J. Hallyday.
PETIT JOURNAL (326-28-59), sam., 21 h 30 : Preissac Jazz.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Valois, A. Hervé, J. Bardy, F. Laileau (dernière).
SLOW CLUB (233-84-30), sam., 21 h 30 : Cl. Luter.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE DE FRANCE (723-40-84)

PARIS, Église Saint-Louis en l'Ile, dim., 16 h : Ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale, dir. : Ph. Herreweghe (Buns, Wolf, Webern).
OINVILLE-SUR-MONTCIENT, Église Saint-Séverin, sam., 16 h : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert).
SERVON, Église Sainte-Colombe, sam., 20 h 45 : Ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale.
VALENTON, Église Notre-Dame de l'Assomption, sam., 21 h : Solistes de la Chapelle royale.

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPE DE SAINT-DENIS (243-00-59), sam., 20 h 30, dim., 17 h : les Bas-Fonds.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (274-42-19), sam., 19 h et 20 h 30, dim., 16 h et 17 h 30 : Kantor ; Forum ; sam., dim., 21 h : Atalanta.
GENNEVILLIERS, Chapiteau (793-63-12), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Leonce et Lena.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI

15 h : Fox (1915-1935) : The first year, de F. Borzage ; 17 h, Quick millions, de R. Brown ; 19 h, carte blanche à W.K. Everson : Filles de pirates, de M. Tourneur ; 21 h, Brief ecstasy, de E.T. Greville.

DIMANCHE

15 h : Fox (1915-1935) : Chandu the magician, de M. Varnel et W.C. Menzies ; 17 h, Sherlock Holmes, de W.K. Howard ; 19 h, carte blanche à W.K. Everson : le Retour de Bulldog Drummond, de R. del Ruth ; 21 h, Among the living, de S. Heisler.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI

15 h : Dix ans de cinéma italien ; les Chemises rouges, de G. Alessandrini ; 17 h, Anna, d'A. Lattuada ; 19 h, rétrospective du cinéma bulgare (1958-1982) : Avantage, de G. Dulguerov ; 21 h, hommage à M. Rozsa : Voyage fantastique de Sinbad, de G. Hessler.

DIMANCHE

15 h : Dix ans de cinéma italien : Bellissima, de L. Visconti ; 17 h : Rome-Paris-Rome, de L. Zampa ; 19 h, rétrospective du cinéma bulgare (1958-1982) : la Piscine, de B. Jeliazkova ; 21 h, hommage à M. Rozsa ; C'était demain, de N. Meyer.

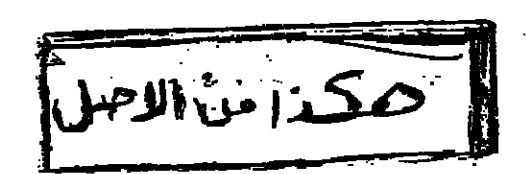
Les exclusivités

ALEXANDRE LE GRAND (Grec, v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Escurial, 13e (707-28-04).
AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AS DES AS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : U.G.C. Boulevard, 9e (770-10-41) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
CLASS 1984 (A.) (**) : V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ;

LES FILMS NOUVEAUX

BRITANNIA HOSPITAL, film anglais de Lindsay Anderson. V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Les Images, 18e (522-47-94).
LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN, film français de Philippe Galland. Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
THE THING (*), film américain de John Carpenter. V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT, film français de Denys Granier-Deferre. Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Max Linder, 9e (770-40-04).

LA COTE D'AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DOUCE ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE DRAGON DU LAC DE FEU (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), soirée. – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71), mat. ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46).
LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94). Secrétan, 19e (241-77-99) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) H. Sp.
LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
MAD MAX II (Austr., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
MAMAN IXE (Fr.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
MAMAN (QUE MAN) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ambassade, 8e (359-19-08) mat. ; Acacias, 17e (764-97-83), mer., s., dim.
MEURTRES A DOMICILE (Fr.-Bel.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).
POLENTA (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).
POLTERGEIST (A., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97). – V.f. : Paramount Mari-



[مكذا من الأصل]

COMMUNICATION

vaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

PORKY'S (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

STAR TREK II : LA COLÈRE DE KHAN (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Images, 18e (522-46-01).

TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

TOUTE UNE NUIT (Belg.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LA TRUITE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-43).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (272-47-86) : mer., Steamboat Bill Jr ; jeu., le Mécano de la « General » ; ven., Sherlock Jr ; sam., les Lois de l'hospitalité ; dim., Fiancées en folie ; lun., le Dernier Round ; mar., la Croisière du « Navigator ».

LA COMÉDIE MUSICALE : Du merveilleux au drame (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) : mer., sam., dim., Papa longues jambes ; jeu., mar., sam., dim., Carioca ; ven., lun., sam., dim., l'Entreprenant M. Petrov ; t.l.j. 22 h, sf dim. 14 h., Cover Girl.

CYCLE NIKITA MIKHALKOV (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80), mer., Je me balade dans Moscou (v.f.), jeu., Partition inachevée pour piano mécanique ; ven., Quelques jours de la vie d'Oblomov (v.o.) ; sam., Le Nôtre parmi les autres (v.f.) ; dim., Un nid de gentilhommes ; lun., l'Esclave de l'amour ; mar., Cinq Soirées.

FESTIVAL BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (870-80-50), mer., Dark Victory ; jeu., En marge de l'enquête ; ven., les Fantastiques Années 20 ; sam., la Femme à abattre ; dim., le Grand Sommeil ; lun., le Mystérieux Docteur Clitterhouse ; mar., les Passagers de la Nuit.

FESTIVAL GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40) : Lettre à Freddy Buache ; l'Inventaire lauzanois ; Ici, ailleurs, t.l.j. sf mar. 18 h et 20 h.

FESTIVAL J.-DEMY, Studio 43, 9e (770-63-40) : mar. 20 h 30 ; la Luxure, la Baie des Anges.

JEUNES REALISATEURS DE COURTS-METRAGES, Studio 43, 9e (770-63-40) : t.l.j. 22 h s.f. mar., sam., dim., 14 h, 16 h.

REGARD SUR LE CINÉMA SOVIÉTIQUE (v.o.), Républic-Cinémas, 11e (805-51-33), mer., jeu. : le Miroir ; ven. : Oncle Vania ; sam. : Stalker ; dim. : Cinq Soirées ; lun., mar. : Partition inachevée pour piano mécanique.

TEX AVERY Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : (v.o.), sam., 19 h, dim., 18 h 30.

LUIS BUNUEL/ROBBE-GRILLET : Denfert, 14e (321-41-01), jeu., 14 h 30, mar., 22 h : Glissements progressifs du plaisir (**) ; jeu., sam., dim., lun, 20 h : Tristana ; ven., sam., dim., 22 h, mar., 20 h : le Charme discret de la bourgeoisie ; dim., 17 h, mar., 14 h 30 : la Voie lactée ; ven., 17 h : Cet obscur objet du désir ; ven., 20 h : le Fantôme de la liberté ; sam., dim., 14 h 30 : le Journal d'une femme de chambre (+ C. M. les Ministères de la nuit) ; mer., 20 h, jeu., sam., 17 h : l'Age d'or ; mer., 22 h, mar., 17 h : l'Eden et après ; mer., lun., 14 h 30, jeu., 22 h : Trans Europ Express ; mer., 17 h, lun., 22 h : L'homme qui ment.

FESTIVAL NICHOLAS RAY (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94), 14 h. et 20 h : les amants de la nuit ; 16 h., 22 h : les Indomptables ; 18 h., les Diables de Guadalcanal.

TOUTE L'ŒUVRE DE FRANÇOIS TRUFFAUT (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), mer., jeu. : l'Homme qui aimait les femmes ; ven. : l'Enfant sauvage ; sam. : l'Amour en fuite ; dim. : Les 400 coups, les Mistons ; lun, mar., la Chambre verte.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07), mer., Padre Padrone ; jeu., Sayat Nova ; ven., Easy Rider ; sam., le Grand Frère ; dim., mar. : le Secret de Veronika Voss.

Samedi 6 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
L'émission de Michel Polac a pour thème : les flics.
Avec MM. R. Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, R. Halbwax, secrétaire général du Syndicat indépendant de la police nationale, R. Naud, secrétaire général du Syndicat des commissaires, Mᵉ J.-P. Mignard, avocat, et quatre journalistes : E. Plenel (le Monde), *E. Young* (le Quotidien de Paris), *G. Marion* (le Canard enchaîné), *V. Brocard* (Libération).

21 h 50 Série : Dallas.
Le quatrième fils.
Le naufrage d'un pétrolier et la perte de 600 000 gallons ravit le sombre J.R. La compagnie Ewing est-elle ruinée et « Dallas » enfin terminé ?

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Le grand témoin est M. Jacques Chirac, maire de Paris et président du R.P.R.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker et R. Coquet.
Avec P. Sébastien, K. Cheryl, le Cuarteto Cedron, le mime Marceau, etc.

21 h 50 Série : Les Amis.
D'après un scénario d'A. Minkowski et A. Kostenko.
Avec M. Aniol, J. Jurewicz, A. Golejewski...
En Pologne, en 1945, trois jeunes hommes mettent tous leurs espoirs dans la naissance du parti ouvrier. Ces espoirs seront suivis de déceptions cuisantes au cours des années suivantes. Une série polonaise dense et forte, un document hélas toujours actuel.

23 h Histoires courtes : Café plongeoir.
Dans le cadre javellisé d'une piscine municipale, un monsieur hâbleur drague la fille des vestiaires. Tout est dans l'ambiance savamment construite par Alain Boivin (qui a déjà eu un prix pour un autre court métrage « Haute pression fraîcheur garantie ») et par les deux acteurs, Richard Bohringer et Béatrice Rola.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : Gassman en Avignon.
Au Festival d'Avignon 82, avec D. Ausenda, L. Andreini, M. Dossi Pagani, A. Prester ; réalisation Y.-A. Hubert.
Au cours de son séjour d'une semaine en Avignon, FR3 Toulouse a filmé l'acteur italien Vittorio Gassman lors d'une conférence de presse et dans une traversée de l'ancienne cité papale. On verra, pour notre plaisir, de nombreux extraits de son spectacle du 31 juillet 1982 : la fête de l'humour et de la générosité.

22 h 35 Journal.

23 h 05 Prélude à la nuit.
Concert au château de Cadillac : Trio pour violon, violoncelle et piano, *de F.-A. Boieldieu, avec M. Lefebure, violon, R. Bex, violoncelle, et A. Bez, piano.*

FRANCE-CULTURE

20 h, Un Noël de Maigret, de G. Simenon. Avec J.-M. Thibault, S. Renant, M. Barbulée, C. Marchand...
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné au Grosser Musikwereinssaal de Vienne, le 20 mai 1982) : « Das italinnisches liederbuch » de Wolf, par L. Popp, soprano ; I. Gage, accompagnement piano ; H. Prey, baryton ; H. Deutsch, accompagnement piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : musique de nuit ; 0 h 5, Poissons d'or.

Dimanche 7 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée avec les Carmélites de Saint-Germain-en-Laye.
Prédicateur Père P. Talec.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Série : Starsky et Hutch.
14 h 15 Jeu : Dira-dira pas.
15 h Sports dimanche.
Basket : Antibes-Le Mans ; voile : route du Rhum.
17 h Pour vous.
18 h Série : Arnold et Willy.
18 h 30 Jeu : Qui êtes-vous ?
18 h 55 Les animaux du monde.
Magie dans un œil d'or.
19 h 25 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Le Pont de Remagen.
Film américain de J. Guillermin (1969), avec G. Segal, R. Vaughn, B. Gazzara, B. Dillman, E.G. Marsh. (Rediffusion.)
Mars 1945. Un major allemand reçoit l'ordre de faire sauter le dernier pont sur le Rhin. Il hésite à l'exécuter. Les troupes américaines avancent.
Evénement militaire authentique, dans une reconstitution à grand spectacle. Le film rend compte de l'horreur de la guerre, sans privilégier « l'héroïsme ».
22 h 30 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu.
Des extraits de Lili Lamont, *d'Arthur Withney, mise en scène de René Dupuy ; de* Platonov ou l'homme sans père, *de Tchekhov, mise en scène de Daniel Mesguich ; de* l'Avantage d'être constant, *de Wilde, et du* Lear *d'Aribert Reimann, à l'Opéra de Paris, etc.*
22 h 50 Sports dimanche soir.
23 h 10 Journal.
23 h 30 A Bible ouverte.
Le Livre de Job : « Tous coupables ».

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Gym tonic.
(Et à 10 h 45).
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez, les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable, mais vrai ; 14 h 25, série : « L'homme qui tombe à pic » ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Les fils de la liberté.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : La nouvelle affiche.
De M. Le Marcis, réal. G. Barrier. *Avec A. Bashung, F. Lalanne, Bono, Constantin, etc.*
21 h 40 Document : Mœurs en direct.
(Guerre d'Algérie, mémoire enfouie d'une génération).
L'amour des cœurs, réal. D. Chegaray et O. Doat.
Première émission d'une série de trois consacrée à la guerre d'Algérie. Un homme revient dans son village natal vingt années après l'avoir quitté, et analyse la société algérienne des années 50 avant que se déclenche les hostilités. Un vrai document de création qui met en liaison étroite les hommes et l'histoire.
22 h 35 Chefs-d'œuvre en péril : Les chemins de fer.
Une émission de P. de Lagarde.
La restauration et le sauvetage des belles locomotives des premiers temps des chemins de fer.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images de...
10 h 30 Mosaïque.
Dossier-débat : Pourquoi la plupart des travailleurs immigrés sont-ils exclus de la promotion sociale ?
12 h Le choix.
Emission de l'association Contre-chant et du ministère des droits de la femme.
13 h Les jeux du dimanche.
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
Voix publique avec les membres d'un atelier d'impression de gravures à Montmartre ; 16 h, Musique : Igor Markevitch, chef d'orchestre, compositeur et musicologue ; le Festival de Fenetrange et Guylaine Raffanel, soprano colorature, aux

Festivals de Carpentras et d'Orange ; 17 h, Littérature : portrait de Michel Del Castillo, par Georges Haidas.
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Equer.
La revue de presse ; l'ancienne revue l'Illustration ; *portrait de Dieuzede ; flash pratique ; concours, etc.*
18 h 45 L'Echo des bananes.
De V. Lamy.
Avec C. Bley, A. Bashung, Super Freego, Quartier Nord.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Bizarre, bizarre.
20 h 35 A la recherche du temps présent : Les horloges de la vie.
Réal. J. Audoir.
Avec le professeur Alain Reinberg, directeur de recherche au C.N.R.S.
L'un des pionniers mondiaux de la chronobiologie explique les grands rythmes de la nature.
21 h 30 Aspects du court métrage français.
Les quatre jambes de Marc Allégret ; Au temps des cathédrales, de Marc de Gastyne.
22 h 15 Journal.
22 h 45 Cinéma de minuit : Caravane.
Film français d'E. Charell (1934), avec Annabella, C. Boyer, P. Brasseur, C. Montenegro, M. Vallée, J. Raucourt. (N.)
Une princesse hongroise, obligée, par le testament de son père, de se marier le jour de sa majorité, épouse un tzigane venu à son château de Tokay pour les vendanges.
Version française d'un film-opérette tourné à Hollywood par un producteur et réalisateur allemand, rendu célèbre au cinéma par Le Congrès s'amuse. *Une rareté, une curiosité.*
0 h 20 Prélude à la nuit.
Gaillarde et Courante, *de J. Polak, par E. Chojnacka, clavecin.*

FRANCE-CULTURE

8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand Orient de France.
10 h, Messe, au monastère de Jouarre.
11 h, Regards sur la musique : « Concerto n° 5 » de Mozart, par l'Orchestre symphonique Columbia et I. Stern.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Musique : quatuor à cordes (et à 16 h 5 et 23 h).
14 h, Sons : à la campagne.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « La Parisienne », et « les Honnêtes Femmes », de H. Becque.
17 h 30, Escales de l'esprit : la comtesse de Ségur (François le Bossu).
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Nani Balestrini.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : la mort de la famille Jones, par K. Mortley.
23 h, Musique : quatuor à cordes, par A. Féron avec des documents de Radio-France.

FRANCE-MUSIQUE

8 h 2, Cantate : intégrale des cantates de J.-S. Bach.
9 h 10, Les matinées de l'orchestre : L. Stokowski ; œuvres de J. Brahms, Bizet, Ravel, Messiaen.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées, à Paris) : œuvres de Spohr, Bochsa, Rossini, Prokofiev.
12 h 5, Magazine international :
14 h 4, D'une oreille l'autre.
17 h, Comment l'entendez-vous ? M. de Falla, par J.-M. Nectoux.
19 h, Jazz vivant.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert : Les grands concerts d'archives ; « Egmont », ouverture en fa mineur ; « Concerto pour violon et orchestre » ; « Symphonie n° 3 » de Beethoven, par l'Orchestre de l'Opéra de Berlin, dir. H. Adendroth ; sol. D. Oistrakh, violon.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; 23 h, Entre guillemets.



Perturbations dans la presse parisienne

Des arrêts de travail observés par les ouvriers des imprimeries de presse et des N.M.P.P., à l'appel du Syndicat du livre C.G.T., ont perturbé la sortie des journaux « nationaux », soit vendredi 5 novembre après-midi (*le Monde*), soit samedi 6 au matin, notamment *France-Soir*, *le Figaro* et *l'Équipe*. Le *Figaro Magazine* ne pourra être mis en vente que lundi.

Réuni vendredi matin, le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. dénonçait « *le rejet par la direction du cabinet du ministre Le Garrec d'un contrat de solidarité déposé pour l'ensemble des entreprises de la presse parisienne* », estimant qu'« *une telle décision ne peut être ressentie que comme une démarche profondément antisociale, dans la mesure où elle bloque les possibilités d'embauche de travailleurs chômeurs* ». Le comité inter appelait les travailleurs à « *se tenir mobilisés* ».

Ce dossier, qui selon le Livre touche mille deux cents salariés, est ouvert en fait depuis le mois de juillet dernier entre les patrons de presse et le Syndicat du livre. Simultanément, des démarches étaient entreprises auprès des pouvoirs publics. Cependant, vendredi en fin d'après-midi, M. Le Garrec, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de l'emploi, faisait part de sa « *stupéfaction* » devant la réaction du Livre, ses services n'ayant été saisis, selon lui, que « *le 3 novembre d'un projet de contrat-cadre qui, dans le fond et dans la forme, n'est pas conforme à la législation en vigueur. La commission permanente du comité supérieur de l'emploi, qui doit donner son avis avant la signature du ministre, ne pouvait donc en être saisie*, conclut le communiqué.

Pour sa part, le Syndicat de la presse parisienne « *proteste contre les arrêts de travail* » qui ont compromis la mise en vente des journaux. « *Les éditeurs*, ajoute le communiqué, *constatent qu'ils ne sont pour rien dans la décision du ministre de repousser à une date ultérieure l'examen d'un projet susceptible de satisfaire les demandes de leurs collaborateurs sans compromettre l'avenir de leurs entreprises. Ils déplorent une fois de plus d'avoir à supporter les conséquences d'un conflit dont ils ne sont pas responsables.* »

Vu

Barbara, la nuit

Certains ne l'aiment pas et trouvent qu'elle « dramatise » trop — comme si on ne pouvait être sincère à tout « théâtraliser ». Elle a une drôle de manière de marcher, comme un crabe, par le côté, très vite, en avant ou en arrière, chaloupée et glissante, cassée et valsante. Mais elle joue avec sa voix comme si elle jouait avec sa vie, sur chaque note, s'écorchant dans les hauts et les bas de l'âme, laissant au passage comme sur des barbelés des souffrances palpitantes, des sons en forme de frisson. C'est extraordinaire chez Barbara ce mélange d'instinct, de risques et de travail, qui donne une intensité presque intolérable à l'instant.

Elle ressemble à un oiseau aux yeux cernés d'ombre, à un chat frôleur, à un vampire en cape, elle est funambule et drôle, marmotte impérieuse, nocturne, voyageuse, en perpétuelle mutation et toujours identique. Sur l'écran, si bien filmée par Guy Job qui la suivait de près ou de loin, d'en haut ou de derrière, de la même manière bizarrement valsante, on voyait deux taches blanches dans le noir absolu. Son visage, qui se transforme et se métamorphose à chaque instant, et sa main, comme un mouchoir là-haut.

Elle a tout surveillé et suivi, paraît-il, dans ce document (qui constitue également une cassette), la lumière, le son et jusqu'au montage ; elle a exigé que les caméras et les cadreurs soient vêtus de noir, pour qu'on ne les voit pas, pour qu'ils ne troublent pas cette communication palpable, entre elle et le public. Elle avait raison. Les flammes minuscules des briquets ont quelques chose d'émouvant, présences anonymes, apaisantes pour cette grande blessure de l'âme. On reconnaissait son propre cafard, le public fredonnait dans la nuit.

CATHERINE HUMBLOT.

Sur Cité 96

UNE HEURE DE MUSIQUE CLASSIQUE

Cité 96 diffusera désormais chaque dimanche (de 11 à 12 heures) une heure de musique classique produite dans la salle d'actualité de la Bibliothèque publique d'information (B.P.I.) du Centre Georges-Pompidou : « Classique-Actualité ». Cette émission permettra de découvrir les compositeurs et les interprètes qui constitueront les événements grands ou petits de la production discographique classique.

« Classique-Actualité » consacrera sa première émission à Gabriel Fauré.

Les œuvres diffusées au cours de ces émissions peuvent être écoutées à la salle de la B.P.I. au Centre Georges-Pompidou.

★ Cité 96 — 96 MHz, dimanche 7 novembre, 11 heures.

● *MM. Georges Valance et François Bonnemain*, nommés au mois de mars dernier respectivement délégué du président de Radio-France pour l'actualité et directeur des services de la rédaction, ont quitté cette société le 31 octobre. Ces départs font suite, précise un communiqué émanant de France-Inter, « *aux nominations récentes à la direction de l'information* », nominations jugées « *incompatibles avec leur maintien dans la société* ». Rappelons que la direction de l'information de la société a récemment été confiée par M. Jean-Noël Jeanneney, P.-D.G. de Radio-France, à M. André Chambraud et à son adjoint, M. Claude Sales, venant tous deux de l'hebdomadaire *Le Point*.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 6 NOVEMBRE

M. Jacques Chirac, maire de Paris et président du R.P.R., est le grand témoin du magazine « Sept sur sept » sur TF 1, à 22 h 45.

DIMANCHE 7 NOVEMBRE

M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du P.S., sénateur de la Seine-Saint-Denis, est reçu au Journal de 12 h 45 sur R.-M.-C.

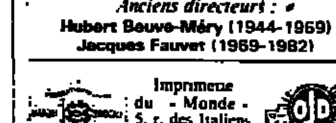
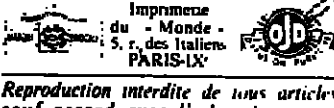
— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., participe à l'émission le « Grand Jury R.T.L.-le Monde » sur R.T.L., à 18 h 15.

M. François Léotard, secrétaire général du parti républicain, est invité au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

LUNDI 8 NOVEMBRE

M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., est invité à l'émission « Plaidoyer » sur R.-M.-C., à 8 h 30.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

économie

SOCIAL

La régularisation des immigrés sans papiers

Nouvelles grèves de la faim

Huit travailleurs immigrés — six Maghrébins et deux Portugais — ont entamé une grève de la faim, jeudi 4 novembre, dans une salle paroissiale de l'église Sainte-Monique à Nice, nous indique notre correspondant régional. *« Nous travaillons en France depuis 1980 et plus,* ont-ils expliqué dans un communiqué. *Mais nos patrons ayant toujours refusé de nous déclarer nous n'avons pas pu obtenir la régularisation de notre situation. Nous voulons pouvoir continuer à travailler, mais légalement. »*

Cette grève de la faim fait suite à une manifestation de soutien des travailleurs immigrés, qui a eu lieu le vendredi 29 octobre à Nice (*le Monde* du 31 octobre). A la préfecture des Alpes-Maritimes, on indique que six mille dossiers ont été instruits dans le cadre de la procédure de régularisation exceptionnelle décidée par le gouvernement l'an dernier et close depuis le 31 octobre. Sur ce nombre, mille quatre cents ont été rejetés, soit plus de 23 % au lieu de 17 % sur le plan national. Une centaine sont encore en suspens.

La plupart des refus ont été opposés pour défaut de preuves d'un emploi stable des intéressés. Cette proportion élevée de non-régularisations apparaît liée au fait que la majorité des travailleurs immigrés du département sert de volant de main-d'œuvre dans le bâtiment et les travaux publics, souvent sans contrat ou pour de brèves périodes ne justifiant pas de déclaration à la Sécurité sociale. L'administration préfectorale s'est déclarée prête à ouvrir des enquêtes chaque fois qu'elle serait saisie de cas précis de travail au noir antérieur à la fin du délai de régularisation.

A Paris, vingt immigrés, maliens et sénégalais, observent, pour les mêmes raisons, une grève de la faim, dans le treizième arrondissement, depuis le 19 octobre. L'un des grévistes a été hospitalisé, jeudi 4 novembre.

Une déclaration de l'épiscopat

Ces grèves ont provoqué des réactions de solidarité. La commission épiscipale des migrations « *déplore que des milliers d'immigrés, qui ont pris le risque de présenter un dossier de régularisation voient définitivement refuser les cartes de séjour et de travail qui seules peuvent les sortir de la clandestinité. (...) La commission épiscopale reconnaît les difficultés d'une telle situation pour les pouvoirs publics. Mais elle souligne aussi les irrégularités et insuffisances administratives, les lenteurs et tâtonnements des instructions qui ont rendu plus difficile la constitution des dossiers pour certaines catégories (...). La commission souhaite que les pouvoirs publics répondent aux demandes des grévistes par une négociation sur les bases d'une solution juste.* »

Plusieurs organisations dont l'union F.O. de la région parisienne, le parti communiste internationaliste, l'UNEF et des associations d'étrangers ont « *réclamé la régularisation immédiate et sans condition* » de ces immigrés, estimant que les déclarations gouvernementales sur « *réussite de l'opération régularisation est un leurre* ».

De son côté, la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les immigrés) demande que la soutien aux grévistes s'élargisse, notamment à l'occasion d'un meeting, le 6 novembre, à 14 heures, à la Bourse du travail de Paris. Appel entendu puisque la C.F.D.T., réticente, a apporté, vendredi son soutien aux grévistes.

CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX ÉTRANGERS ONT ÉTÉ « RECONDUITS A LA FRONTIÈRE »

Le Sénat a entendu, vendredi après-midi 5 novembre, la réponse de M. Quillot, ministre du logement (remplaçant M. Defferre), sur la politique gouvernementale à l'égard des étrangers condamnés pour crimes ou délits de violence. : M. Lombard, sénateur R.P.R. de Côte-d'Or, auteur de la question, ayant notamment condamné le « laxisme » du pouvoir, le ministre lui a répondu : « *Les modalités d'expulsion des étrangers qui constituent une grave menace pour l'ordre public sont fixées par la loi du 20 octobre 1981. Malgré les dispositions concernant les travailleurs immigrés, il existe en particulier une procédure d'urgence applicable en considération de la sûreté de l'État et de la sécurité publique. Il y est recouru si nécessaire ; trente et une expulsions ont été exécutées selon cette procédure, cent cinquante et une selon la procédure normale, et deux cent trente sont en cours d'exécution.*

« *Les étrangers qui se trouvent en situation irrégulière peuvent être reconduits à la frontière : cinq cent quatre-vingt-dix décisions de cette nature ont été prises.* »

L'ANNULATION DE LA RÉUNION DE L'UNEDIC PAR LE C.N.P.F.

Coup de semonce

Coup de semonce, mais aussi coup de pocker ? Le C.N.P.F. a décidé, unilatéralement, d'annuler la réunion du 8 novembre avec les syndicats sur les économies à réaliser pour parachever le rééquilibrage des finances de l'assurance-chômage (UNEDIC)... provoquant l'indignation des syndicats.

La colère du C.N.P.F. s'explique, selon ses dirigeants, par le non-respect de la promesse faite par M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales, de compenser l'augmentation de la cotisation patronale à l'UNEDIC par un allégement proportionnel et simultané d'autres charges sociales pesant sur les entreprises.

Le « protocole » signé le 28 octobre par les employeurs, les syndicats et le gouvernement prévoyait un triple mécanisme : 1) majoration immédiate de la cotisation UNEDIC ; 2) reprise des négociations, avec date-butoir, pour dégager environ 10 milliards d'économies avant le 20 novembre et régler le problème de la retraite (15 janvier) ; 3) mesures en faveur des entreprises. Mais, contrairement à ce qu'affirme le C.N.P.F., ce troisième volet ne comportait aucune date. Certes, M. Bérégovoy avait oralement laissé entendre que rapisement des allégements seraient décidés, mais il ne s'était pas engagé sur un calendrier.

Le C.N.P.F., qui pouvait faire confiance au ministre des affaires sociales, toujours désireux d'accélérer la réforme, pour une suppression progressive des cotisations familiales, a, certes, été heurté par le projet présenté par M. Mauroy, qui maintient un décalage entre majoration et allégement des charges. Le patronat, qui doit faire face à la grogne de certains adhérents et même à une hostilité très grande des P.M.E. (qui semblent décidés à lancer une grève des cotisations, comme un de ses dirigeants nous le confiait récemment), a donc utilisé la méthode de la fujte en avavt, alors que de multiples indices confirment la réelle volonté du gouvernement d'alléger les charges des entreprises.

Une stratégie

Deux ministres se sont engagés à réduire les cotisations familiales et même à les supprimer totalement d'ici à 1988. Le calendrier des réformes législatives a été annoncé : projet de loi au printemps 1983 et prise en compte des retombées financières de cette réforme dans la loi de finances pour 1984. Certes, un décret pourrait être adopté plus rapidement pour concrétiser ces engagerements... Mais le C.N.P.F. ne peut ignorer que les pouvoirs publics entendent bien procéder à une réforme de la Sécurité sociale, laquelle suppose concertation puis débat avec les parlementaires.

Au Commissariat au Plan, une « *étude* » sur ce remaniement propose même de supprimer à la fois les cotisations familiales et les cotisationsmaladie pour les remplacer par un impôt spécifique sur l'ensemble des revenus. Il est vrai que le projet propose pour les firmes une opération neutre puisqu'il suggère de majorer les salaires d'un montant égal à celui des cotisations patronales (1). Mais le patronat sait très bien que ce projet, même modifié, permettrait à la fois de mieux responsabiliser les assurés t de favoriser une politique salariale en faveur des ouvries et des smicards. En effet, le passage d'une cotisation dégressive à un nouvel impôt progressif, voire proportionnel, avantagerait toutes les personnes à faible revenu (2) et débloquerait ainsi un des verrous de la société française : des salaires ou revenus directs trop faibles qui ne motivent pas asseez le monde ouvrier et artisanal.

Réactions syndicales

Il est donc compréhensible que du côté syndical le refus du C.N.P.F. de négocier le 8 novembre ait été condamné. « *La question de l'assurance-chômage est trop sérieuse pour qu'on se prête à des fantaisies* », a déclaré M. Bergeron (F.O.). La C.G.C., qui juge d'une « *extrême gravité* » la décision du C.N.P.F. admet que le gouvernement n'a pas tenu compte des promesses de M. Bérégovoy, mais estime que « *ce n'est pas une raison suffisante pour trucider l'UNEDIC* ».

La C.F.D.T. parle de « *décision inacceptable* » et M. Edmond Maire a accusé le C.N.P.F. d'adopter « *une attitude politicienne, une attitude d'opposition* », faisant passer la « *passion politique avant la responsabilité des chefs d'entreprise dans l'économie* ». La C.G.T., qui condamne aussi le C.N.P.F., considère que le patronat agit là par tactique : « *Il entend utiliser le même temps qu'il va gagner pour augmenter sa pression sur le gouvernement afin d'obtenir plus d'avantages* ».

En tout cas, les syndicats ont de nombreuses raisons d'être sévères : le C.N.P.F., gestionnaire paritaire de l'UNEDIC, ne remplit pas son rôle de partenaire, en procédant unilatéralement par des oukases. En outre, les syndicalistes savent très bien que les dirigeants du patronat étaient prêts, début octobre, à majorer les cotisations, mais qu'ils ont cédé devant les pressions des P.M.E. et de grandes fédérations, comme celle du bâtiment. ILs ne peuvent admettre la nouvelle épée de Damoclès que le patronat brandit sur l'UNEDIC et sur deux millions de chômeurs, alors que l'objectif de la réunion du 8 novembre portait uniquement sur les sacrifices que seuls les syndicats et les chômeurs devront accepter ! En soufflant le chaud et le froid, MM. Gattaz et Chotard, respectivement président et vice-président du C.N.P.F., jouent un jeu dangereux, où l'économique — toujours présent, certes, — cède un peu trop le pas à la tactique politicienne.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Selon cette « étude », 176 milliards de francs pour la santé et 68 milliards de francs pour la famille seraient financés par une cotisation proportionnelle sur les revenus de tous les Français.

(2) Pour la suppression de la cotisation famille et son remplacement par un impôt sur les revenus « imposés ». Les salariés dont les ressources n'excèdent pas deux fois le SMIC seraient bénéficiaires avec des gains de 1 160 à 6 188 F par an selon le niveau de ressources et la taille de la famille. Pour les suppressions des cotisations famille et santé et leur remplacement par un impôt sur les revenus « imposables », les gains varieraient pour les mêmes catégories de 3 255 F à 6 447 F. Chez les non-salariés, les titulaires de revenus modestes et moyens seraient aussi bénéficiaires de ce bouleversement. Supporteraient, en revanche, un coût supplémentaire, les fonctionnaires et les titulaires de revenus élevés.

● **Pour M. Bergeron (F.O.), à Talbot-Poissy, « *les communistes et la C.G.T. passent les mesures* ».** Dans un communiqué, le 5 novembre, le secrétaire général de F.O. fustige le comportement de la C.G.T. et des communistes chez Talbot à Poissy (Yvelines), jugé « *parfaitement irresponsable* », et qui finira par causer « *de graves dommages à l'industrie automobile française* »

● **Lord Netherthorpe, directeur exécutif de la banque Lazard Brothers de Londres, a été tué dans un accident de voiture** qui s'est produit à Tuxford, dans le nord de l'Angleterre, annonce la banque. Agé de quarante-six ans, lord Netherthorpe était également membre du conseil d'administration de la Société nationale pétrolière britannique (B.N.O.C.) et de la société Babcock International.

Quand les cadres de la C.G.T. débattent avec des patrons...

A l'occasion des Rencontres d'options, le 5 novembre à Bagnolet, l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens U.G.I.C.T. -C.G.T. s'est livrée à une grande première en conviant, devant plusieurs centaines de personnes, des... patrons à confronter leurs analyses avec celles des responsables syndicaux. MM. Hervé Maupin, de Boussac Saint-Frères, et Claude Lattès, de la société Marcel Dassault, sont venus, le matin, débattre du rôle des cadres dans la « *renaissance industrielle* », l'après-midi, c'était au tour de M. Jean-Yves Eichenberger, vice-président d'I Metal, directeur de Pennaroya et président du patronat chrétien (C.F.P.C.), de frotter ses idées à celles des militants cégétistes sur la réduction des inégalités.

Il en est résulté un débat particulièrement tonique. Auteur d'un livre à succès, *Toujours plus,* qui met en cause les privilèges d'un certain nombre de non-salariés et les statuts hyperprotecteurs de quelque catégories d'agents du secteur public, François de Closet a joué avec brio le rôle d'empêcheur de tourner en rond, ses analyses provoquant tant l'assistance que les dirigeants cégétistes. Des cadres d'E.G.F. n'ont pas apprécié de l'entendre proclamer par exemple que « *le fait d'être tenu à l'écart de la concurrence devient un privilège* ». Responsable de la politique revendicative confédérale, M. Louis Viannet a affirmé qu'à l'issue de la période d'expansion qui a précédé la crise « *les riches sont devenus plus riches et les pauvres sont restés pauvres* », en soulignant que les 40 milliards qui, d'après lui, sont partis de France après le 10 mai représentent « *plus du salaire annuel d'un million de smicards* ». Rappelant que les statuts incriminés — et que la C.G.T. entend défendre — ont été acquis à la Libération quand la France était « *exsangue* », M. Viannet a développé l'idée selon laquelle la « *solidarité de classe* » se mettait en œuvre dans la lutte contre « *les gâchis* » du système capitaliste.

De telles analyses ne risquaient pas d'emporter la conviction de M. Eichenberger, pour lequel « *il ne suffit pas de répartir ce que les riches ont pour que tout le monde soit plus riche* ». Le patron des patrons chrétiens a fait tranquillement face à certains murmures de l'assistance quand il s'est livré à un plaidoyer pour la participation et pour la prise effective de responsabilités des cadres. Et lorsque des mineurs ont mis en cause la direction de la Pennaroya sur la fermeture de la mine de Largentière, il a lancé d'emblée : « *Largentière, cela devient du folklore !* » Propos provocateur qui a fait monter la température, jusqu'alors tiède, de quelques degrés... Etonnant débat, inimaginable il y a encore quelques mois !

Ces Rencontres d'options ont permis à la C.G.T. de préciser certaines positions. Après āavoir jugé « *intolérables* » la masse des chômeurs et celle des bas salaires, M. Alain Obadia, secrétaire général de l'U.G.I.C.T., a estimé « *scandaleux* » le fait que « *globalement les qualifications soient sous-rémunérées* ». Préconisant une remise en ordre des grilles hiérarchiques, il a souligné : « *Nous ne disons pas que toutes les situations sont intouchables et intangibles* », en s'en prenant aux formes de rémunération individualisée. Et M. Obadia a aussi lancé l'idée d'un « *fonds financier d'intervention pour le développement industriel, dont l'objet serait de fournir des fonds propres à des entreprises du secteur industriel* ». Doté d'avantages fiscaux, ce nouveau placement devrait selon lui intéresser plus particulièrement les cadres.

Pour sa part, M. Henri Krasucki, après avoir réitéré l'appel pour que les cadres s'insèrent dans le changement, a vivement dénoncé le thème des « *nouvelles solidarités* », cher à la C.F.D.T., derrière lequel « *on voit réapparaître les vieux schémas qui prétendent résoudre les problèmes sociaux sociaux par la seule répartition de la masse salariale entre les différentes catégories de travailleurs en prenant aux uns pour donner aux autres, en laissant de côté les inégalités fondamentales, les injustices et les privilèges décisifs* ». Mais s'il a récusé l'idée de « *privilégiés du salariat* », alors que « *la masse des salaires se situe entre le SMIC et 5 000 francs par mois* », il a reconnu qu'il fallait tenir un « *langage de franchise qui dit clairement ce qu'il est nécessaire de changer pour réduire des inégalités injustifiées entre salariés sans léser des intérêts légitimes* ».

MICHEL NOBLECOURT.

AGRICULTURE

Pour obtenir la reprise des ventes à l'U.R.S.S

LA FRANCE BLOQUE L'OPÉRATION « BEURRE DE NOËL » DE LA C.E.E.

Bruxelles (*A.F.P.*). — L'opération « Beurre de Noël », proposée jeudi 4 novembre par la Commission européenne pour écouler les stocks de beurre de la C.E.E., est bloquée par la France, qui demande que cette opération soit décidée simultanément avec la reprise effective des ventes de beurre à l'Union soviétique, apprend-on le 5 novembre de source diplomatique, à Bruxelles.

Devant cette opposition, la Commission européenne s'est réunie vendredi après-midi à Bruxelles. Elle a décidé de maintenir les propositions qu'elle avait faites jeudi, à savoir : vente de 120 000 tonnes de beurre de Noël à prix réduit, levée de son opposition à la vente de beurre à l'Union soviétique et subventions supplémentaires pour le beurre destiné à des fins d'assistance sociale (*le Monde* du 5 novembre).

La décision de la Commission de ne plus s'opposer à la vente de beurre à l'Union soviétique est jugée insuffisante par le gouvernement français, qui redoute qu'une fois la vente de « Beurre de Noël » réalisée, certains Etats membres (R.F.A. et Grande-Bretagne) ne refusent alors, pour des raisons politiques, d'accepter une reprise effective des ventes de beurre à l'Union soviétique, indique-t-on de sources diplomatiques à Bruxelles.

DANS LE VAR

Incidents lors d'une vente aux enchères d'un domaine viticole

De notre correspondant

Draguignan. — Des incidents faisant deux blessés, dont le commissaire principal de police de Draguignan, ont émaillé, jeudi 4 novembre après-midi, l'audience des saisies immobilières qui se déroulait au tribunal de Draguignan. Une cinquantaine d'agriculteurs venus de la Drôme, forts du soutien des formations syndicales du Var, portant banderoles, s'étaient rendus à l'audience pour s'opposer à la vente aux enchères d'un domaine de 94 hectares sis à Beaumont-en-Diois (Drôme) et appartenant à la société de vins Riccardi, dont le siège social se trouve à Saint-Maximin (Var), société mise en faillite. Cette vente, déjà repoussée l'été dernier, avait été décidée par le syndic de mise en faillite au prix de 800 000 F.

Le domaine est actuellement géré par un couple de jeunes agriculteurs, M. et Mme Gérard Perdrix, en vertu d'un arrêté du préfet de la Drôme daté du 4 septembre 1981, déclarant les 94 hectares « *terres incultes et irrécupérables* ». Ce qui avait autorisé le tribunal des baux ruraux de Die à leur accorder le droit de fermage. Mais, entre-temps, l'administrateur des biens avait fait appel.

Les feux des enchères étant allumés par l'huissier, ceux-ci furent dérobés par les agriculteurs. La bagarre tourna en pugilat entre gendarmes appelés en renfort, policiers et agriculteurs, alors que le président demandait l'évacuation de la salle. L'un des agriculteurs, M. Claude Verret, vingt-deux ans, demeurant à Mongelon (Drôme), a été inculpé de coups et blessures à agents et incarcéré à la prison des Beaumettes à Marseille.

J.-P. G.

LES ETIQUETTES DES VOLAILLES FRANÇAISES SONT ACCEPTÉES PAR LES BRITANNIQUES

Les autorités du Royaume-Uni ont fait savoir le 5 novembre qu'elles acceptaient désormais la pénétration des volailles françaises sur leur marché. Après avoir été condamnée par la Cour de justice européenne, en juillet dernier, la Grande-Bretagne avait utilisé, selon Mme Edith Cresson, ministre français de l'agriculture, « *toutes les manœuvres de procédure* » pour empêcher les volailles, mais aussi les œufs et le lait français d'entrer sur les marchés d'outre-Manche. Ils avaient notamment rclamé que les étiquettes européennes — de 2 centimètres sur 1 — soient remplacées par des étiquettes plus grandes (4 cm. sur 3) qu'aucune machine, selon les Français, ne fabrique (*le Monde* du 6 novembre). Les Britanniques ont fait savoir le 5 novembre qu'ils acceptaient les étiquettes européennes à condition, il est vrai, que les caractères soient plus larges qu'auparavant. Nouvelle mesure dilatoire ?

CONJONCTURE

LES PRÉVISIONS DU BIPE POUR 1983

La croissance ne sera que de 0,5 % et le chômage continuera d'augmenter

La poursuite de la politique actuelle de modération des revenus et de lutte contre l'inflation sera inévitable en 1983 dans une conjoncture internationale et nationale toujours aussi déprimée, estime le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE).

Présentant ses prévisions annuelles, le BIPE — qui table sur la poursuite d'une politique d'austérité pendant toute l'année prochaine — met en garde contre toute illusion.

La croissance du PIB en 1983 ne sera que de 0,5 %, selon le BIPE (contre 2 % selon les prévisions gouvernementales), soit un rythme compatible avec un ralentissement de l'inflation qui devrait redescendre au-dessous de la barre des 10 % avec une hausse en moyenne de 9,8 % (12 % cette année) (1), réduisant le différentiel d'inflation avec les pays de l'O.C.D.E..

Globalement, le pouvoir d'achat des Français, en termes de pouvoir d'achat du revenu disponible brut, devrait continuer à progresser, essentiellement grâce à des revenus de transferts encore croissants, mais la hausse prévue (+ 0,7 %) sera nettement plus faible que celle attendue cette année par le BIPE (+ 2,1 %). En revanche, le pouvoir d'achat des salaires nets diminuera de 1,7 %, après avoir baissé en 1982 de 0,4 %. Par ailleurs, une nouvelle dégradation du marché de l'emploi ne pourra être évitée, estime le BIPE.

Les Français vont probablement cesser de tirer sur leur épargne, mais le BIPE table tout de même sur une progression de la consommation en termes réels de 1,2 % l'an prochain.

« *Les marges financières des entreprises ne devraient pas s'améliorer en 1983* », estime encore l'institut de prévision. Il n'y aura pas de modification rapide du partage des profitscentre les entreprises et les ménages.

En ce qui concerne les investissements, le BIPE souligne qu'il ne faut pas s'attendre à voir les entreprises nationalisées jouer le rôle de locomotive « contra-cyclique » qu'elles ont pu assumer de 1974 à 1980. L'investissement productif du secteur concurrentiel devrait pratiquement stagner (0,5 %) et au total l'investissement des entreprises n'augmenterait que de 0,7 % avec une chute de cinq points des investissements en logements.

La dégradation du commerce extérieur ne sera pas enrayée en 1983. Le montant record prévisible du déficit en 1982 (100 milliards de francs) ne sera toutefois pas reconduit puisque le BIPE avance un solde négatif de 92 milliards de francs (2). Le déficit de la balance des paiements courants reviendrait de son côté de 90 à 73 milliards de francs.

L'institut considère enfin que la gestion économique sera l'an prochain rendue plus délicate par les tensions qui se développeront au sein du système monétaire européen. Une dépréciation du dollar vis-à-vis du mark entraînerait une appréciation des monnaies fortes du S.M.E.

(1) Les prévisions gouvernementales en matière de prix sont de 12,3 % en moyenne annuelle pour 1982 et de 8,3 % à 1983.

(2) Les exportations augmentent en volume de 2,2 % et les importations diminuent de 0,3 %.

ÉTRANGER

Fin de l'assemblée consultative A.C.P.-C.E.E.

« L'Europe a plus pris qu'elle n'a donné »

déclare le représentant nigérien

Correspondance

Rome. — Quelles peuvent être en un moment de marasme économique mondial les contributions pour le développement offertes par les dix pays de la C.E.E. aux soixante-trois Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) associés à la Communauté par la deuxième convention de Lomé, qui devra être renouvelée en 1985 ? Ce thème d'une nouvelle politique de coopération a été au centre des travaux de la septième assemblée consultative annuelle A.C.P.-C.E.E. qui a réuni à Rome du 3 au 5 novembre cent vingt-six parlementaires européens et cent vingt-six délégués des pays A.C.P.

Dans la quasi-totalité de leurs interventions les représentants des pays en voie de développement associés à la Communauté se sont plaints d'un regain de politique protectionniste à leur égard, de l'insuffisance des crédits alloués par la C.E.E. pour le maintien des cours de certaines matières premières, et ont dénoncé aussi les limites de la coopération pour le développement agricole et industriel, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'ici.

Durant la conférence de presse qui, le 5 novembre, a conclu les travaux de l'assemblée, M. Francis Butagyra (Ouganda), co-président du comité paritaire A.C.P-C.E.E., s'est fait l'écho de ces préoccupations : « *Nous sommes des producteurs de matières premières et nous avons des problèmes pour leur commercialisation ainsi que pour celle de nos produits manufacturés, ceux-ci ont des difficultés à se faire une place sur les marchés communautaires à cause des politiques protectionnistes. A long terme, cette situation est préjudiciable pour les deux partenaires.* » Il a aussi insisté à propos des Stabex — le fonds destiné au soutien de différentes matières premières, en général agricoles — sur le fait que les pays de l'A.C.P. « *sont préoccupés de l'insuffisance des fonds disponibles, des retards dans leur attribution ainsi que de la gamme trop limitée des productions couvertes par les Stabex* ». Les représentants européens n'ont pas nié ces problèmes. M. Willem Veerger, démocrate-chrétien néerlandais, auteur de l'un des rapports introductifs de la conférence, a déploré « *ce protectionnisme croissant en contradiction avec une réelle politique de coopération* ».

De nombreux points de la résolution adoptée le 4 novembre par l'assemblée traduisent ces préoccupations sur les échanges entre la C.E.E. et les pays A.C.P. Ce texte s'inquiète par exemple du fait que les exportations A.C.P. vers la C.E.E. « *ont enregistré une baisse considérable en valeur absolue et en pourcentage ces dernières années* », alors que celles d'autres pays en voie de développement « *augmentaient rapidement en valeur relative* ». Un autre paragraphe rappelle que « *les accords de Lomé prévoient une véritable préférence en faveur de pays A.C.P.* » et s'inquiète des avantages concédés à des pays industrialisés comme les Etats-Unis, invitant la communauté à tenir compte de ses engagements vis à vis des pays A.C.P. lors de la prochaine renégociation des accords GATT à Genève. Un chapitre important de la résolution finale a été consacré à un problème sensible comme celui du sucre, exportation déterminante pour l'économie de certains pays A.C.P. mais dont la production européenne est déjà largement excédentaire.

Une critique plus approfondie

Mais au-delà des problèmes sectoriels ou conjoncturels, de nombreux délégués des pays en voie de développement ont porté une critique plus approfondie sur ce qu'a été jusqu'à aujourd'hui la politique de coopération communautaire à leur égard. « *L'Europe a plus pris qu'elle n'a donné,* — a affirmé le représentant nigérien M. Afolabi. — *Elle a totalement manqué à sa promesse de développement industriel, et c'est à celui-ci que doivent être destinées les aides.* » Le besoin d'une redéfinition des termes de la coopération et de la contribution de la C.E.E. au développement des pays A.C.P. explique l'intérêt suscité à la conférence de Rome par la présentation par M. Edgard Pisani de son mémorandum sur un renouveau de la politique communautaire de développement qui tienne compte des intérêts réels des pays du tiers-monde.

L'assemblée consultative a aussi adopté une résolution sur l'Afrique australe condamnant la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et affirmant que « *des sanctions économiques doivent être incorporées à un ensemble de pressions accrues* » à l'encontre de ce pays. Ce paragraphe de la résolution demande notamment « *qu'il soit mis fin au renforcement des relations économiques avec l'Afrique du Sud, qui devront être ultérieurement réduites* », et engage « *les firmes européennes à s'abstenir d'effectuer de nouveaux investissements en Afrique du Sud* ».

MARC SEMO.

Aux États-Unis

LE TAUX DE CHOMAGE A ATTEINT 10,4 % EN OCTOBRE

Washington (*Reuter*). — Les États-Unis ont enregistré en octobre un taux de chômage de 10,4 %, le plus élevé depuis 1940, époque à laquelle il atteignait 14,6 %. Le département du travail a recensé 11,55 millions d'Américains à la recherche d'un emploi, soit 291 000 de plus que le mois précédent et 3,7 millions de plus qu'au début de la récession, en juillet 1981. Les travailleurs de l'industrie sont les plus touchés, 230 000 d'entre eux ayant perdu leur emploi le mois dernier.

L'administration Reagan espère qu'avec la diminution de l'inflation et des taux d'intérêt la situation de l'emploi va s'améliorer d'ici la fin de l'année. Toutefois, de nombreux économistes se montrent moins optimistes et soulignent que, lorsque s'amorce une reprise, les employeurs préfèrent, dans un premier temps, demander des heures supplémentaires à leur personnel avant de procéder à des embauches.

● *Le taux de chômage au Canada* a atteint 12,7 % en octobre, soit un nouveau record depuis la crise des années 30. Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi s'est situé à 1 388 000 contre 1 343 000 (12,2 %) au mois de septembre. Cette nouvelle augmentation du chômage a surtout touché les jeunes, les femmes et les personnes en fin de carrière. Les secteurs les plus frappés sont l'industrie de transformation, la construction et le commerce. — (*A.F.P.*)

● *Le nombre de chômeurs indemnisés en Belgique* a atteint 465 634 en octobre (6 003 de plus qu'en septembre), soit 11,2 % de la population active (9,8 % en octobre 1981). Près d'un tiers (32,20 %), soit 149 718, ont moins de vingt-cinq ans. L'augmentation du chômage se situe principalement dans le secteur hôtelier, la construction et le commerce. — (*A.F.P.*)

LE MEXIQUE DEMANDERA LE RÉÉCHELONNEMENT D'UNE PARTIE AU MOINS DE SA DETTE EXTÉRIEURE

Le Mexique demandera un rééchelonnement de sa dette extérieure (en particulier, une consolidation des crédits à court terme qu'il a reçus au cours des derniers mois), après l'expiration, le 23 novembre, du moratoire de trois mois qui lui avait été accordé au mois d'août dernier. Le sous-secrétaire au Trésor, M. Antonio Enriquez Savignac, a encore déclaré que les négociations avec le Fonds monétaire pour l'octroi d'un prêt de 4,5 milliards de dollars suivaient leur cours normal, et qu'un accord pourrait être signé avant le 20 novembre. Pour sa part, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. John Gavin, a dit que l'accord en question était virtuellement conclu et que la signature pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine.

● *Grève illimitée chez Chrysler-Canada.* — Les dix mille employés des six usines Chrysler au Canada ont déclenché, le 5 novembre, une grève illimitée à l'appel de leurs syndicats.

Contrairement à leurs collègues américains, qui avaient récemment décidé de laisser un sursis à la firme jusqu'au début 1983, les syndicats canadiens ont décidé de faire arrêter le travail après l'échec des négociations salariales.

Cette grève risque de porter un coup sévère au troisième constructeur automobile du continent nord-américain, qui venait à peine de remonter la pente après avoir frôlé la banqueroute il y a trois ans. Chrysler avait même annoncé des profits.

Les livres ne sortiront réellement du blocage des prix qu'après le 1er janvier

Le Syndicat national de l'édition (S.N.E.) a souscrit, auprès du ministère de l'économie et des finances, un « engagement de lutte contre l'inflation » qui marque, en principe, la sortie du blocage des prix pour le livre.

A la suite de cet accord, les prix des nouveautés, des réimpressions de plus de trois ans, et de celles de plus de deux ans sous certaines réserves, seront fixés librement par les éditeurs, à condition que ces derniers fassent preuve de la modération souhaitée par le gouvernement.

Le prix des ouvrages du fonds pourront être relevés de 7 % en moyenne en 1983. Toutefois, chaque éditeur devra moduler ce taux, c'est-à-dire le majorer ou le diminuer, en prenant pour référence une hausse de 16 % autorisée sur une période comprise entre le 1er juillet 1981 et le 31 décembre 1982. Dans tous les cas, cette hausse sera limitée à 12 % pour chaque ouvrage.

Enfin, les prix des livres scolaires et des produits multimédias à usage scolaire ne pourront être relevés qu'à partir du 1er janvier, c'est-à-dire pour la prochaine campagne.

Des dispositions particulières encouragent les éditeurs à retarder leurs relèvements de prix, et, dans certains cas, leur imposent un délai d'application jusqu'au 31 mars prochain.

Une série de réunions entre le S.N.E. et l'administration sont prévues pour faire le point sur l'exécution de l'engagement, et des entreprises témoins devront justifier leurs prix pratiqués auprès de la Direction générale de la concurrence et de la consommation.

[L'administration a donc négocié avec les éditeurs un système de hausses échelonnées qui devrait mettre l'indice des prix du livre à l'écart de ces soubresauts tant craints à la sortie du blocage. Au S.N.E., on déplore l'absence d'une clause de sauvegarde qui tiendrait compte des accords souscrits par les autres professions du livre et les salariés. On estime aussi que cet accord « tardif » aurait pu être conclu en septembre, c'est-à-dire avant la rentrée universitaire et la mise en place des ventes de fin d'année. Les éditeurs ne pouvant plus, matériellement, sauf cas rares, modifier les tarifs de leurs catalogues déjà imprimés, il y a donc un « blocage de fait » jusqu'au 1er janvier prochain. Les étiquettes ne devraient être guère changées d'ici à la fin de l'année. Des vendeurs de livres pourront donc se prévaloir d'un maintien du blocage jusqu'au Nouvel An. — B. A.]

● *Une journée sur l'exportation du livre,* organisée par quatre ministres avec la participation des professionnels de l'édition, se tiendra, le mercredi 17 novembre, de 9 h 30 à 18 heures, au Centre français du commerce extérieur (salle Hubert-Roussellier, 10, avenue d'Iéna à Paris).

MM. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération et du développement, et Jack Lang, ministre de la culture, veulent ainsi étudier, avec les professionnels, les difficultés rencontrées à l'exportation et les moyens de rendre plus efficaces les aides publiques proposées aux éditeurs.

Avec un montant de plus de 1,5 milliard de francs en 1981, la France se situe au cinquième rang mondial pour l'exportation de livres. Toutefois, le taux de couverture des importations par les exportations n'est que de 95 % après avoir atteint 173 % en 1965.

Le marché du jouet

LE GROUPE AMÉRICAIN C.B.S. RACHÈTE IDÉAL LOISIRS

Idéal Loisirs, l'un des dix premiers fabricants de jouets sur le marché français, vient de passer sous le contrôle du géant américain C.B.S., qui a racheté la société mère américaine Ideal Toys pour 58 millions de dollars. Cette opération permet à C.B.S., groupe multimédias qui possède l'un des trois réseaux nationaux de télévision aux États-Unis, d'étendre son secteur jouets et de se lancer notamment sur le marché international des jeux vidéo.

Si Ideal Toys est le créateur du célèbre ourson « *Teddy Bear* », sa filiale française, créée en 1978, s'est distinguée en lançant en 1980 le « *Rubik's cube* », vendu à plus de vingt-cinq millions d'exemplaires dans le monde entier. Ce succès a permis à Idéal Loisirs d'atteindre en 1982 le chiffre d'affaires de 160 millions de francs.

Fort de l'apport technologique de C.B.S., Idéal Loisirs va lancer dès 1983 toute une gamme de jeux vidéo. Ce marché, dont les ventes ont atteint cette année aux États-Unis 2 milliards de dollars, démarre à peine en France. On estime que l'équipement des foyers français atteindra cette année 190 000 consoles et 800 000 cassettes pour une valeur totale de 470 millions de francs. Idéal Loisirs arrivera sur le marché en quatrième position, derrière Philips, Atari et Mattel. Mais la société compte sur la sophistication de son matériel (64 K octets de puissance informatique) pour y prendre rapidement une place prépondérante.

KELTON-TIMEX VA LANCER UN MICRO-ORDINATEUR INDIVIDUEL A MOINS DE 1 000 F

La société Fralsen, nouveau holding coiffant les trois divisions industrielles (horlogerie, informatique, photo) de Kelton-Timex France, filiale du groupe américain, lancera au printemps prochain, sur le marché fançais et dans les pays francophones, son nouvel ordinateur miniature à usages ménagers (marque Timex-Sinclair). Monté dans l'usine de Besançon, le nouveau produit coûtera, dans sa version la plus simple, moins de 1 000 F.

L'appareil, mis sur le marché américain pour moins de 100 dollars au mois d'août, a déjà été vendu à cinq cent mille exemplaires outre-Atlantique. Sa fabrication à Besançon entre dans le cadre du redéploiement industriel de Kelton-Timex, en France, dans l'informatique et la photo.

Faits et chiffres

● **La banque centrale des Pays-Bas abaissera de 6 % à 5 1/2 % son taux d'escompte à compter du lundi 8 novembre,** la banque nationale justifiant sa décision par la bonne tenue du florin sur les marchés des changes. Le 22 octobre dernier, la banque centrale néerlandaise avait déjà ramené son taux d'escompte de 6 1/2 % à 6 %, après avoir procédé précédemment à une diminution d'un demi-point le 13 octobre 1982.

● **La C.F.D.T. réclame une restructuration** de la chimie, « *dans le respect de l'emploi* ». La fédération chimie de la C.F.D.T. a, dans un communiqué publié le 5 novembre, rappelé « *l'obligation de constituer des ensembles* (industriels) *viables dans la chimie, tant par la taille des entités regroupées que par l'équilibre des activités* » (*le Monde* du 6 novembre). « *Toutes les activités, tous les sites doivent trouver une affectation précise*) dans le cadre de la restructuration de P.C.U.K., ajoute-t-elle. « *Il ne doit y avoir aucun laissé-pour-compte.* »

Selon la C.F.D.T., « *il semble logique* » de regrouper et de développer dans l'ensemble constitué d'ATO et de CHLOE (sous la houlette d'Elf-Aquitaine) les activités des dérivés halogènes.

Toutes ces affectations doivent se faire, ajoute le syndicat, « *dans le respect de l'emploi de chacun, dans la recherche d'une continuité des activités et dans l'optique d'une organisation cohérente de l'ensemble de la chimie publique française* (...), *et non par le découpage de l'aboutissement de la volonté de puissance de tel ou tel groupe* ».

● **États-Unis. Les impôts sur les bénéfices exceptionnels des compagnies pétrolières jugés anticonstitutionnels.** — L'impôt fédéral spécial sur les bénéfices pétroliers tombés du ciel (windfall profits tax), instauré en 1980 à l'initiative du président Carter, au moment où il libérait les prix intérieurs du pétrole, vient d'être déclaré contraire à la Constitution par un juge fédéral de Cheyenne (Wyoming). Selon le juge, l'impôt est illégal car l'Alaska est exclu de son domaine d'application, alors que la Constitution prévoit que tout impôt fédéral doit frapper également tous les États. — (*A.F.P., Reuter.*)

● ERRATA. — Dans notre édition du 6 novembre, en dernière page, une erreur a été faite concernant la date d'augmentation des tarifs visite et autres actes médicaux. L'augmentation interviendrait le 15 décembre et non le 15 novembre. Seules les consultations seraient revalorisées le 15 novembre. Une autre erreur a concerné le tarif de l'accouchement, qui devrait passer le 15 décembre à 900 francs (et non 920 F).

AFFAIRES

Pas vu pas pris

La Commission européenne a décidé d'infliger une amende de 5 000 ECU (33 000 FF) à la Fédération nationale des industries de la chaussure de France. Motif : la Fédération a, « *de propos délibéré, communiqué de façon incomplète des documents professionnels requis au cours d'une vérification affectuée au titre des règles de concurrence* ». En clair, la Commission accuse les représentants de la chaussure française d'avoir soustrait du contrôle certains documents jugés indispensables pour le déroulement d'une enquête menée en mars 1982.

La faiblesse du montant de l'amende, la nature même de la sanction (rarement utilisée) et le silence de la Commission sur le fond de l'affaire, c'est-à-dire les conclusions de l'enquête, étonnent. De quoi s'agit-il ?

En novembre 1981, le ministère de l'industrie avait mis sur pied dans le cadre du plan cuir, avec la bénédiction des professionnels, un plan de reconquête du marché intérieur. En échange d'un certain nombre d'engagements pris par les fabricants français (garantie de prix, de réassortiment, dates de livraison, etc.), les détaillants étaient invités à s'engager, « *de façon informelle* », précisent les pouvoirs publics, à faire un effort en faveur de la production nationale. Réussite totale : en dix-huit mois, près de trente millions de paires de chaussures ont été ainsi « récupérées » par les fabricants français — aux dépens des importations.

Saisie de l'affaire — probablement par les fabricants italiens, — la Commission européenne enquêta au début de l'année 1982. En vain. Faute de preuves, elle a finalement renoncé à poursuivre la France pour pratiques contraires aux règles de la concurrence. Mauvaise humeur ou désir de marquer une réprobation, impuissante elle inflige donc une amende symbolique à la Fédération de la chaussure, laquelle avait bel et bien refusé de communiquer certains documents en arguant qu'ils appartenaient en fait au ministère de l'industrie — il s'agissait de documents préparatoires aux réunions qui ont rassemblé au ministère fabricants et détaillants. Pas vu pas pris...

V. M.

ENVIRONNEMENT

Rien n'a changé depuis que la gauche est au pouvoir

estime la C.F.D.T.

De notre correspondant régional

Le Pradet. — A l'occasion de son quatrième congrès national, qui était réuni au Pradet, dans le Var, du 3 au 5 novembre, le Syndicat national de l'environnement C.F.D.T. (1) a dressé un bilan particulièrement sévère de la politique de l'environnement suivie par la gauche depuis son arrivée au pouvoir. Selon le S.N.E.-C.F.D.T., « *les actions réelles sont toujours aussi éloignées des belles paroles et des professions de foi* ». Parlant de « *l'euphorie* » créée par la nomination d'un ministre de l'environnement « *auréolé d'une forte réputation d'écologiste* », le syndicat constate, dans une déclaration résumant ses travaux, que « *la situation est redevenue rigoureusement identique* » à celle qui existait avant le 10 mai 1981. Le S.N.E.-C.F.D.T. rappelle notamment que M. Michel Crépeau avait annoncé qu'il serait avant tout le « *ministre de l'eau* ». Or, souligne-t-il, « *les moyens financiers affectés à la lutte contre la pollution, et en particulier ceux des agences de bassins, seront, en 1983, réduits de façon draconienne. La reconquête de la qualité des cours d'eau (...) est maintenant littéralement renvoyée aus calendes grecques* ».

Le syndicat relève encore l'inanité des déclarations faites en matière d'emplois puisque aucune création de poste n'est prévue dans le budget de 1983, « *le plus mauvais de tous les ministères* ». Pour le S.N.E.-C.F.D.T., « *le ministère de l'environnement reste* », en fait, « *un ministère marginal dirigé par un homme politique qui n'a pas l'heur d'appartenir au parti majoritaire* (...) et « *dont l'avis n'est même pas sollicité* » lors des grands débats qui intéressent son action au premier chef, notamment sur les problèmes énergétiques. L'organisation syndicale demande donc « *la création d'un ministère de l'environnement fort, doté de moyens financiers et en personnel importants* ». « *La nécessité d'un tel ministère,* ajoute-t-elle, « *est accrue par la politique de décentralisation* (...) *indissociable d'un pouvoir central puissant chargé d'assurer la défense de l'intérêt collectif et du long terme face aux différents intérêts locaux* », et ce, pour que « *décentralisation des décisions ne se traduise pas par des catastrophes écologiques* ».

Le syndicat a enfin décidé d'organiser une journée nationale d'actions avant la fin de l'année, pour défendre ses revendications concernant la titularisation des personnels de l'environnement — qui fait l'objet d'un projet de loi actuellement en préparation — et la création d'une filière unique de l'environnement indépendante des grands corps de l'État existants.

GUY PORTE.

(1) Principal syndicat représenté dans les différents services ou établissements dépendant du ministère de l'environnement, le S.N.E.-C.F.D.T. a recueilli environ 90 % des voix aux dernières élections professionnelles.

TRANSPORTS

Le regroupement des chantiers navals

Le projet de regroupement des trois chantiers navals français — ceux de Dunkerque, de La Ciotat et de La Seyne — employant, au total, quelque onze mille personnes, (*le Monde* du 21 octobre), vient d'être approuvé par les conseils d'administration des trois sociétés.

Ainsi les chantiers navals de La Ciotat, les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée et la Société industrielle et financière des chantiers de France-Dunkerque vont former à partir du 1er janvier 1983 une société unique dans laquelle Usinor doit prendre une participation de 15 %, le groupe Empain-Schneider de 37 % et une banque libanaise, l'Invest Bank, de Beyrouth (anciennement Intrabank), de 35 à 36 %. Cette dernière banque est actionnaire majoritaire (à 89 %) des chantiers de La Ciotat.

Selon un communiqué publié par les trois sociétés, ce rapprochement, étudié depuis décembre 1981, vise « *à constituer un ensemble capable de mieux affronter la concurrence internationale* ». Le projet doit être soumis à l'approbation des assemblées générales des sociétés qui se réuniront avant le 31 décembre 1982.

● *Chez les transporteurs routiers.* — « *Sur avis médical* », M. Georges-Pierre Rateau, vient de renoncer à son mandat de président de la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.), annonce cette organisation, qui précise qu'elle élira le successeur de M. Rateau le 30 novembre.



LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 3 au 5 novembre

RÉDUITE à trois séances par les fêtes de la Toussaint, la semaine écoulée n'en a pas moins été relativement satisfaisante pour la Bourse de Paris, avec un résultat positif de 1,5 %. Cependant, une fois encore, le marché a fait preuve d'un manque évident de vitalité, ou d'audace. Le démarrage fut laborieux. Ce n'est que jeudi que le mouvement de hausse devait réellement s'amorcer (+ 1,1 %). Encore n'a-t-il pas pris, il s'en faut de loin, l'ampleur attendue après la véritable éruption de Wall Street, ni réussi à trouver un prolongement réel. Vendredi, fortement teintée d'irrégularité, la tendance fut soutenue, sans plus, traduisant la réticence générale.

La puissante onde de choc partie des Etats-Unis, parvenue jusqu'à Tokyo en passant par Londres, serait-elle seulement venue mourir sur les rivages du Palais Brongniart ? En d'autres termes, Paris, à l'inverse des autres places internationales, n'auraient-elles pas eu les mêmes raisons de se réjouir du « printemps de Wall Street » ?

A moins que les forces de notre marché n'aient été inhibées par la méfiance. Pour résumer, la Bourse avait toutes les bonnes raisons de monter. A la forte impulsion donnée par New-York se sont ajoutés la nouvelle désescalade des taux d'intérêt à Paris (voir d'autre part) et le train de mesures inattendues annoncées par le premier ministre pour alléger la charge financière des entreprises et pour aider ces dernières à investir.

Scepticisme

Oui mais... La détente des taux ? *« Intéressant »*, disait-on autour de la corbeille, mais *« Sera-ce durable ? »*. L'irrésistible ascension de Wall Street ? *« Fantastique »*, reconnaissait-on de tout bord, se dépêchant toutefois d'ajouter : *« Un tel optimisme est-il fondé ? La reprise de l'expansion aux Etats-Unis est encore bien timide. »* Le plan de soutien à l'industrie ? *« Sous certains aspects, il est positif. Mais on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. Les banques vont encore trinquer, et l'aide accordée est une goutte d'eau à côté des 90 milliards de francs que va coûter d'ici 1988 la budgétisation des allocations familiales »*, affirment de nombreux professionnels, abondant dans le sens de M. Yvon Gattaz, dont le jugement sévère dudit plan avait retenu toute l'attention mais aussi gelé des initiatives d'achats. Le directeur du service « Bourse » d'un grand établissement bancaire de la place disait quand même que le président du C.N.P.F. *« jetait le bouchon un peu trop loin »*.

Bref, le plus grand scepticisme a régné. Mais faut-il s'en étonner quand la situation économique donne de sérieuses raisons de s'inquiéter avec la nouvelle dégradation signalée en octobre par l'INSEE, sans oublier les noires prévisions de cet organisme pour les mois à venir. Qui plus est, l'Assemblée nationale ne s'est pas encore prononcée sur les mesures destinées à relancer l'épargne. Et sous les lambris, où l'on se préoccupe du sort que les parlementaires leur réserve, l'attente parait longue.

Autant de raisons qui font que nul n'est prêt à céder à l'embalement devant les incertitudes de l'avenir. Un avenir dont quelques-uns faisaient remarquer, peut-être un peu trop vite, qu'avec le formidable développement du marché obligataire il était sérieusement compromis, de toute façon. Force en tout cas est de reconnaître que les étrangers comme la clientèle des particuliers se tiennent toujours à l'écart de la Bourse. Pour l'essentiel, les ordres en carnets émanent des organismes institutionnels qui s'efforcent de maintenir les portefeuilles minimaux réglementaires à mesure qu'entrent les capitaux collectés.

Plus que du « spectaculaire », le marché a besoin d'assurances. *« La confiance ne se décrète pas »*, jetait à la cantonade un investisseur à la veille du week-end.

Notons quand même que prudemment depuis cinq semaines, la Bourse progresse graduellement sur le terrain. *« Mais elle n'est qu'une vitrine que l'on s'efforce de bien décorer pour masquer les désordres de l'arrière-boutique »*, nous a rétorqué un agent de change à qui nous faisions la réflexion.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	5 nov.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 831	− 29,50
7 % 1973	8 432	+ 7
10,30 % 1975	86	+ 0,10
P.M.E. 10,6 % 1976	84,50	− 0,15
8,80 % 1977	101	− 0,05
10 % 1978	82,60	inchang.
9,80 % 1978	81,60	+ 0,40
8,80 % 1978	82,60	+ 0,50
9 % 1979	78,50	+ 0,30
10,80 % 1979	83,90	+ 0,05
12 % 1980	92,90	inchang.
13,80 % 1980	97	+ 0,20
16,75 % 1981	105,10	+ 0,15
16,20 % 1982	102,20	+ 0,30
16 % 1982	101,90	+ 0,20
C.N.E. 3 %	3 193	+ 65
C.N.B. bq. 5 000 F.	98,01	+ 0,11
C.N.B. Paribas 5 000 F	98,01	+ 0,01
C.N.B. Suez 5 000 F	98,02	− 0,08
C.N.I. 5 000 F	98	inchang.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	5/11/82	Diff.
Géophysique	1 000	inch.
Imétal	46,50	− 0,50
Michelin	765	+ 63
M.M. Penarroya	45,20	− 0,50
Charter	28,10	+ 0,95
INCO	84	− 0,50
R.T.Z.	66,30	+ 2,30
Z.C.I.	2,06	+ 0,03

Banques, assurances sociétés d'investissement

	05 Nov	Diff.
Bail Équipement	192	+ 8,50
B.C.T.	108,90	− 1,10
Cetelem	232	+ 10
Chargeurs Réunis	184,10	− 0,90
Bancaire (Cie)	238	+ 3
C.F.F.	380	− 2
C.F.I.	199	+ 3,80
Eurafrance	385	− 2
Hénin (La)	352	+ 1
Imm. Pl-Monceau	204,50	− 10,60
Locafrance	211,90	− 2,10
Locindus	454	+ 14
Midi	675	+ 4
O.F.P. (Omn. Fin. Paris)	695	+ 9
Parisienne de réesc.	290	− 1
Prétabail	599	− 23
Révillon	585	inch.
Schneider	100,20	+ 0,70
U.C.B.	127	+ 2

Toray, une nouvelle japonaise à la cote

La société Toray Industries Inc., considérée comme le premier producteur nippon de fibres synthétiques, va faire son entrée à la Bourse de Paris le 10 novembre 1982. Fondé en 1926, le groupe Toray, qui emploie trente-cinq mille personnes, est également présent dans divers secteurs tels que les matières plastiques, la chimie fine, l'électronique et la pharmacie, avec un chiffre d'affaires qui a avoisiné 650 milliards de yens au cours de l'exercice 1980-1981, soit environ 17 milliards de F, pour atteindre 735 milliards de yens (19 milliards de F) l'année suivante.

Selon certaines prévisions, Toray pourrait atteindre les 790 milliards de yens (20 milliards de F) en termes de volume de ventes consolidé au cours de l'exercice 1982-1983 avec un bénéfice net de 17 milliards de yens (450 millions de F environ).

Toray, dont les actions sont déjà cotées à Tokyo et sur sept autres places boursières japonaises, est également inscrite à la cote de Londres, Luxembourg, Hong-kong, Düsseldorf et Francfort. Le groupe Mitsui, à l'origine de la fondation de la société, en détient environ 12 %, tandis que divers investisseurs institutionnels nippons se partagent près de 40 % des 1 183 millions d'actions ordinaires Toray de 50 yens nominal qui seront prochainement admises à la cote sous l'égide de la banque Paribas, du Crédit lyonnais et de Nomura Securities.

Alimentation

St-Raphaël se porte mieux. Au 30 juin, son bénéfice avant impôts s'élève à 6,52 millions de F contre 133 000 F l'an passé à pareille époque.

Les résultats consolidés de *Saupiquet* pour le premier semestre augmentent de 75 % à 12,9 millions de F, mais incluent 6 millions de F de plus-value nette. Pour l'exercice entier, une baisse de bénéfices est attendue liée au blocage des prix.

	5 nov.	Diff.
Beghin-Say	199	− 3
Bongrain	1 032	− 8
B.S.N. G.-Danone	1 486	+ 16
Carrefour	1 345	+ 60
Casino	1 062	+ 21
Cédis	605	+ 29
Euromarché	890	+ 25
Guyenne et Gasc.	362	+ 12,40
Lesieur	880	− 12
Martell	790	+ 12
Moët-Hennessy	738	− 7
Mumm	355	+ 5
Occidentale (Gale)	407	+ 10
Olida-Caby	150	− 2
Pernod-Ricard	363,90	+ 5,80
Promodès	1 129	+ 70
Source Perrier	222,80	+ 18,60
St-Louis-Bouchon	152	inch.
C.S. Saupiquet	247	inch.
Veuve Cliquot	1 149	− 21
Viniprix	843	inch.
Nestlé	13800	+ 100

Bâtiment, travaux publics

	5 nov.	Diff.
Auxil. d'entreprises	926	− 2
Bouygues	824	+ 10
Ciment Français	134	+ 0,50
Dumez	1 177	+ 17
J. Lefebvre	180	+ 0,50
Générale d'Entrepr.	282	+ 3,90
G.T.M.	345	− 9
Lafarge	238,80	+ 17,80
Maisons Phénix	372	+ 2
Poliet et Chausson	306	+ 7,90
S.C.R.E.G.	113,90	+ 0,90

Filatures, textiles, magasins

	5 nov.	Diff.
André Roudière	74,10	−
F.F. Agache-Willot	35,50 of.	−
B.H.V.	101	+ 6
C.F.A.O.	522	− 8
Damart-Serviposte	762	− 15
Darty	801	+ 6
D.M.C.	31,70	− 0,80
Galeries Lafayette	137,50	+ 0,10
La Redoute	847	− 4
Nouvelles Galeries	77,50	+ 5,50
Printemps	118	inch.
S.C.O.A.	26,50	− 1,20

Pétroles

Les comptes de *Sogerap* pour l'exercice clos le 30 septembre font ressortir un bénéfice net de 38 millions de F contre 59 millions. Il s'y ajoute 37,4 millions de plus-values (contre 134,4 millions). Cet apport permet de porter le dividende global à 29,10 F (contre 27 F).

	5 nov.	Diff.
Elf-Aquitaine	110,20	− 0,30
Esso	168	+ 4,50
Francarep	386	− 8
Pétroles française	103,40	− 1,60
Pétroles B.R.	39,10	− 0,60
Primagaz	232	− 3
Raffinage	76	+ 0,60
Sogerap	288	− 4
Exxon	266	+ 20
Petrofina	888	+ 10
Royal Dutch	294	+ 6

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 29 oct.	Cours 5 nov.
Or fin (kilo en barre)	98 500	98 200
— (kilo en lingot)	98 000	97 850
Pièce française (20 fr.)	690	674
Pièce française (10 fr.)	401	436
Pièce suisse (20 fr.)	611	620
Pièce latine (20 fr.)	675	642
● Pièce tunisienne (20 fr.)	565	565
Souverain	740	769
Souverain Elizabeth II	750	725
● Demi-souverain	371	380
Pièce de 20 dollars	3 305	3 300
— 10 dollars	1 590	1 585
● — 5 dollars	802,5	802,5
— 50 pesos	3 840	3 845
● — 20 marks	718	719
— 10 florins	612	620
● — 5 roubles	390	380

Matériel électrique services publics

	5 nov.	Diff.
Alsthom-Atlantique	137,50	− 2,50
C.E.M.	27,80	− 0,80
CIT-Alcatel	899	+ 88
Crouzet	146	− 3
Générale des Eaux	328	+ 5
Intertechnique	1 098	− 2
Legrand	1 601	− 1
Lyonnaise des Eaux	361	− 2,80
Machines Bull	26,10	− 0,30
Matra	1 555	− 44
Merlin-Gérin	617	+ 1
Moteur Leroy-Somer	360,20	− 13,80
Moulinex	62,20	+ 1,60
P.M. Labinal	227,90	+ 5,90
Radiotechnique	323	− 2
S.E.B.	240	inch.
Signaux	461	+ 21
Téléméc. Electrique	830	+ 6
Thomson-C.S.F.	141,50	+ 4
I.B.M.	722	+ 42
I.T.T.	273,90	+ 22,10
Schlumberger	361	+ 23,90
Siemens	806	+ 26

Métallurgie construction mécanique

General Motors maintient son dividende trimestriel à 60 pence (payable le 10 décembre) malgré l'amélioration, fragile il est vrai, de ses résultats.

Premier semestre décevant pour *Sicli* dont le résultat provisoire avant impôt est juste équilibré, quand il s'élevait à 5,2 millions en 1981 à pareille époque. Cette détérioration de la rentabilité est essentiellement imputable à l'augmentation des charges.

	5 nov.	Diff.
Alspi	67,90	+ 3,80
Amrep	905	+ 17
Avions Dassault-B.	468	+ 3
Chiers-Châtillon	12,10	+ 0,50
Creusot-Loire	64,10	+ 1,10
De Dietrich	335	
FACOM	617	+ 5
Fives Lille	149	+ 1,90
Fonderie (Générale)	36	− 1,50
Marine-Wendel	52,90	+ 0,60
Métal. Normandie	8,85	inch.
Penhoët	334,90	+ 6,90
Peugeot S.A.	136	− 0,10
Poclain	80	+ 0,30
Pompey	96,90	inch.
Sacilor	16,50	− 3,50
Sagem	1 060	− 30
Saulnes	19	− 1
Saunier-Duval	39	− 3,60
Usinor	2,17	+ 0,41
Valéo	216	+ 10,50
Vallourec	113	+ 4,60

Mines d'or, diamants

Malgré l'alourdissement de leurs charges fiscales, les mines d'or sud-africaines ont enregistré une augmentation de 20 % en moyenne de leur bénéfice net durant le troisième trimestre, grâce à la hausse du prix de l'or, le montant global des profits atteignant 735 millions de rands.

	5/11/82	Diff.
Amgold (1)	700	+ 9
Anglo-American	106,40	+ 4,30
Buffelsfontein	322	− 9
De Beers (2)	43,60	+ 1,50
Driefontein	210	+ 5,50
Free State	308	− 5,50
Goldfields (3)	60,60	+ 1,35
Gencor	146	+ 5,50
Harmony (4)	120	+ 0,50
Président Brand	322	+ 7
Randfontein	700	+ 31
Saint-Helena	281	+ 4,50
Western Deep	326	+ 1
Western Holding	350	− 7

(1) Compte tenu d'un coupon de 19 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 0,70 F.
(3) Compte tenu d'un coupon de 1,95 F.
(4) Compte tenu d'un coupon de 4,40 F.

Valeurs diverses

A quelques jours de la date limite de son offre sur *Jacques Borel International* (la clôture de l'O.P.E. est prévue pour le 15 novembre prochain), la chaîne hôtelière *Novotel* annonce la mise en paiement d'un dividende net de 12,50 F par action (majoré d'un avoir fiscal de 6,25 F) la mise en paiement de ce dividende devant intervenir au plus tard le 30 novembre prochain au titre du demi-exercice clos le 31 décembre dernier. Un dividende de 20 F (majoré d'un avoir fical de 10 F) avait été distribué le 31 mars dernier au titre de l'exercice clos de 30 juin 1981, la société ayant décidé, depuis, de calquer la durée de son exercice sur l'année calendrier.

	5 nov.	Diff.
Agence Havas	365	+ 10
A.D.G.	133,50	− 0,50
L'Air Liquide	459,50	− 4,50
Arjomari	114,70	− 4,80
Bic	449	+ 6
BIS	152	inch.
Club Méditerranée	504	+ 12
Essilor	780	+ 20
Europe 1	603	+ 10
Gle Ind. Part.	185,50	+ 10,60
Hachette	605	+ 12
J. Borel Int.	149	+ 2
Oréal (L')	995	+ 3
Navigation Mixte	142,50	− 6,50
Nord-Est	44,90	+ 1,40
Presses de la Cité	681	+ 16
Skis Rossignol	589	+ 29
Sanofi	226	+ 7
U.T.A.	179	+ 1

Produits chimiques

Du Pont de Nemours, le géant américain de la chimie, annonce pour le troisième trimestre un bénéfice de 195 millions de dollars (résultats de *Conoco* inclus) en baisse de 29,8 % par rapport à la période correspondante de 1981. Ce sont essentiellement des activités chimiques qui, en raison de la crise, ont pesé sur les comptes, l'activité énergétique, au contraire, ayant contribué à compenser pour partie les pertes de profits enregistrées.

Au siège de *Du Pont* à Wilmington, l'on table sur une reprise modérée de la chimie en 1983.

	5 nov.	Diff.
Institut Mérieux	695	+ 45
Laboratoire Bellon	260	+ 9
Nobel-Bozel	11,50	− 0,20
Roussel-Uclaf	201	− 10
B.A.S.F.	364	− 11
Bayer	346,50	− 6,50
Hoechst	350	+ 0,20
I.C.I.	47	+ 3
Norsk-Hydro	355,50	+ 3

Michelin se regonfle

Le déficit consolidé de Michelin sera vraisemblablement aussi élevé en 1982 que l'année précédente (290 millions de F). Mais le numéro deux mondial du pneu maintiendra son avance technologique, et rétablira sa situation financière de pair avec l'industrie automobile et accentuera sa percée aux Etats-Unis. Tel est brièvement résumé le pronostic fait par un analyste parisien réputé mais aussi par le vice-président de Goodyear Europe, principal concurrent de Bibendum, dont les propos ont été rapportés par l'*International Herald Tribune*. Devant de telles prévisions et avec la reprise de l'expansion qui se dessine outre-Atlantique, la Bourse, habituée à anticiper, a rendu son verdict : l'action Michelin en trois séances a monté de 9 % dont 3,4 % vendredi.

WALL STREET : au plus haut niveau historique

Indice 100 : 1931 — Échelle semi-logarithmique — 1051,78 — 577,60 — 1024,05 — 1051,78 — 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982

Stimulé par les élections américaines à mi-parcours *(mid-term)* du mandat présidentiel de M. Reagan, Wall Street a encore enregistré une série de records cette semaine.

Seul l'effet de la véritable frénésie d'achat qui s'est emparée du marché au cours des quarante-huit heures précédentes, le volume des transactions a atteint le chiffre de 149,35 millions d'actions, pulvérisant le précédent record de 147,07 millions établi il y a pratiquement un mois, le 7 octobre dernier. Parallèlement, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles qui avait refranchi la barre des 1 000 depuis la mi-octobre, s'est établi mercredi à son plus haut niveau historique, à 1 065,49, avant de régresser à 1 050,21 points le lendemain sous le poids de la prise de quelques bénéfices, achevant la séance de vendredi à 1 051,78.

Cet indice, le plus représentatif du marché, a ainsi terminé la semaine sur un gain de 60,07 points, ce qui constitue le troisième record hebdomadaire de hausse. La performance vaut d'être relevée même si, comme le fait remarquer un spécialiste de la firme Oppenheimer and Co, l'indice Dow Jones, exprimé sur la base du dollar en 1973 (année de son précédent record historique), se situe actuellement au niveau de 461 seulement. La marge de hausse de Wall Street est encore impressionnante estime-t-il, n'hésitant pas à pronostiquer plusieurs années d'ascension pour le Dow Jones.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	1er novembre	2 novembre	3 novembre	4 novembre	5 novembre
Terme	−	−	133 528 286	224 085 491	187 169 475
Comptant					
R. et obl.	−	−	803 574 341	911 420 564	1 322 785 037
Actions	−	−	90 327 997	110 112 444	126 588 757
Total	−	−	1 027 430 624	1 245 618 499	1 636 543 269

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

Franç.	−	−	104,5	105,3	−
Étrang.	−	−	125,6	127,8	−

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

Tendance	−	−	119,4	120,6	120,9

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	−	−	100,6	101,4	101,5

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Record historique

	Cours 29 oct.	Cours 5 nov.
Alcoa	29 3/4	29 1/8
A.T.T.	59 1/4	62 1/8
Boeing	27 1/4	29 5/8
Chase Man. Bank	53 1/2	55
Du Pont de Nem	38 3/4	43 1/4
Eastman Kodak	87 3/8	93 1/4
Exxon	29 1/2	30 1/2
Ford	31 7/8	32 1/2
General Electric	85 7/8	91 7/8
General Foods	43 3/4	46
General Motors	56 3/4	57
Goodyear	29 3/8	32
I.B.M.	79 3/4	84 3/8
I.T.T.	30 1/8	32 5/8
Mobil Oil	25	25 7/8
Pfizer	71	74 1/2
Schlumberger	38 3/4	41 1/4
Texaco	30 3/8	31
U.A.L. Inc.	26 7/8	29 1/4
Union Carbide	54 1/8	57
U.S. Steel	18 7/8	19 7/8
Westinghouse	36 3/8	37 5/8
Xerox Corp	37 3/4	38 1/2

LONDRES
Fermeté

Prenant acte de la nouvelle envolée de Wall Street, le London Stock Exchange a fait preuve d'une grande fermeté, qui s'est maintenue jusqu'au milieu de la semaine, les cours marquant cependant un retrait par la suite, dans l'attente de la déclaration sur la situation économique que doit prononcer lundi 8 novembre le chancelier de l'Echiquier devant les Communes.

Dans un premier temps, la cote a bénéficié du vote hostile à la grève intervenu tant chez les mineurs britanniques que chez les ouvriers de British Leyland, et les deux réductions successives — d'un quart de point chacune — du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre ont également fait bon effet auprès des investisseurs. Le ton est apparu plus mesuré par la suite, en partie en raison de la pause observée en fin de semaine sur le marché new-yorkais.

Vendredi, les indices F.T. s'établissaient ainsi : industrielles, 626,9 contre 598,7 la semaine précédente ; mines d'or, 385,5 contre 390,8 ; fonds d'Etat, 85,01 contre 84,41.

	Cours du 29 oct.	Cours du 5 nov.
Beecham	338	360
Bowater	175	174
Brit. Petroleum	324	326
Charter	185	191
Courtaulds	74	79
De Beers (*)	4,80	5,10
Dunlop	48	50
Free State Geduld*	36 3/8	35 5/8
Gt. Univ. Stores	1000	623
Imp. Chemical	314	332
Shell	418	426
Unilever	740	825
Vickers	116	114
War Loan	36 1/8	36 7/8

(*) En dollars

TOKYO
Au plus haut depuis cinq mois

Une nette remontée des cours est intervenue au Kabuto-Cho où les investisseurs étrangers ont procédé à des achats massifs après avoir « testé » New-York et Londres au cours des jours précédents. L'attention des opérateurs s'est surtout portée sur les valeurs-vedettes de renommée internationale et sur les titres à vocation spéculative, notamment le matériel électronique, les produits pharmaceutiques et les « blue chips » nippones.

Ce gonflement des ordres d'achat s'est traduit dans les chiffres, puisque le volume des transactions a atteint en moyenne 334,8 millions d'actions par séance, contre 211 millions seulement la semaine précédente. Quant à l'indice Nikkeï Dow-Jones, qui avait marqué un recul de 12,15 yens précédemment, il a regagné nettement du terrain puiqu'il s'adjugeait finalement 242,9 points pour s'établir à 7 538,82 yens, son plus haut niveau depuis cinq mois et demi, à la bourse de Tokyo. Pour sa part, l'indice général du marché a clos la séance de vendredi sur un gain de 12,48 points, à 555,37.

	Cours 29 oct.	Cours 5 nov.
Akaï	252	248
Bridgestone	452	475
Canon	995	1 100
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	891	971
Matsushita Electric	1 210	1 320
Mitsubishi Heavy	181	191
Sony Corp	3 720	4 050
Toyota Motors	921	940

FRANCFORT
Légère hausse

Le marché s'est bien comporté cette semaine, mais les cours ont progressé dans une moindre ampleur que sur les autres places internationales, les bourses allemandes subissant le contrecoup de la nouvelle fermeté du dollar qui a retrouvé son niveau record du début du mois d'octobre.

Vendredi, l'indice de la Commerzbank s'établissait à 704,2 contre 700,8 la semaine précédente.

	Cours 29 oct.	Cours 5 nov.
A.E.G.	31,10	30,10
B.A.S.F.	111,80	111,40
Bayer	106,10	106
Commerzbank	128,20	129
Deutschebande	252,20	250,90
Hoechst	107,30	106,80
Karstadt	200	191
Mannesmann	129,80	126,90
Siemens	238,80	242
Volkswagen	130	130,70

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Nouvelle estimation de la dette extérieure de la France

L'endettement extérieur de la France représente actuellement l'équivalent d'environ 45 milliards de dollars. Ce chiffre, beaucoup plus élevé que celui auquel nous avions coutume de nous référer jusqu'au 14 octobre de cette année, ressort du prospectus publié le même jour à l'occasion de l'émission, à New-York, d'un emprunt obligataire de 100 millions de dollars de la Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.). La Securities Exchange Commission (SEC), qui est outre-Atlantique l'équivalent en France de la COB, est beaucoup plus exigeante que tous ses homologues à travers le monde sur la situation non seulement des emprunteurs sollicitant le marché américain des capitaux, mais aussi des garants qui, éventuellement, les assistent.

L'emprunt de la C.N.T. étant garanti par la République française, cette dernière a dû fournir, entre autres choses, un état sur son endettement extérieur. C'est ainsi que nous apprenons qu'au 31 décembre 1981 la dette étrangère de l'État français, ou garantie par celui-ci, représentait 155,26 milliards de francs. Une petite note en bas de page nous apprend qu'à ce montant doivent s'ajouter 36,17 milliards de francs levés sous la garantie de la République française durant les six premiers mois de 1982. Enfin, une seconde note de même type nous fait savoir que les emprunts en devises de la France sont enregistrés sur la base d'un cours de 1 dollar pour 5,75 francs. Comme la valeur du dollar s'est depuis lors accrue, par rapport au franc français, de quelque 25 %, la dette extérieure française à fin juin 1982 représentait l'équivalent de 240 milliards de francs actuels, soit plus de 33 milliards de dollars. A ce montant doivent s'ajouter les 4 milliards de dollars levés par la République française le mois dernier, de même que les fonds recueillis sous la garantie de la République depuis la fin du premier semestre, ainsi que la dette non garantie par l'État français. Cette dernière, qui représente certainement plus de 7 milliards de dollars, se décompose en trois parties. Elle comprend premièrement les fonds drainés à l'étranger par des entités dont l'État français est le principal actionnaire depuis longtemps. C'est ainsi que Renault a traditionnellement emprunté sous son seul nom, en dehors de l'Hexagone, de larges sommes en devises diverses. De la même manière, Elf-Aquitaine, pour ne citer que celle-ci, a, sans garantie du gouvernement français, levé 1,3 milliard de dollars pour financer son O.P.A. sur Texas Gulf Sulphur. Deuxièmement, il faut prendre en compte les emprunts internationaux contractés avant leur nationalisation par les sociétés françaises. Troisièmement, il faut tenir compte de la dette extérieure des sociétés privées. En revanche, l'endettement externe des banques françaises ne doit pas être pris en considération, leurs emprunts étrangers étant compensés par des prêts extérieurs de montant équivalent.

Il n'en demeure pas moins que lorsque la dette publique garantie par l'État s'ajoute à celle qui ne l'est pas — qu'elle émane du secteur public ou privé — la question que chacun ne peut manquer de se poser est la suivante : la France n'est-elle pas près d'avoir épuisé sa capacité d'endettement extérieur à des conditions favorables ?

Euphorie

C'est plus d'une bonne douzaine d'émissions euro-obligataires, totalisant plus de 1,5 milliard de dollars, qui ont vu le jour au cours de la semaine écoulée. Le marché international des capitaux est resplendissant parce que tout le monde est convaincu que les taux d'intérêt à court terme vont encore baisser aux États-Unis. Chacun jouant sur cette tendance, le temps n'est plus loin où les coupons pour les meilleurs emprunteurs vont repasser en dessous de la barre de 10 %. Déjà, l'américaine General Electric, avec un coupon de 10 %, est venue, jeudi soir, offrir le taux d'intérêt le plus bas qu'on ait vu depuis trois ans, dans le cadre d'un euro-emprunt de 200 millions de dollars ayant une durée de huit ans et demi. Émises à 99,50 pour donner un rapport annuel de 10,07 %, les euro-obligations seront libérables à raison de 14,50 % du montant nominal le 5 janvier prochain, le solde devant être acquitté le 1er juillet 1983. L'usage du paiement différé est évidemment agréable pour l'investisseur, mais aussi peut se révéler extrêmement dangereux. Si la tendance se retourne entre-temps, des pertes importantes peuvent être enregistrées et l'émission peut éventuellement ne se retrouver que partiellement payée.

Pour sa part, Coca-Cola avait, vingt-quatre heures plus tôt, choisi de proposer un coupon annuel de 10,375 % sur un prix au pair, pour accompagner une nouvelle euro-émission de 100 millions de dollars d'une durée de cinq ans et demi. Le seul nom de Coca-Cola a toujours eu un effet magique auprès des investisseurs internationaux. A peine lancée, l'émission Coca-Cola était déjà placée et se traitait à 99,75 - 100. General Foods, société d'alimentation américaine, dont la dette ne bénéficie pas d'un classement aussi bon que Coca-Cola et General Electric, a tenu compte de cette différence, d'autant que son euro-emprunt de 100 millions de dollars, qui a vu le jour à peu près en même temps que les deux autres, a une durée de douze ans. Les euro-obligations sont assorties d'un coupon de 10,50 % et sont offertes à 99,50, ce qui procurera aux porteurs un rapport annuel de 10,58 %. Les investisseurs ont assez bien accueilli ces conditions, et l'émission du fabricant de céréales se traite sur le « marché gris » avec une décote raisonnable de 1,25 - 0,75.

Deux emprunteurs français sont venus ces derniers jours solliciter le marché des euro-obligations. La S.N.C.F. a, d'une manière assez originale, décidé de s'adresser aux institutionnels scandinaves pour lever, sous la garantie de la République française, 75 millions de dollars à dix ans, sur la base d'un prix au pair et d'un coupon annuel de 11,50 %. Les Scandinaves recherchent actuellement du papier libellé en dollars. Celui de la S.N.C.F. étant assorti d'une garantie souveraine, il devrait se placer sans problème. Vendredi, le « marché gris » le traitait avec une décote, honorable pour l'emprunteur, de 1,25 - 0,625. Par contre, il semble que la société nationale Elf-Aquitaine ait été moins heureuse avec son euro-emprunt de 150 millions de dollars sur huit ans, malgré le très haut coupon de 12 % par an qui l'accompagne. Pour des raisons qui ne s'expliquent guère, les euro-obligations Elf-Aquitaine offertes au pair n'ont apparemment pas suscité beaucoup d'enthousiasme et se trouvaient, en fin de semaine, affectées d'une décote de 1,50 - 1.

La banque mondiale s'est plutôt montrée généreuse avec l'euro-émission de 300 millions de dollars qu'elle est venue offrir en deux tranches. La première de 200 millions, qui a une durée de sept ans, comporte, en effet, un coupon annuel de 10,875 % et un prix au pair. La seconde, de 100 millions, qui est sur quinze ans, est proposée au pair avec un coupon annuel de 11,125 %. De telles conditions devraient rendre le placement aisé à un moment où les emprunteurs américains de calibre similaire n'offrent plus que 10 % par an.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Un dollar très demandé

Semaine après semaine, le même scénario se répète : après une poussée de hausse, le dollar fléchit un peu, puis amorce une remontée et affiche une vigueur de plus en plus insolente. Aussi, la monnaie américaine, qui avait battu, le vendredi 29 octobre, son record à Paris à 7,25 F, revenait à 7,19 F le mercredi 3 novembre, pour se hisser à 7,26 F, nouveau record, le vendredi 5 novembre, le cours de 7,28 F ayant même été touché à New-York. Ce n'est point là faiblesse du franc, car, à Francfort, le dollar s'élevait à plus de 2,57 DM, au plus haut depuis six ans, tandis qu'à Tokyo il approchait les 280 yens, niveau maximum depuis cinq ans et demi.

Sans doute, l'absence de toute initiative de la Réserve fédérale des Etats Unis (Fed) en matière de baisse du taux d'escompte a-t-elle joué : après tout, l'écart des taux de part et d'autre de l'Atlantique est de 3 %, en faveur des placements en dollars et au détriment des placements en marks (10 % à 11 % à New-York et 7 % à 8 % à Francfort). Mais le fameux « effet Reagan » n'est pas étranger à cette fermeté persistante du « billet vert ». Les résultats des élections américaines « à mi-parcours » (une réussite du président par rapport aux pronostics) ont été favorablement accueillis par les milieux financiers internationaux. L'hôte de la Maison Blanche n'a pas été désavoué, mais devra sans doute composer davantage avec le Congrès, et, quoi qu'il en dise, relancer un peu plus vigoureusement la machine économique.

Sans doute les taux d'intérêt vont-ils continuer à baisser aux Etats-Unis, mais, en Europe et ailleurs, les banques centrales s'empresseront de suivre, et le différentiel d'intérêt au bénéfice du dollar est-il appelé à se maintenir ou à ne se réduire que faiblement. A Londres, les experts ne voient aucune atténuation de la vigueur du dollar avant le printemps ou l'été 1983, en tout cas pas avant que la reprise réelle de l'économie américaine ait creusé le déficit de la balance des paiements, déjà en cours d'élargissement. Dans l'immédiat, on voit mal pourquoi les capitaux internationaux iraient se placer en marks ou en yens, monnaies de pays dont l'économie est plutôt chancelante, sans la capacité de ressort dont semble disposer celle des Etats-Unis.

Au sein du système monétaire européen, le franc belge se maintient toujours au voisinage du plancher, tandis que la lire commence à donner des signes de faiblesse et qu'une inflation de 17 % sévit en Italie : cela devient totalement anachronique...

Le franc français, fort de l'emprunt de 4 milliards de dollars et des mesures de soutien à l'industrie, a amélioré ses positions par rapport au mark, dont le cours est revenu de 2,83 F au voisinage de 2,82 F. Cette meilleure santé permet à la Banque de France de poursuivre sa politique de détente des taux, conformément aux promesses du gouvernement. Le seul point noir, dans l'immédiat, est la croissance rapide de l'endettement extérieur français (voir, ci-contre, l'article de Christopher Hughes). Mais M. Jacques Delors n'a-t-il pas au « Grand jury R.T.L.-*le Monde* », déclaré que la France pouvait encore s'endetter pendant deux ans ? Souhaitons, toutefois, qu'à l'extérieur de nos frontières on soit du même avis...

Sur le marché de l'or, la fermeté du dollar et l'arrêt de la baisse des taux d'intérêt ont cantonné les cours de l'once entre 430 et 420 dollars, avec une activité nettement plus réduite.

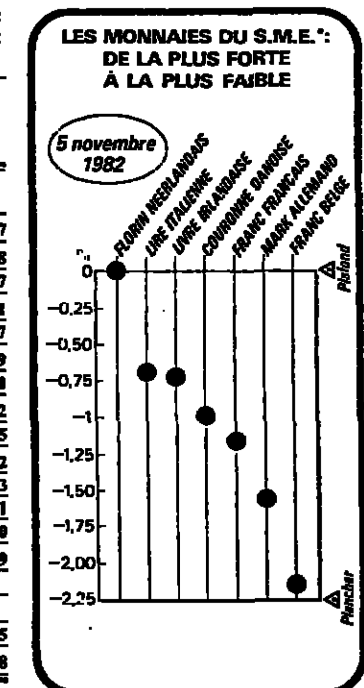
FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture du 5 octobre au 5 novembre 1982

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	—	1,6655	12,0940	3,6974	4,2886	83,0251	4,6634	2458,27
	—	1,6700	12,1487	3,6966	4,2923	83,1281	4,6581	2460,78
New-York ...	1,6655	—	13,7712	45,0450	38,8349	2,0060	35,7142	0,0677
	1,6700	—	13,8121	45,3926	39,0930	2,0185	36,0230	0,0681
Paris	12,0940	7,2615	—	327,09	282	14,5667	259,33	4,9197
	12,1487	7,2400	—	328,64	283,03	14,6144	260,80	4,9369
Zurich	3,6974	2,2200	30,5721	—	86,2135	4,4533	79,2857	1,5040
	3,6966	2,2030	30,4284	—	86,1219	4,4469	79,3587	1,5022
Francfort ...	4,2886	2,5750	35,4609	115,99	—	5,1654	91,9642	1,7445
	4,2923	2,5580	35,3319	116,11	—	5,1635	92,1470	1,7442
Bruxelles ...	83,0251	49,85	6,8649	22,4549	19,3592	—	17,8035	3,3773
	83,1281	49,54	6,8425	22,4875	19,3666	—	17,8458	3,3781
Amsterdam ..	4,6634	2,8000	38,5595	126,12	108,73	5,6168	—	1,8970
	4,6581	2,7760	38,3435	126	108,52	5,6035	—	1,8929
Milan	2458,27	1476	203,26	664,86	573,20	29,6088	527,14	—
	2460,78	1466,50	202,55	665,68	573,29	29,6023	528,27	—
Tokyo	458,67	275,40	37,9260	124,05	106,95	5,5245	98,3571	0,1865
	464,80	277	38,2599	125,73	108,28	5,5914	99,7838	0,1888

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 5 novembre, 2,6367 F contre 2,6137 F le vendredi 29 octobre.



* Système monétaire européen

Les matières premières

Hausse du cuivre, de l'argent et du sucre

La légère reprise survenue sur certains métaux non ferreux aurait besoin non seulement d'être confirmée mais fortement amplifiée, car les niveaux actuels de prix sont fort éloignés du seuil de rentabilité.

MÉTAUX. — *Pour la première fois depuis plus d'un an, les cours du cuivre dépassent le niveau des 900 livres la tonne au Metal Exchange de Londres. Le nouveau gonflement, plus important, des stocks britanniques de métal, en augmentation de 13 200 tonnes pour atteindre 171 050 tonnes, n'a pas influencé le marché. Les réductions de capacité de production commenceraient-elles à produire leur effet ? Pour être durable, la revalorisation des prix devra s'appuyer sur une sensible amélioration de la conjoncture économique.*

Vive hausse des cours de l'argent à Londres qui rejoignent leur niveau le plus élevé depuis le mois de janvier 1981. La réduction des stocks, des rumeurs relatives à des achats pour compte soviétique relativement importants, évalués même à 10 millions d'onces, ont précipité le mouvement de hausse. L'étain a continué à faire preuve de dispositions soutenues à Londres grâce aux achats de soutien effectués par le directeur du stock régulateur.

Nouvelle chute des cours du nickel à Londres, qui tombent à leur niveau le plus bas depuis l'ouverture de ce marché. Les amputations de capacité de production s'avèrent insuffisantes pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Les principaux utilisateurs de nickel traversent une période plus que difficile, notamment la sidérurgie et les fabricants de biens d'équipement. Aussi, le prix producteur n'est-il plus appliqué, car les rabais atteignent parfois plus de 40 %. D'ailleurs, une nouvelle baisse des prix est attendue l'an prochain.

DENRÉES. — *La hausse se poursuit sur les cours du sucre, qui retrouve ses meilleurs niveaux depuis la mi-août. Les intempéries ont affecté la récolte européenne de betteraves. Celle de la C.E.E. n'est plus évaluée qu'à 13,90 millions de tonnes contre 14,04 millions de tonnes il y a un mois et 15,02 millions de tonnes pour la campagne précédente. Les superficies ont été réduites et la sécheresse a touché la récolte italienne.*

Les cours du café ont peu varié sur les différents marchés. Lors de la réunion d'un groupe de travail de l'organisation internationale, le 15 novembre prochain à Londres, les courants d'exportation vers des pays non membres de l'accord international seront examinés.

TEXTILES. — *La diminution prévue de la récolte mondiale de coton a exercé peu d'influence sur le marché. Elle est évaluée à 67 millions de balles pour la saison 1982-1983, soit 4,1 millions de balles de moins que la précédente récolte. Les stocks mondiaux sont élevés et permettront de faire face à tout accroissement éventuel de la consommation.*

LES COURS DU 5 novembre 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 904,50 (887,50) ; à trois mois, 902,50 (882) ; étain comptant, 7 430 (7 375) ; à trois mois, 7 410 (7 370) ; plomb, 289,50 (292) ; zinc, 440,50 (439,50) ; aluminium, 582,50 (571) ; nickel, 2 150 (2 233) ; argent (en pence par once troy), 635 (589,50). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 66,50 (65,25) ; argent (en dollars par once), 10,58 (9,95) ; platine (en dollars par once), 361,50 (347) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 51,50 (52,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 360-380 (370-380). — **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (29,20).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, décembre, 63,11 (63,60) ; mars, 65,57 (65,80). — **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), décembre, 367 (364) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inchangé (240). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, juillet, 41,30 (42,70).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) ; R.S.S. (comptant), 48,80-49 (49,10-49,20). — **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 203,50-204 (203,75-204,25).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, décembre, 1 358 (1 376) : mars, 1 447 (1 470) : sucre, janvier, 6,97 (6,80) ; mars, 7,75 (7,63) ; café, décembre, 137,20 (141,50) ; mars, 133,40 (138,30). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, janvier, 118 (109,50) ; mars, 117,90 (116,75) ; café, janvier, 1 467 (1 468) ; mars, 1 375 (1 375) : cacao, décembre, 938 (942) ; mars, 965 (971). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, décembre, 1 127 (1 140)) ; mars, 1 182 (1 200) ; café, janvier, 1 845 (1 815) ; mars, 1 835 (1 730) ; sucre (en francs par tonne), décembre, 1 495 (1 480) ; mars, 1 555 (1 555) : tourteaux de soja. — **Chicago** (en dollars par tonne), décembre, 168,20 (163,20) : janvier, 169,10 (163,20). — **Londres** (en livres par tonne), décembre, 129,80 (124,30) ; février, 131,60 (126,60).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, décembre, 328 1/4 (312 3/4) : mars, 343 1/4 (328 1/4) ; maïs, décembre, 223 1/4 (216) ; mars, 234 1/4 (228 1/2).

INDICES. — Moody's, 983,70 (969,70) ; Reuter, 1 524,42 (1 518,20).

Marché monétaire et obligataire

En attendant le Fed...

La Réserve fédérale des Etats-Unis (le Fed) va-t-elle, enfin, se résoudre à réduire une fois encore son taux d'escompte, limitant la nouvelle hausse du dollar ? Le monde entier s'est posé cette question à nouveau pendant toute la semaine, sans obtenir de réponse.

La conséquence est que les taux sur l'eurodollar se sont légèrement tendus, bien qu'à New-York on continue à pronostiquer la poursuite de la détente. Certes, le Fed ne voulait pas, dit-on, prendre une initiative quelconque avant les élections, de peur d'être accusé de favoriser la présidence, et, maintenant, il a retrouvé sa liberté d'action. De plus, la distribution de crédits aux entreprises s'est nettement contractée ces dernières semaines, ce qui pourrait apaiser les craintes du Fed sur un emballement de la création monétaire. Mais, après tout, rien n'oblige cet organisme à accélérer le mouvement. Au cours de la semaine se terminant le 27 octobre, la masse monétaire a augmenté de 2,7 milliards de dollars (beaucoup plus que ne s'y attendaient les observateurs).

L'immobilisme américain n'a pas empêché certains pays européens de poursuivre leur processus propre de détente des taux. Ainsi, en Grande-Bretagne, sur l'initiative de la Banque centrale, qui a diminué par deux fois son taux d'intervention, les établissements bancaires ont, une nouvelle fois, abaissé leur taux de base, le ramenant de 9 1/2 % à 9 %. Le loyer de l'argent dans le Royaume-Uni a donc été réduit de près de moitié en un an : en octobre 1981, il s'élevait à 16 %. Aujourd'hui, le rythme annuel de l'inflation n'est que de 7 % environ, et on prévoit, dans la City, que le taux de base des banques pourrait être à nouveau diminué, afin de favoriser une relance de l'économie.

En Allemagne, la Bundesbank n'a pris aucune initiative nouvelle. En revanche, la Banque de France, profitant de l'amélioration de la tenue du franc, a franchi une nouvelle étape dans la désescalade. Le 3 novembre, elle a ramené de 13 1/4 % à 13 % son taux d'intervention sur le marché monétaire, par adjudication de liquidités sur appel d'offres d'effets de première catégorie. Il y a quinze jours, ce taux était encore de 13 3/4 %. En conséquence, le loyer de l'argent au jour le jour a fléchi de 13 3/8 % à 13 1/8 %, à moins de 1 point du niveau du 11 mai 1981, avant la grande envolée. Sans nul doute, si le franc n'est pas soumis à de nouvelles attaques, la détente va se poursuivre, « permettant » aux banques de réduire derechef leur taux de base, pour la plus grande satisfaction de leurs clients : 1 point de baisse allège de 4 milliards de francs le poids global des frais financiers.

Rappelons, enfin, que M. Mauroy a promis que les taux des emprunts à long terme des entreprises (supérieurs à 12 %), consentis par le Crédit national et le CEPME seraient « écrêtés » et leur remboursement étalé, « cas par cas » il est vrai, et compte tenu de l'« effort » consenti pour développer les fonds propres et les investissements : il ne s'agit pas de « moratorier » à tout bout de champ, car la mesure porterait sur 45 milliards de francs de crédits accordés depuis la fin de 1979. Souhaitons bien du plaisir aux dirigeants des deux établissements, chargés de « gérer » la procédure...

La ruée sur les obligations

S'il y avait encore des sceptiques à propos de la baisse des taux sur le marché obligataire, il n'en reste plus désormais : comme à New-York, il y a un mois, ils ont tourné casaque, anxieux de ne pas rater la détente du siècle (et la hausse des cours). Comme tous les opérateurs se voient fréquemment, si ce n'est quotidiennement, l'effet d'entraînement joue, et les résultats sont spectaculaires.

Le marché obligataire français se porte donc très bien actuellement, aussi bien à l'émission qu'en Bourse. Certes, les rendements diminuent avec une sage lenteur : 15,10 % contre 15,16 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, cette semaine, et 14,95 % contre 14,98 % pour ceux à moins de sept ans ; 15,78 % contre 15,80 % pour ceux du secteur public, selon les indices Paribas. Mais la pression de l'environnement mondial et la désescalade des taux à court terme sur le marché monétaire précédemment évoquée contribuent à amplifier le phénomène d'anticipation déjà relevé dans ces colonnes.

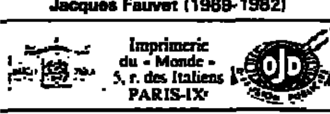
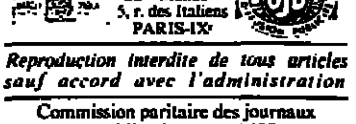
On se précipite donc sur les emprunts à taux fixe et à durée longue, pour garder le bénéfice d'une rémunération élevée le plus longtemps possible, et, très logiquement, on continue de dédaigner les émissions à taux révisable ou à taux variable : ainsi, les titres indemnitaires (D.T.I.) ont glissé au-dessous de 98 % du nominal.

Sur le front des émissions, tout va très bien. Après E.D.F., le Crédit foncier de France a lancé un emprunt massif de 4 milliards de francs suivant la même formule, une tranche « classique » à taux fixe de 16,20 % nominal (en baisse de 0,10 %) et 16,33 % en rendement réel, et une tranche à options de remboursement (« fenêtres »), à dix-huit ans et 16,40 % nominal (16,52 % réel).

Signalons également un Crédit général industriel de 220 millions de francs à neuf ans et 16,50 %, taux révisable tous les trois ans sur la base du rendement mensuel moyen des obligations (formule inaugurée il y a deux ans par Renault), et un BRED de 250 millions de francs à huit ans et 16,50 %.

F. R.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

De nouvelles interpellations sont attendues dans l'affaire des fausses factures

L'affaire des fausses factures découverte à Marseille a connu cette semaine un rebondissement spectaculaire avec l'arrestation à Paris de quatre dirigeants de société. En effet, après avoir inculpé MM. Alain Serval et Claude Margueret, respectivement président-directeur général et vice-président-directeur général de la société de publicité Interplans, et M. Philippe Robert, gérant de la SETRIC, société d'équipements commerciaux à Paris, le juge d'instruction chargé du dossier, Mme Marie-Chantal Goux, a délivré, vendredi 5 novembre, un mandat d'amener contre M. Roger Sentenac, gérant d'une société immobilière, la SAVIT, gardé à vue depuis le mercredi 3 novembre (*le Monde* du 6 novembre).

Ces quatre arrestations et les inculpations qui devraient être signifiées la semaine prochaine à Marseille porteront le nombre des personnes impliquées dans l'affaire à soixante-neuf. Cela montre l'ampleur des escroqueries commises aux dépens de la collectivité et du Trésor public. L'enquête conduite sous la direction du juge d'instruction par la section économique et financière du S.R.P.J. de Marseille a permis d'établir qu'une seule des trente sociétés-écrans créées par M. Julien Zemour, inspecteur central des impôts de Nice — la S.A.R.L. B 06 — a émis des fausses factures pour une trentaine de sociétés différentes dont celles des quatre hommes d'affaires parisiens. A partir de ce constat, et au fur et à mesure de l'examen des documents et comptabilités saisis par la police, il faut s'attendre à de nombreuses autres interpellations.

L'enquête, qui selon un policier cité par l'Agence France-Presse *« pourrait prendre dix ans »*, devrait provoquer, au fil des découvertes, un certain nombre de rebondissements, y compris politiques. Cela a été le cas avec l'arrestation de M. Roger Sentenac, un homme qui exerce diverses responsabilités dans des sociétés liées, de plus ou moins près, au parti communiste. M. Sentenac est le gérant de la SIAVIT, société immobilière dont le siège est situé dans le treizième arrondissement de Paris. Cette société est spécialisée dans un rôle d'intermédiaire, notamment entre des municipalités communistes de la région parisienne et des bureaux d'études immobiliers.

La SIAVIT est l'une des nombreuses sociétés, une vingtaine environ, qui constituent le GIFCO, groupe d'intérêt économique pour l'équipement et la fourniture des collectivités, connu pour ses liens avec le parti communiste. L'enquête de police aurait permis d'établir que M. Zemour, par le biais de la « B 06 », aurait fourni à la SIAVIT pour 470 000 francs de fausses factures en rémunération d'études immobilières fictives concernant la construction de soixante-dix-neuf pavillons à Corbeil-Essonnes (Essonne). Les policiers auraient saisi également des documents prouvant des relations d'affaires répétées entre la « B 06 » et la SIAVIT.

MM. Alain Serval et Claude Margueret, dirigeants de l'agence de publicité Interplans, sont impliqués eux aussi après la découverte de fausses factures établies par la « B 06 » au compte d'Interplans. Les sommes indûment facturées seraient importantes, plus de 1,5 million de francs. Enfin, le quatrième homme, M. Philippe Robert, gère une société d'équipement électrique, la SETRIC, pour laquelle la « B 06 » aurait « produit » 820 000 francs de fausses factures.

Le mécanisme d'escroquerie était le suivant : la « B 06 » établissait des fausses factures qui étaient honorées par les trois sociétés parisiennes au moyen d'un chèque figurant dans la comptabilité de chaque entreprise au titre de frais d'investissements. Un « taxi », travaillant pour M. Zemour, venait prendre le chèque et l'encaissait en liquide directement à la banque. M. Zemour prélevait ensuite sa commission — 10 % — et reversait les 90 % restant à l'entreprise émettrice du chèque. Ce mécanisme permettait aux entreprises émettrices des chèques d'échapper à l'impôt sur les sociétés au titre des investissements et des frais de fonctionnement et de se constituer des « caisses noires ».

NOUVELLES BRÈVES

● *La politique des câbles.* — Le bureau du conseil d'administration du Centre mondial pour l'informatique réuni le 4 novembre, au complet, a approuvé, à l'unanimité, le rattachement du Centre au ministère des P.T.T. (*le Monde* du 28 octobre 1982).

Cette association, présidée par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, doit permettre aux équipes scientifiques du centre d'être associées à la mise en place d'un système de liaison par câble dans l'ensemble du pays, décidée le 3 novembre par le conseil des ministres.

● *Le conseil municipal de Vire*, dont le maire est M. Olivier Stirn, député (U.D.F., rad.) du Calvados, vient de décider d'appeler un groupe scolaire de la ville : Pierre-Mendès-France.

● *Cinquante mètres cubes d'eau légèrement radioactive* se sont répandus, jeudi 4 novembre, dans les bâtiments qui abritent le réacteur n° 2, en cours d'essais, de la centrale nucléaire belge de Tihange, située à 70 kilomètres à l'est de Bruxelles. L'incident, qui n'a eu aucune conséquence pour le personnel de la centrale et l'environnement, était dû à la fuite d'un joint défectueux. (*A.P., Reuter.*)

● *Le canonnier Yves Struillou*, du 60e régiment d'artillerie stationné à Canjuers (Var), a été sanctionné de dix jours d'arrêt pour avoir publié un témoignage dans *le Monde* daté 28 octobre, après sa participation à des manifestations en faveur du service militaire de six mois. Au total, le canonnier Struillou a été sanctionné de quatre-vingt-cinq jours d'arrêt pour ses prises de position.

Où va l'ordre des médecins ?

L'ordre des médecins a-t-il un avenir ? Si non, quel chemin prendra-t-on pour le faire disparaître ? Depuis l'élection de M. François Mitterrand à la présidence de la République, on connaît en théorie la réponse à la première de ces deux questions. Le candidat Mitterrand avait, en effet, pris l'engagement de supprimer cet ordre professionnel. Un engagement confirmé depuis le 10 mai 1981.

Aujourd'hui, l'ordre des médecins existe toujours. Partant, on assiste aux mêmes affrontements entre les conseils départementaux et les praticiens qui, pour des raisons politiques, philosophiques ou idéologiques, refusent — souvent avec obstination — de payer leur cotisation annuelle. Ces derniers ne manquent plus d'utiliser — argument de poids — la promesse du président de la République. Ils insistent aussi sur le caractère paradoxal de leur situation, poursuivis qu'ils sont par une institution vouée à disparaître.

Le cadre législatif demeurant inchangé, les poursuites sont identiques : les médecins opposés à l'existence de leur ordre sont traduits devant les tribunaux, et, plus ou moins rapidement, obligation leur est faite de s'acquitter de leur cotation. En cas de refus persistant, des saisies sont effectuées à leur domicile. Les hasards de la procédure font que depuis quelques mois de nombreux dossiers arrivent devant différents tribunaux en province et dans la région parisienne.

Négociation ?

Fréquemment interrogés sur les délais nécessaires à l'accomplissement d'une telle réforme, les services de l'Elysée ont pris l'habitude de répondre que celle-ci serait réalisée lorsque le permettrait le calendrier de travail gouvernemental et parlementaire. On parle aussi, depuis quelque temps, d'une « semi-disparition », les ordres départementaux et régionaux subsistant avec des misssions moins étendues, le conseil national faisant seul les frais de la réforme. Y aura-t-il encore adhésion ? Et, si *oui*, conservera-t-elle son caractère contraignant ? Quelle sera alors l'attitude des praticiens « de gauche », militant de longue date pour la disparition totale de leur ordre qui constitue, selon eux, *« une véritable juridiction d'exception »*, opposée depuis sa fondation par le gouvernement de Vichy à toute pratique sociale de la médecine ?

Il est encore trop tôt pour répondre à toutes ces questions. En revanche, une récente lettre émanant du cabinet de M. Jack Ralite, ministre de la santé, apporte dans ce débat un élément nouveau et important (1). On peut, en effet, lire que *« le ministre de la santé s'est ému des poursuites engagées à l'encontre des médecins « coupables » de ne pas régler leur cotisation à un organisme dont, d'ores et déjà, l'existence dans les formes actuelles est remise en cause ». « Il n'est évidemment pas possible au ministre,* ajoute-t-on, *d'intervenir dans le cours de la justice. Cependant, M. Jack Ralite a mis en garde l'ordre des médecins quant à la poursuite de telles pratiques. »*

On précise au ministère avoir, en effet, par écrit *« attiré l'attention »* de l'ordre sur le problème posé par les poursuites judiciaires. Pour l'essentiel, les affaires actuelles sont l'aboutissement de procédures qui ont débuté avant mai 1981. Il faudra donc attendre quelque temps avant de savoir si les conseils départementaux seront sensibles aux injonctions ministérielles et, si un tel *statu quo* ne risque pas d'augmenter le nombre des refus de paiement. On peut, déjà, en toute hypothèse, voir là une possibilité de « négociation » entre le gouvernement et un ordre inquiet pour son devenir.

JEAN-YVES NAU.

(1) Cette lettre a été adressée en réponse à la présidente de la section de Poissy de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen. Le docteur Didier Moriau est assigné par l'ordre départemental des médecins des Yvelines. Son procès doit avoir lieu devant le tribunal d'instance de Poissy le 7 décembre à 14 heures.

Le Conseil d'État annule certains avantages de trésorerie accordés aux pharmacies mutualistes

Le Conseil d'État a annulé, le 3 novembre, l'arrêté interministériel du 5 août 1975 concernant certains avantages de trésorerie accordés de fait aux pharmacies mutualistes. Ces dernières devront désormais effectuer, sur les produits qu'elles vendent, un abattement de prix de 12 %, comme le prévoit de code de la santé publique.

Prévu par les ordonnances de 1967, cet abattement trouvait sa justification dans le fait qu'organismes à but non lucratif, les pharmacies mutualistes ne devaient pas faire de bénéfices. Cette mesure ne fut pas appliquée, mais, en contrepartie, ces pharmacies devaient verser une ristourne de 5 % aux caisses d'assurance-maladie, la différence étant consacrée à des services aux mutualistes ou à des investissements sociaux.

La décision du Conseil d'État, venant après sept années de procédure déclenchée à la demande de l'Union nationale des pharmacies de France, n'a pas, pour le moment, suscité de réactions officielles de la part des fédérations mutualistes.

Déjà, un arrêté paru au *Journal officiel* du 7 janvier 1970, sur cette question, avait été annulé en Conseil d'État le 19 mars 1975. Mais, dans les faits, cette annulation n'avait pas été appliquée.

Intervenant au moment où le gouvernement a imposé aux pharmacies d'officine une contribution de solidarité s'élevant à 4 % de leur chiffre d'affaires, la décision du Conseil d'État, le 3 novembre, a évidemment satisfait la profession d'officines. Ses représentants envisagent même de demander à ce que les pharmacies mutualistes remboursent leur trop-perçu à la Sécurité sociale, 12 % (taux d'abattement d'actes) de leurs ventes de 1970 à 1975 et 7 % depuis lors, puisque le taux d'abattement prévu par le code était de 5 % dans l'arrêté de 1975. Dans ce cas, les pharmacies mutualistes seraient confrontées à de grandes difficultés de trésorerie.

A nos lecteurs

Un arrêt de travail de deux heures, décidé par le Syndicat du livre, a perturbé la fabrication et la distribution du *Monde* du samedi 6 novembre 1982.

En particulier, les abonnements à destination de l'ouest de la France et de quelques arrondissements de Paris (9e, 10e, 11e, 12e, 18e, 19e et 20e) n'ont pu être servis.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Aux Etats-Unis

L'ADMINISTRATION IMPOSE UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LES MÉDICAMENTS EN VENTE LIBRE

La Food and Drug Administration (F.D.A.) vient de faire connaître la nouvelle réglementation qui s'appliquera aux médicaments vendus sans ordonnance aux Etats-Unis. Cette décision, qui entrera en vigueur dans les prochains mois, a été prise à la suite de la récente affaire du Tylenol, du nom du produit qui a été à l'origine de plusieurs décès suspects à Chicago.

Il s'agit de faire en sorte que l'emballage et le conditionnement de ces produits soit plus résistant afin d'empêcher l'incorporation de substances ou d'objets toxiques.

Après l'affaire du Tylenol, de nombreux autres cas similaires concernant d'autres produits avaient été enregistrés, créant une véritable psychose. Selon la F.D.A., le coût de cette décision sera comprise entre 20 et 40 millions de dollars.

Les « séquelles » de la guerre d'Algérie

LE RECOURS DIFFÈRE SON CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

La confédération du Recours (Rassemblement et coordination des rapatriés et spoliés d'outre-mer) *« enregistre avec satisfaction les décisions prises en faveur d'une loi d'amnistie intégrale par le groupe sénatorial socialiste et par la commission des lois du Sénat »*. Ses dirigeants, *« considérant qu'un ensemble de conditions positives sont en train d'être réunies pour parvenir à une solution satisfaisante »*, ont décidé d'annuler le congrès national extraordinaire qu'ils avaient prévu de tenir à Bordeaux le samedi 6 novembre, après le vote intervenu en première lecture à l'Assemblée nationale, et de le reporter au début décembre, au lendemain du passage du projet de loi en dernière lecture au Palais-Bourbon.

Le Recours estime que *« toute manifestation intempestive de nature à gêner l'action du secrétaire d'État, M. Raymond Courrière, du gouvernement, et la volonté du président de la République doit être évitée »*, et juge donc *« inopportun de tenir actuellement un congrès où l'évocation des problèmes matériels, quelle que soit leur importance, serait particulièrement déplacée tant que ne sera pas réglé celui de l'amnistie »*. Le Recours *« demande aux rapatriés de rester mobilisés, de continuer à le soutenir aussi efficacement dans son action en attendant la réunion de son prochain congrès qui sera alors en mesure de dresser un véritable bilan et d'en tirer toutes les conclusions politiques selon le résultat obtenu »*.

LA S.N.C.F. RÉSERVÉE SUR LA CONSTRUCTION D'UN T.G.V. ATLANTIQUE

M. André Chadeau, président du conseil d'administration de la S.N.C.F., interrogé après l'annonce faite par M. Pierre Mauroy que le gouvernement autorisait la construction d'un T.G.V. Atlantique (*le Monde* du 6 novembre), a déclaré :

« Je savais que la décision était en cours d'examen, mais le problème du financement reste posé. Un T.G.V. n'est rentable qu'au bout de dix ans, sept ans de construction et trois d'exploitation, pendant lesquels la S.N.C.F. doit, pour en assurer le financement, emprunter sur le marché international, notamment en dollars. »

Pour M. Chadeau, il est difficile pour la S.N.C.F. de s'endetter ainsi au moment où elle demande à la collectivité de prendre en charge son déficit.

● *Arrêts de travail le 15 novembre à la S.N.C.F.* — Les fédérations de cheminots C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont appelé le 5 novembre à des arrêts de travail de deux heures pour le 15 novembre prochain, pour protester contre les propositions salariales de la direction.

Le numéro du « Monde » daté 6 novembre 1982 a été tiré à 460 460 exemplaires.